PEPSI co-commanditaire vous invite a participer au Marathon du Saguenay

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CHIBOUGAMAU—COTE-NORD

PEPSI Co-commanditaire vous invite à participer au marathon du Saguenay

1ère année No 243 Samedi, le 20 juillet 1974 56 pages 20 cents

PERSPECTIVES

Un jour, il y a maintenant cinq ans, l'homme mettait le pied sur la Lune.

Perspectives souligne cet anniversaire dans sa livraison d'aujourd'hui.

ARTS

"La Gaboche", une troupe de théâtre de Chicoutimi, réalise, durant la saison estivale, un projet Perspectives-Jeunesse en offrant au public des ateliers de marionnettes, de masques et de clowns.

VOYAGES

Cette année marque le 25e anniversaire de l'adhésion de Terre-Neuve à la Confédération canadienne.

Les fêtes qu'on a préparées reflètent l'attitude amicale et bienveillante des résidents envers le Canada continental.

Les Terre-Neuviens ont l'esprit de la fête dans le sang et les festivals de Terre-Neuve sont faits pour des gens qui aiment les divertissements vigoureux du paysan et du pêcheur.

DOSSIER

Source de revenus absolument inconnue il y a quelques années seulement, les diverses loteries québécoises, dont nous vous présentons aujourd'hui une analyse économique, ont enrichi le fonds consolidé du Québec d'un montant de $95.2 millions pour les trois premières années d'opération de Loto-Québec.

SPORTS



DESISTEMENT — L'argentin Horacio Iglesias a décidé de ne pas se rapporter au 24 Heures de La Tuque. (Lire en page 11.)

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	C-1 à C-4
— Annonces classées	18
— Bandes dessinées	17
— Bourse	16
— Bridge	C-11
— Cinéma	C-2
— Décès	19
— Entrecroisés	C-11
— Finance	15
— Horoscope	C-11
— Mots croisés	C-4
— Mot mystère	C-11
— Patron	18
— Sport	11 à 13
— Télévision	C-2

Provigo dit: "Le retour au travail ou le congédiement"



NOUVEAU DEBRAYAGE — Les employés des entrepôts Provigo de Chicoutimi et de Jonquière-Fruits n'étaient pas au travail une fois de plus, hier matin.

Par
Guy BERGERON

Chicoutimi — Les dirigeants de la compagnie Provigo ont durci leurs positions, dans le conflit qui les oppose à quelque 300 de leurs employés. En effet, une lettre, qui leur parviendra aujourd'hui-même, les menace de congédiement s'ils ne sont pas de retour au travail, lundi.

Quant aux 26 employés de trois magasins Provigain de Sept-Iles, ils devront reprendre le travail, mardi, sinon, ils subiront le même sort.

C'est ce qu'a déclaré, hier soir, le directeur du personnel de la chaîne Provigo, M. Marc Pagé, qui a réaffirmé que jamais sa compagnie négociera avec un front commun provincial.

Actuellement, aucune rencontre n'est prévue entre les parties et, de plus, tous les magasins de la chaîne Provigain demeurent ouverts, à part ceux de Sept-Iles, malgré l'arrêt de travail qui paralyse les entrepôts de ravitaillement.

M. pagé trouve très "bizarre" l'attitude des employés, d'autant plus qu'il y a quinze jours, cette maison canadienne-française négociait en quelques jours la réouverture d'un contrat de travail dans 11 magasins appartenant à Provigo, y compris celui du super-marché de Place du Royaume.

Pour M. Pagé, il n'y a pas de doute possible: c'est le retour au travail ou le congédiement en masse.

Des troupes turques débarquent à Chypre

ANKARA (Reuter) — L'aviation et la marine turque sont intervenues à Chypre, samedi matin, a annoncé le premier ministre Bulent Ecevit, à Ankara, à l'issue d'une réunion de nuit du cabinet.

L'intervention a commencé peu après la rupture des entretiens entre le gouvernement turc et le sous-secrétaire d'Etat américain, Joseph Sisco, qui s'était rendu à Athènes et à Ankara dans l'espoir de trouver une solution pacifique à la crise cypriote, née du coup d'état de lundi.

Les navires turcs faisaient route vers Chypre alors même que les conversations se poursuivaient entre M. Sisco et M. Ecevit.

Quand celles-ci furent interrompues, apparemment sans résultat, il ne fallut qu'une demi-heure au cabinet pour prendre une décision.

M. Ecevit, la voix tremblante d'émotion, est alors sorti de son bureau et a annoncé la nouvelle aux journalistes.

"J'espère que notre action sera dans le bien de l'humanité, du pays et de toute l'île de Chypre.

Nous espérons ne pas rencontrer de résistance et nous espérons que notre action ne dégénérera pas en une guerre sanglante," avait encore déclaré M. Ecevit devant les journalistes qui l'écoutaient dans un silence absolu.

M. SISCO

Après ses entretiens avec M. Ecevit, M. Sisco s'était rendu en toute hâte à l'ambassade des Etats-Unis. Un diplomate grec était convoqué au ministère des Affaires étrangères, et en repartait six minutes plus tard, la mine défaite.

M. Ecevit convoqua alors les dirigeants des partis politiques turcs, la loi martiale a été proclamée dans 14 provinces. Dans les rues d'Ankara, les premiers travailleurs échangeaient des hourras dans le petit matin.

La radio turque diffuse en continu des airs de musique militaire. Aucune précision n'a été donnée sur les effectifs engagés par la Turquie à Chypre.

On sait cependant qu'une flotille d'une trentaine de navires de débarquement et quatre destroyers avaient appareillé vendredi matin du port de Mersin, et avaient mis le cap sur Chypre à vitesse réduite. Des troupes de commandos-parachutistes d'élite avaient pris position sur la côte turque, à une demi-heure d'avion de l'île.

Sept divisions soviétiques aéroportées

WASHINGTON (AP) — Sept divisions soviétiques aéroportées ont été placées en état d'alerte, geste interprété par les autorités américaines, comme une manifestation de soutien envers la Turquie dans la crise cypriote, a-t-on déclaré de sources militaires américaines dans la nuit de vendredi à samedi.

De sources informées, on a précisé que les sept divisions soviétiques, totalisant environ 50,000 hommes, ont été mises en état d'alerte dans l'ouest et dans le sud du pays.

Franco gravement malade

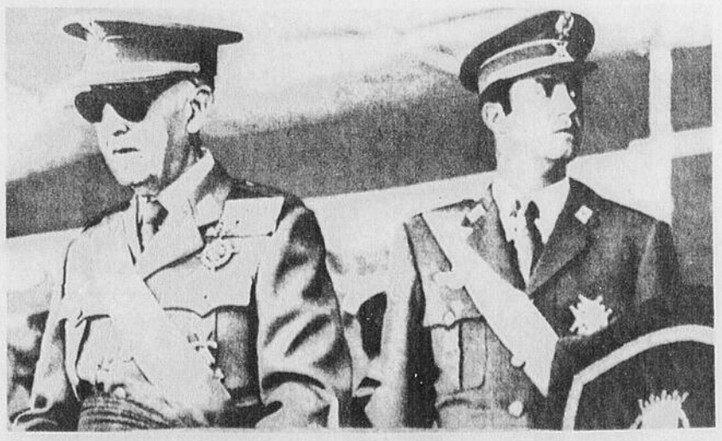
Le prince Carlos dirigera

MADRID (AFP) — Le général Franco a signé, vendredi matin, le décret permettant au prince Don Juan Carlos d'assurer l'intérim des fonctions du chef d'Etat, annonce-t-on de source officielle.

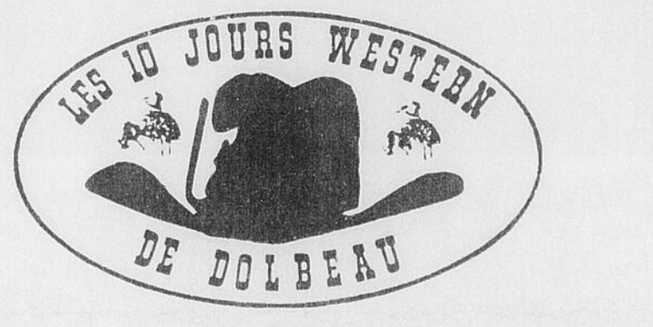
Ce décret met en vigueur l'application de la loi organique de l'Etat du 10 janvier 1967, qui prévoir dans son article 11 que pendant l'absence du chef de l'Etat du territoire national ou en cas de maladie, l'héritier de la couronne, donc Juan Carlos, assurera l'intérim du chef de l'Etat.

Ce matin, le prince s'était rendu au chevet du général Franco, dont l'état s'était sensiblement aggravé à la suite, dit-on de source médicale, d'une hémorragie gastrique.

En sortant de l'hôpital, le prince avait l'air visiblement ému.



CHEF TEMPORAIRE — Le chef d'Etat espagnol, le général Francisco Franco, âgé de 81 ans (à gauche), est montré ici en compagnie de son successeur par intérim, le prince Juan Carlos de Borbon, âgé de 36 ans. Cette photo avait été prise, en mai dernier, au cours d'une parade militaire marquant l'anniversaire de la guerre civile d'Espagne.



AUJOURD'HUI

19h: Mariage Western à l'église Sainte-Thérèse, suivi d'une réception café-terrasse.
21h: Bal populaire à la Place Western.
Toute la soirée, musique sur le boulevard Walberg.

DIMANCHE

11h: Messe western à l'église Sainte-Thérèse.
13h30: Grand défilé.
15h: Tire de chevaux national Labatt (finales) à la Place Western.
18h: Jamboree d'orchestre western à la Place Western.

LUNDI

9h: Début des activités des jeunes au terrain de jeux.



DIMANCHE

Voiliers de compétition, à Bagotville
9h: Classification
13h30: Compétition et finale
20h30: Remise des trophées et soirée au Club nautique.

LUNDI

Journée équestre
Démonstration équestre, au centre Georges-Vézina de Chicoutimi;
Arrivée du Pushkin à Port-Alfred;
Spectacles sur les quais de Bagotville avec les Farandoles.

Vol à main armée à Chicoutimi

(Lire en page 3)

mini-loto

TIRAGE No 16
VENDREDI 19 JUILLET 1974

97513	29 Séries émises 90 000 chacune POSSIBILITE DE 29 GAGNANTS DE $5,000.
7513	232 GAGNANTS DE $500.
513	2349 GAGNANTS DE $100.

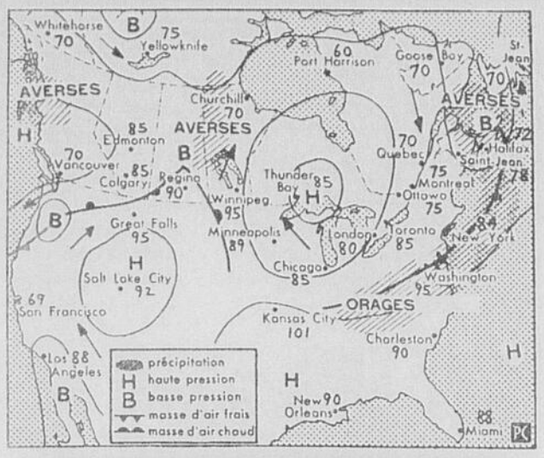
LOTO PERFECTA

16ième COURSE Jeudi 18 juillet 1974

		PRIX	RÉSULTAT A	B	C	D
ORDRE:	$1,274.20	90	6	3	4	9
DÉSORDRE:	$55.40	1901				

VENTES TOTALES $458,832.00

MÉTÉO



PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais émises par le bureau météorologique de Montréal pour samedi, avec un aperçu pour dimanche.

Régions de Chibougamau, de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue et de la Haute-Mauricie: ensoleillé. Maximum 70. Aperçu pour dimanche: ensoleillé.

Régions de Montréal, de l'Outaouais, des Laurentides, de Québec, de Trois-Rivières et des Cantons de l'Est: ensoleillé. Maximum 75. Aperçu pour dimanche: ensoleillé.

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski, de la Gaspésie et de Sept-Iles: le ciel se dégagera. Maximum 65. Aperçu pour dimanche: ensoleillé.

Régions du Lac Saint-Jean et du Saguenay: ensoleillé. Maximum 65 à 70. Aperçu pour dimanche: ensoleillé.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans les principales villes d'Amérique du nord:

	Min.	Max.
Vancouver	56	66
Edmonton	54	79
Yellowknife	56	72
Regina	63	94
Winnipeg	60	88
Toronto	69	82
Ottawa	64	76
Montréal	65	79
Québec	62	75
Fredericton	60	73
Halifax	58	64
Charlottetown	62	69
Chicago	77	92
Détroit	72	89
Boston	69	86
New York	75	92
Washington	76	93
Miami	80	—
Los Angeles	67	83
San Francisco	56	73

LES MARÉES

POUR SAMEDI

SEPT-ILES — La marée sera haute à 02h.45 (11'0") et basse à 09h.10 (0'0"). Elle sera à nouveau haute à 15h.10 (8'6") et basse à 21h.05 (0'2").

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 03h.55 (20'0") et basse à 10h.25 (0'0"). Elle sera à nouveau haute à 16h.25 (17'8") et basse à 22h.30 (0'6").

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 04h.00 (18'5") et basse à 11h.40 (0'6"). Elle sera à nouveau haute à 16h.35 (15'7") et basse à 23h.35 (0'9").

LA MAREE POUR DIMANCHE

SEPT-ILES — La marée sera haute à 03h.30 (11'0") et basse à 09h.55 (0'1"). Elle sera à nouveau haute à 15h.55 (8'9") et basse à 21h.55 (0'1").

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 04h.45 (20'9") et basse à 11h.05 (0'4"). Elle sera à nouveau haute à 17h.10 (18'5") et basse à 23h.15 (0'4").

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 04h.50 (18'7") et basse à 12h.20 (0'3"). Elle sera à nouveau haute à 17h.20 (16'3") et basse à 24h.25 (0'7").

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par:
LE PROGRES DU SAGUENAY, LTEE, 316, Avenue Labrecque, Chicoutimi, P.Q.
Tél.: 545-4480.

Abonnement et Service à domicile 545-4664
Petites annonces classées 545-4895

Président-éditeur: Jean-Guy Faucher
Vice-président, directeur-général: Gaston Vachon
Directeur de la rédaction: Denis Tremblay
Rédacteur en chef, éditorialiste: Bertrand Tremblay
Directeur de l'information: Lucien Emond
Chef des nouvelles: Bertrand Genest
Chef de pupitre: Charles-Julien Gauvin
Directeur des ventes Paul Bergeron
Directeur de la publicité: Yvon Rhainds
Directeur du tirage: Jean-Louis Lavoie

Le Quotidien, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, est membre de la Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuters, et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de "Le Quotidien" du Saguenay-Lac-St-Jean.

MEMBRE DE ABC

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec. Courrier de la deuxième classe. (No. 3213).

Communauté urbaine de Montréal

Rapport sur le plan d'allocation des ressources humaines pour la police

MONTREAL (PC) — Les magistrats, les membres de la Commission de Police du Québec et ceux du Conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal ont pris officiellement connaissance hier, à Montréal, d'un rapport sur le plan d'allocation des ressources humaines et physiques du service de police de la CUM.

Préparé sous la direction de M. René Daigneault, directeur du service de police de la CUM, le rapport tient en un document de 120 pages, hautement technique, fruit de consultations et de recherches menées à la requête de la CPQ et du Conseil de sécurité de la CUM.

Le document dresse ainsi le portrait du policier des années 80.

Un homme qu'on veut superbement entraîné, débarrassé des gaspilleuses servitudes bureaucratiques qui réduisent son efficacité, plus rapproché de la haute direction policière mais en même temps plus autonome dans ses décisions, moins compartimenté aussi, capable de solliciter rapidement toutes les expertises qu'il requiert de ses collègues diversement spécialisés, et plus intimement lié, enfin, aux exigences communautaires d'une grande agglomération urbaine.

Il travaillera dans des stations presque entièrement réaménagées, sinon construites à neuf, mieux localisées géographiquement, pour opérer dans des districts eux-mêmes fractionnés en îlots dont il connaîtra grâce aux techniques d'informatique les plus poussées, le profil exact, mais toujours changeant de l'incidence criminelle.

Le plan d'allocation des ressources n'est rien de moins en effet qu'une vaste stratégie pour une réorganisation fondamentale de l'ensemble de l'appareil policier sur le territoire de la Communauté, depuis l'abolition de certains grades familiers, pour articuler une hiérarchie souvent trop éloignée de l'action quotidienne et locale de ses effectifs, jusqu'à la création d'une nouvelle direction à l'appellation plutôt redoutable, la DST, ou Direction de la Surveillance du Territoire, en passant par une restructuration qui accordera à de nouvelles régions policières et de nouveaux districts redécoupés, une autonomie d'action plus efficace et, surtout, plus souple et relativement moins coûteuse.

Toute l'île de Montréal sera divisée en cinq nouvelles régions policières: est, nord, centre, sud, ouest, regroupant non plus 39 districts, comme à l'heure actuelle, mais 24 seulement, chacun jouissant d'une autonomie locale, à partir d'une donnée fondamentale qui soustend tout le rapport: placer les centres de décisions à proximité des organismes de décision.

L'autorité ultime pour le maintien de l'ordre public appartiendra au Conseil de Sécurité, le service de police de la CUM étant à tout prendre son organe opérationnel.

Le directeur de ce service sera maintenant flanqué de six unités:son propre cabinet, le contrôle de la gestion, l'étude légale, la recherche et la planification, les relations publiques et communautaires, et le service des renseignements.

Rattachées directement au directorat, on compte cinq directions autonomes, mais non cloisonnées, dont deux seront opérationnelles: la direction de la surveillance du territoire et la direction des enquêtes criminelles. Les autres sont la direction des services techniques, la direction du personnel, et la direction des services administratifs.

ROLE SOCIAL

Le rapport, d'autre part, fait grand état de la fonction des relations publiques et communautaires. Il signale notamment que la fonction sociale de l'agent de police est déjà amplement démontrée pas le fait que "l'intervention du patrouilleur est à plus de 80 p.c. consacrée à des événements de nature non-criminelle".

Ceci dit, il rappelle que le rôle fondamental d'un service de police est de combattre la criminalité. En conséquence, on ne saurait s'attendre de lui qu'il assume seul le fardeau social de la criminalité, et aussi les pouvoirs publics doivent continuer d'établir des organismes d'assistance et de soins, non pour soulager le service de police comme tel, mais éviter qu'il ne soit entraîné, à la manière du curé d'autrefois, dans des activités qui tiennent davantage du travailleur social que de l'action policière proprement dite.

Trou non rempli à Pointe-aux-Trembles

QUEBEC (PC) — Un trou, causé par une explosion survenue le 30 avril à Pointe-aux-Trembles, n'est pas encore rempli mais un gardien y est en faction 24 heures par jour, a déclaré hier, M. Victor Goldbloom.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Environnement a fait le point hier à l'Assemblée nationale sur l'explosion et ses causes, suite à une question posée mardi par M. Marcel Léger PQ-Lafontaine.

Dix lignes souterraines transportant au port des produits pétroliers passent dans ce secteur et on a retrouvé une fuite de benzine et une d'huile brute. Le trou n'a pas été rempli d'abord pour permettre d'enlever la terre contaminée par le benzine et, ensuite, pour évaluer par rayons "X" le degré de corrosion de ces lignes, a dit le ministre.

Deux jours avant l'explosion, un navire avait pris une cargaison de benzine dans le port et des analyses laissent croire que l'explosion survenue par la suite a été causée par du benzine. On a trouvé dans la ligne de benzine une fuite d'un quart de pouce de diamètre.

Il n'est pas certain que cette fuite ait été assez importante pour causer l'explosion. D'autant plus qu'on a retrouvé dans le sol des traces d'huile brute soulevant la possibilité d'une fuite de cette nature.

Les experts font diligence pour terminer leurs travaux afin de pouvoir remplir le trou aussitôt, a dit le ministre.

Pas de liberté pour Edouard Bourdon

Par Guy BERGERON

CHICOUTIMI — Le juge Roger Chouinard de la Cour supérieure a refusé toute mise en liberté provisoire à Edouard Bourdon, âgé de 47 ans, de Jonquière, accusé du meurtre de son épouse, Marguerite Chantal, commis le 8 mars dernier à sa demeure.

Le procès de Bourdon doit s'instruire au prochain terme des Assises, en novembre, à Chicoutimi.

Il y a 15 jours, Me Claude Vaillancourt, avocat de l'aide juridique, s'adressait à la Cour supérieure pour tenter d'obtenir la mise en liberté de Bourdon, d'ici à son procès, affirmant que les précédents avaient été créés dans le district judiciaire de Chicoutimi où plusieurs personnes accusées de meurtre avaient été remises en liberté.

Cependant à la suite d'un témoignage d'un psychiatre et d'un rapport d'un psychologue, le juge Chouinard a décidé de refuser toute mise en liberté provisoire à Bourdon d'ici à son procès.

Serge Jean acquitté

CHICOUTIMI — Le juge Jean-Charles Simard a acquitté, hier matin, Serge Jean de Chicoutimi, d'une accusation de vol par effraction au montant de $3,500, commis à l'entreprise Maurice Gagné du boulevard Talbot. Il y a quelques mois.

Le président du Tribunal a accepté une motion en non-lieu présentée par maître Louis-Charles Fournier, avocat de Jean libérant le prévenu.

La preuve de la Couronne soumis par maître Denis Vaillancort consistait à l'empreinte digitale d'une botte qu'aurait possédée Jean lors du vol.

Cependant, le juge Simard affirme dans son jugement que même si les policiers de la Sûreté du Québec principalement les techniciens en service d'identité judiciaire étaient en bonne foi ils ne pouvaient admettre comme preuve probante cette expertise puisqu'il s'agit d'une opinion.

Référant au code criminel et à la jurisprudence, le juge Simard a affirmé qu'une preuve d'expertise était un opinion et que cette seule preuve ne permettait pas au tribunal de se convaincre de la culpabilité d'un prévenu.

"La preuve soumise par la Couronne est un élément d'expertise qui n'a pas de force probante et dans les circonstances il n'y a pas d'autre solution que d'acquitter le prévenu."

La situation économique de 1973, une des meilleures connues du côté de la production

QUEBEC (PC) — "La situation économique en 1973 a été une des meilleures que le Québec ait connue du côté de la production, des revenus et de l'emploi," déclare un rapport du ministère de l'Industrie et du Commerce, rendu public hier.

Il s'agit du 13e rapport annuel de la Direction générale de la recherche et de la planification, qui vise à fournir à la population québécoise le profit de son économie et à stimuler ainsi son intérêt pour les questions économiques.

"La seule ombre d'importance au tableau, dit le rapport, a été l'aggravation marquée de l'inflation qui, malgré tout, a frappé le Québec moins durement que le Canada."

En 1973, le produit national brut s'est accru de 13.7 pour cent. En volume, l'augmentation a été d'environ 7 p.c.

Cette expansion a donné lieu à une croissance de l'emploi sans précédent au Québec. L'augmentation de 5.8 p.c. correspond à une création nette de 128,000 emplois.

L'augmentation de l'emploi et des salaires moyens a entraîné une hausse de 12.1 p.c. de la masse salariale.

AGRICULTURE

Le revenu net des agriculteurs, après plusieurs années de stagnation relative, a augmenté de 32 p.c. Ces hausses, jointes à un accroissement important des paiements de transfert provenant des gouvernements, se sont traduites par une augmentation du revenu personnel de l'ordre de 13.0 p.c.

Les dépenses personnes en biens et services ont augmenté de 14.3 p.c. et les dépenses courantes des gouvernements, de près de 12 p.c. Les entreprises et les gouvernements ont accru leur formation brute de capital fixe de 18.5 p.c.

Les immobilisations en construction résidentielle ont crû de 20.2 p.c. comparativement à 12.5 l'année précédente. La construction résidentielle a augmenté de 15.9 p.c. et les dépenses d'immobilisation en machinerie et équipement, de 20.8 p.c.

La hausse rapide des prix, observée depuis le milieu de 1972, s'est accélérée vivement et a atteint un niveau hyperinflationniste dans le cas des produits alimentaires. L'indice des prix à la consommation pour Montréal a crû de 6.7 p.c. comparativement à 7.6 p.c. pour le Canada.

INDICE

L'indice global des prix-excluant l'alimentation n'a crû que de 3.1 p.c. alors qu'il a augmenté de 5 p.c. au Canada.

Le rapport note que, même si le Québec, comme toutes les provinces de l'Etat, a connu une hausse du prix du pétrole importé, "l'économie s'avère moins touchée par les effets défavorables de la crise internationale de l'énergie que d'autres pays industrialisés."

"Néanmoins, elle s'en trouvera affectée par le biais des exportations internationales qui représentent environ 20 p.c. du PNB du Québec."

Quant aux prévisions économiques du Québec pour 1974, dit le rapport, il faut dans ce cas tenir compte des "perspectives internationales guère optimistes".

"Le PNB réel devrait s'accroître de 4.0 à 5.0 p.c. et les prix continueront d'augmenter sensiblement. Les perspectives de l'emploi sont optimistes. Néanmoins, il est fort improbable que les performances de 1973, étant donné la conjoncture actuelle, soient répétées en 1974."

La maison de courtage a droit à sa commission

MONTREAL (PC) — La Cour d'appel a ordonné à M. Cyrus S. Eaton, fils, et à neuf de ses associés de verser une commission de $160,000. pour une transaction de $6 millions... qui n'a finalement pas eu lieu.

En maintenant le jugement de première instance, le Cour d'appel reconnaît que la maison de courtage North America Trust a droit à sa commission pour avoir mis M. Eaton en relation avec la société Cleyn and Tinker, qui possède cinq usines de textile au Québec.

La décision des juges Lucien Tremblay, C.-R.-W. Owen et Jean Turgeon a été unanime.

Le groupe Eaton avait signé une promesse d'achat, mais le projet a été abandonné par la suite. Mais la maison de courtage, selon la Cour d'appel, a quand même droit à sa commission.

Etat critique

ARVIDA — Un motocycliste Gérald Martel, du 10, rue Lebel à Arvida, reposait, hier soir, dans un état critique à l'hôpital de Chicoutimi des suites de blessures subies tard hier soir.

La motocyclette que conduisait M. Martel a pris une embardée pour aller donner contre un mur de béton dans la côte Croft.

AUBIN, BEDARD, FILLION, BRISSON, FOURNIER & COTE
AVOCATS ET PROCUREURS
GERALD AUBIN, LL.L. — MARC-ANDRE BEDARD, LL.L.
ANDRE FILLION, LL.L. — ERIC BRISSON, LL.L.
ALAIN COTE, D.E.C., LL.L. — LOUIS-CHARLES FOURNIER, LL.L.
110 EST, RUE RACINE, CHICOUTIMI — TELEPHONE 543-0785
HOTEL DE VILLE, PORT-ALFRED, LUN. - VEN. DE 7 A 8 P.M. - TEL.: 544-1805

LEMIEUX & PEDNEAULT LTEE
Fondé en 1906
ASSURANCES
23, RUE RACINE EST
TEL.: 543-3369
(En face de la Pharmacie Chicoutimi)
INCENDIE - ACCIDENTS - AUTO - VIE

POUR UN BAS PRIX VOYEZ...
claude chrétien ltée
485, BOULEVARD CENTENAIRE — JONQUIERE, P.Q.



Westinghouse

ATTENTION!
BULLETIN SPECIAL

Vous pouvez maintenant aller vous réserver une maison à Chute-des-Passes, avec un dépôt de $1,000.00.

Le prix de vente sera compris rendu sur vos fondations. Nous pouvons livrer les maisons partout au Saguenay-Lac St-Jean. C'est la firme Grenier Transport qui exécutera le transport des 45 maisons.

Cette même firme se tiendra responsable des bris qui peuvent être occasionnés par le transport.

Il y a différents modèles et différentes grandeurs. Elles sont toutes munies de garage pour auto, finies clapboard d'aluminium, chauffées à l'électricité et en parfaite condition. Prix avantageux. Premier arrivé, premier servi.

Communiquer avec Germain ou Justin Mailloux, 274-2913 ou voir notre représentant à Chute-des-Passes, 7 jours par semaine, M. Serge Bouchard.

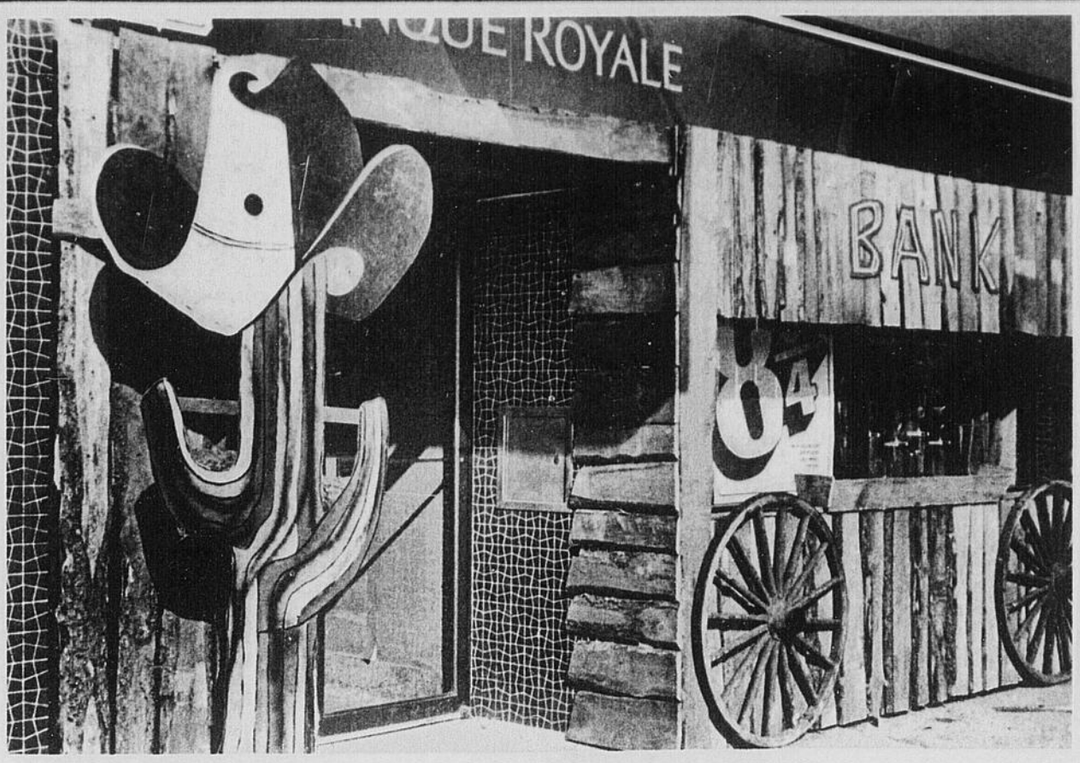
(annonce)

NOMINATION
place du royaume
CARREFOUR DE LA MODE



M. RONALD TREMBLAY

M. Gaston Tremblay, Président de Centre d'Achats Place du Royaume, annonce la nomination de Monsieur Ronald Tremblay, avantageusement connu de la population Saguenay-Lac St-Jean, au poste de Gérant Général.



AMBIANCE — Les principales façades des établissements commerciaux, dans le centre-ville de Dolbeau, ont revêtu le costume de circonstance, ce qui ajoute beaucoup à l'ambiance déjà enlevante du Festival western de Dolbeau.

Festival western à Dolbeau

Nicole Doré est couronnée Miss Western et l'enthousiasme règne

DOLBEAU — C'est avec un enthousiasme débordant et dans une atmosphère typiquement western qu'a été inauguré, hier soir, le début des " 10 Jours Western" avec les trois coups de "colt 38" (pistolet western) sur le parvis de l'hôtel de ville de Dolbeau.

Mlle Nicole Doré a été couronnée Miss Western 74 et le président M. Claude St-Arnaud a reçu les clefs de la ville de Son Honneur le maire J.Armand Vézina.

Le nouveau shérrif M. Maurice Tessier recevait les honneurs dûs à son rang de même que le marshall M. Bernard Duchesne.

Des chapeaux ont été remis aux présidents des diverses manifestations touristiques tandis que Me Léonce Lévesque, de Roberval, supporteur des 10 Jours, ayant un bureau depuis 48 ans à Dolbeau, se voyait attribuer une plaquette souvenir pour souligner son 50e anniversaire de notariat.

M. CLAUDE ST-ARNAUD

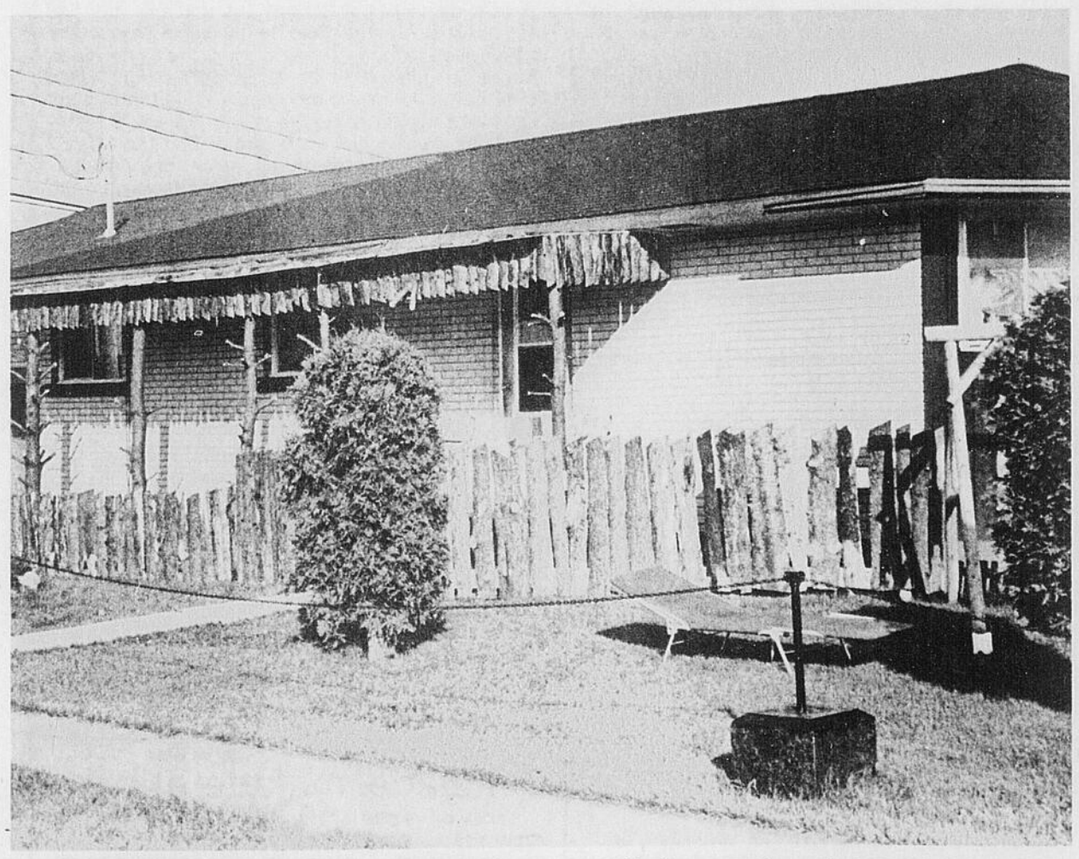
Devant un grand nombre d'invités M. Claude St-Arnaud a déclaré que les "10 Jours Western" se classait maintenant au niveau des événements touristiques majeurs au Saguenay-Lac-St-Jean, affirmant avec fierté avoir atteint le but projeté de doter la ville de Dolbeau d'un événement qui compléterait le réseau touristique au Lac St-Jean.

Selon le président l'affluence considérable de visiteurs permet de croire que cet événement occupe une place sur le plan provincial précisant qu'il en est un de participation et de gigantesque fête populaire.

"Nous n'avons pas la prétention, a pousuivi M. St-Arnaud, qu'il s'agit d'un événement culturel. Nous voulons divertir les gens et nous croyons avoir réussi pour une très forte proportion de la population de la région et aussi des visiteurs qui se déplacent de plus en plus nombreux, avident qu'ils sont de se retrouver parmi une foule de gens chez qui on sent la joie et la bonne humeur."

M. St-Arnaud devait ensuite souligner la précieuse collaboration du conseil municipal pour leur support financier qui a permis la construction de nouvelles bâtisses et d'améliorer la Place Western.

Il félicita les marchands et les citoyens qui se sont surpassé dans les décorations en répondant à l'appel du comité de décoration.



PARTICIPATION — La population de Dolbeau ne se contente pas d'assister de loin au Festival western local, elle y participe activement et les propriétaires vont jusqu'à décorer les devantures de leurs maisons.

La route a fait la pire hécatombe, cette semaine

Par Guy BERGERON

CHICOUTIMI — La route meurtrière a connu sa prire hécatombe, au cours de la présente semaine, en faisant 12 morts, soit le même nombre que durant tout le mois de juillet de l'an dernier.

En effet, au cours des deux dernières journées, M. Yvan Simard, âgé de 28 ans et domicilié au 1051 rue Banville à St-Félicien, perdait la vie à Saint-Prime tandis que Sylvain Castillo, âgé de 20 ans, de la rue St-Léandre à Jonquière, connaissait le même sort, jeudi, en face de Tremblay Express sur la route 169.

Hier, M. Jacques Saucier, âgé de 22 ans, et domicilié au 1108 rue Père Lagarde à Orsainville, perdait la vie, tandis que Mlle Sylvie Lévesque, de Mistassini, reposait dans un état critique à l'Hôpital de Chicoutimi.

L'accident est survenu, hier à Mistassini, lorsque l'automobile conduite par M. Saucier est venue en collision avec celle conduite par M. Flavien Aubut, du 67 Simard, à Mistassini.

Depuis le début de la semaine, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a été le théâtre de la pire tuerie depuis plusieurs années.

C'est ainsi que, au cours de la dernière fin de semaine, cinq personnes laissaient leur vie sur la route, tandis que, dans la nuit de lundi à mardi, trois autres personnes subissaient le même sort.

Au cours du mois de juin, seulement sept personnes étaient mortes sur les routes.

En fait, le mois de juillet 1974 battra tous les records si le rythme d'accident mortels se poursuit.

Selon le commandant de la Sûreté du Québec à Chicoutimi, une campagne importante sera maintenue, en fin de semaine, principalement au cours des manifestations de Ste-Rose-du-Nord, du Festival western de Dolbeau et à travers toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Toujours, selon nos informations, quelque 80 policiers seront sur les lieux et même il est possible que l'hélicoptère de la Sûreté du Québec vienne dans la région pour tenter de mettre un terme à cette hécatombe qui n'aide pas l'industrie touristique au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les deux cagoulards ont agi rapidement

CHICOUTIMI — Agissant avec la vitesse de l'éclair, deux cagoulards ont râflé, hier soir, vers 20h40, un montant de $1,001.50 à la Régie des alcools, sur le boulevard Lamarche, à Chicoutimi.

Profitant de l'absence de clients, les deux apaches sont entrés dans l'établissement armés d'un révolver et d'une carabine tronçonnée, le visage recouvert d'une cagoule s'appropriant rapidement du contenu de la caisse.

Les deux individus sont partis par la suite en vitesse.

Cependant, les corps policiers de Chicoutimi et de la Sûreté du Québec ont affirmé que les deux fuyards ont quitté l'établissement à pied.

C'est la troisième fois que la Régie des alcools, sur le boulevard Lamarche, reçoit la visite de bandits.

Disons que les responsables de la Régie des alcools de l'endroit enlève régulièrement les montants d'argent qui se trouvent dans la caisse, ne gardant que le minimum pour répondre à la clientèle.

Selon toujours nos informations, il s'agirait de deux novices dans le vol à main armée, puisqu'ils auraient laissé un montant important.

Immédiatement, "l'opération 100" a été déclenchée et toutes les routes de la région ont été bloquées.

On faisait part enfin, hier soir, que la sûreté municipale de Chicoutimi détenait au moins cinq individus pour interrogatoire, en rapport avec ce vol à main armée.

Pas de fusion de l'information

Par Marc DORE

Chicoutimi — Il y aura bien une politique de collaboration qui s'établira entre CJPM-TV et CJMT-radio, mais il n'est pas question de fusion des services d'information des deux médias.

Selon le directeur de l'information de CJPM, M. Claude Poulain, la radio et la télévision ne traitent pas l'information de la même façon et ont donc besoin de services de nouvelles différents. D'ailleurs, le CRTC n'approuverait pas ce genre de regroupement des services d'information.

Toujours d'après M. Poulain, la seule collaboration qui pourrait s'établir entre CJPM et CJMT, c'est au niveau des correspondants à l'intérieur de la région. Les deux médias électroniques ont actuellement des reporters chacun dans les principaux centres de la région. Si une entente intervenait, ce serait le même journaliste qui couvrirait les événements pour CJPM et CJMT à La Baie, à Alma, à Roberval, à Dolbeau et dans le secteur JAK. Le personnel en place à Chicoutimi ne serait pas touché par ces nouvelles mesures.

M. Poulain a ajouté que si l'expérience s'avérerait heureuse, les salles de nouvelles pourraient éventuellement établir une collaboration, sans toutefois aller jusqu'à la fusion.

Pas de sécurité au Palais de justice

Une analyse de Guy BERGERON

CHICOUTIMI — La protection au Palais de justice fait actuellement l'objet d'une étude de la part des juges de la région.

En effet, depuis qu'un jeune homme est allé témoigner avec une arme, toute la question de la sécurité au Palais de justice de Chicoutimi, est remise en question et des démarches sont faites actuellement pour obtenir la nomination de constables spéciaux lesquels seraient chargés de maintenir l'ordre.

En effet, la lacune principale au Palais de justice de Chicoutimi, reconnue depuis plusieurs années, est ce manque de sécurité et de protection.

Jusqu'à maintenant aucun incident fâcheux ne s'est produit, mais il reste que le tribunal, contrairement aux autres endroits de la province, siège sans aucune protection, en ce sens que, dans les corridors et dans l'enceinte de la Cour, seul les huissiers-audienciers assurent le décorum.

Il faut dire que les huissiers-audienciers ne sont pas assermentés ne peuvent procéder à aucune arrestation et, définitivement, si quelqu'un voulait faire du grabuge, il pourrait agir facilement puisqu'il n'y a aucun agent de la Sûreté du Québec attaché spécialement à la sécurité au Palais de justice de Chicoutimi.

Selon des informations obtenues, les juges de la région ont fait des démarches à Québec pour obtenir une meilleure sécurité aux Palais de justice de Chicoutimi, de Roberval et d'Alma.

Si le ministère de la Justice ne répond pas aux demandes formulées, il est fort probable que les juges se prévaudront de la loi des tribunaux pour nommer eux-mêmes des constables spéciaux.

Définitivement, si on considère qu'à Montréal des agents spéciaux fourmillent, de même qu'à Québec et dans plusieurs enquêtes du Coroner de ces districts, il faut admettre que, dans la région de Chicoutimi, le manque de sécurité est chronique et que les juges ont jusqu'à maintenant réussi un tour de force en faisant en sorte que tout se passe dans l'ordre.

Actuellement, les gardiens de prisons assurent une certaine sécurité, mais encore là, comme dans le cas de la Sûreté du Québec, ce n'est pas leur rôle de maintenir l'ordre et la paix dans le Palais de justice.

La situation ne sera plus tolérée dorénavant et il faut s'attendre à un changement majeur dans le maintien de l'ordre et de la paix en cette enceinte, où des centaines de gens défilent, chaque semaine, devant les tribunaux pour différentes causes.

Les dirigeants municipaux de Chicoutimi visent le pouvoir

Par Yvon LABERGE

CHICOUTIMI — Plus que quatre mois avant la tenue des élections municipales, à Chicoutimi, et il ne fait aucun doute que les membres du présent conseil municipal se serviront des réalisations des dernières années pour convaincre la population de les reporter au pouvoir.

C'est ainsi qu'après plusieurs allusions faites en présence des différents conseillers municipaux au cours des dernières semaines concernant le Mouvement pour un renouveau municipal, ces derniers se disent généralement pas trop inquiets par la présence d'une équipe sur les rangs.

D'ailleurs, ce n'est pas un secret pour personne que les conseillers Roch Bergeron, Léo Favre et Emile Corneau, ont l'intention de sortir et mettre en première ligne de feu les réalisations passées. Du reste, tous trois ce sont toujours prononcés ouvertement quant à l'idée d'une équipe pour lutter en vue de la prochaine élection: pour eux la politique municipale n'est pas un jeux, pas plus que le fait de présenter une écurie ayant souvent une idée maîtresse qui pour certain ne peut être respectée.

Pour un du moins, le conseiller Léo Favre se dit prêt à affronter qui que ce soit, sans pour autant minimiser les personnes qui se présenteront contre lui dans l'un des sièges du quartier ouest. Dans son cas, le conseiller Favre se dit enchanté par le travail qu'il a entrepris et qui lui reste maintenant à terminer. Il laisse savoir que son quartier doit voir se finaliser la rénovation urbaine et qu'il est impérieux que pour la population il puisse continuer à travailler pour la concrétisation du transport en commun dans le cadre d'une commission urbaine de transport.

Pour ce qui est du maire Henri Girard, lui non plus ne cache pas ses sentiments envers l'équipe du MRM qui fera la lutte en novembre prochain. D'ailleurs, à cet effet, le maire n'est-il pas à accumuler ce qu'on nomme couramment la "bible" et qui contient les réalisations de son dernier mandat ainsi qu'une bonne partie consacrée à la bonne administration comme le proclamait la semaine dernière, le comptable-auditeur de la municipalité lors de la présentation du rapport annuel 1973 sur les états financiers.

En définitive, tous sont prêts pour la prochaine campagne, y compris les conseillers Paul Décoste, Jules Larouche ainsi que Marcellin Martel, si le coeur lui en dit de se représenter.

DEGUSTATION
DE FROMAGE CANADIEN
du lundi au vendredi: de 5 hres à 7 hres.
Disco Bar
du ...
Restaurant Marchand
ST-BRUNO—LAC ST-JEAN. TEL.: 343-2438.

LAVOIE & BRASSARD,
AVOCATS
CHICOUTIMI
110 E. RACINE (suite 124)
TEL.: 545-4901

prévost, casgrain, côté et gauthier
avocats et procureurs
gilles prévost, ll.l. paul casgrain, ll.l.
martin côté, ll.l. claude gauthier, ll.l.
110 racine est chicoutimi tél. 549-5570

Lajoie, Gagnon & Associés Inc.
ASSURANCE GENERALE,
INCENDIE, AUTOMOBILE, RISQUES DIVERS
31 ouest, Racine - Chicoutimi
(en haut de chez Steinberg)
543-0796 André Lajoie-Alain Lajoie
Claude Lajoie
Renald Rouleau
Quand vous nous voyez, ne pensez pas à l'assurance, mais quand vous pensez à l'assurance,
VOYEZ-NOUS!

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Les fins électorales en priorité . . .

Les intrigues persistent toujours à l'Hôtel de ville de Chicoutimi et la fonction municipale semble bien s'y accommoder pour des causes électorales.

C'est ainsi que depuis quelques mois certains dossiers d'importance sont laissés sur les tablettes de l'anonymat municipal sans que les contribuables aient quelques droits d'en être mis au courant. Du reste bien malin qui ose s'y attaquer à cet anonymat de nature propre à la fonction municipale.

Nul besoin d'être prophète pour avancer que certains dossiers, tel le rapport final sur l'étude de l'aménagement du boulevard Lamarche est présentement terminé et que les officiers municipaux se refusent toujours à entendre les conclusions et le cheminement de ce dossier. D'ailleurs, le conseiller responsable de la Société d'aménagement industriel du Chicoutimi métropolitain, M. Léo Favre, a déjà fait les représentations en ce sens, mais la réponse demeure insatisfaite par le maire Henri Girard qui en tant que président des délibérations de ses ouailles a la charge d'amener l'ordre du jour des assemblées de son conseil.

Il en va ainsi de l'épineuse question de la revalorisation du centre de la ville, telle que revendiquée par les marchands du secteur et le directeur des services d'urbanisme de la municipalité, M. Jean-Claude Bergeron. Ainsi, ce dernier devait, au cours des dernières semaines, rendre compte de ses vues sur la question aux effectifs municipaux, mais à chaque occasion, le maire Girard ne pouvant se rendre à l'assemblée de son conseil ou encore pour fins de réceptions offertes par la municipalité, on a dû reporter pour une Xième fois l'exposé de M. Bergeron. D'ailleurs, c'est peut-être pour ces raisons que l'urbaniste a décidé de tout dévoiler, il y a deux semaines, au QUOTIDIEN lors d'une interview.

Même qu'il y a quelques temps, M. Bergeron devait entretenir les hommes d'affaires de Chicoutimi sur la question de la revalorisation de leur secteur, mais au tout dernier instant, celui qui semble maintenant avoir la main haute sur ce qui se passe à l'Hôtel de ville, M. Benoît Simard - le gérant - a tout fait contremander. Le prétexte; la fonction municipale doit connaître ces vues avant le grand public. Mais, quand la fonction municipale refuse de connaître, il n'y a qu'un moyen: faire connaître au grand public ce que la fonction municipale refuse de savoir. D'ailleurs, après la publication des grandes lignes d'orientation que devrait normalement suivre la revalorisation du centre de la ville, le maire Girard, appelé à commenter, c'est refusé à ses opinions. Le prétexte, cette fois: "je n'ai pas eu le temps de m'y arrêter". Pourtant, il le devrait. Mais on ne peut oublier que la question est d'ordre, encore une fois, électorale. Les gens de l'ouest oglibent; monsieur le maire.

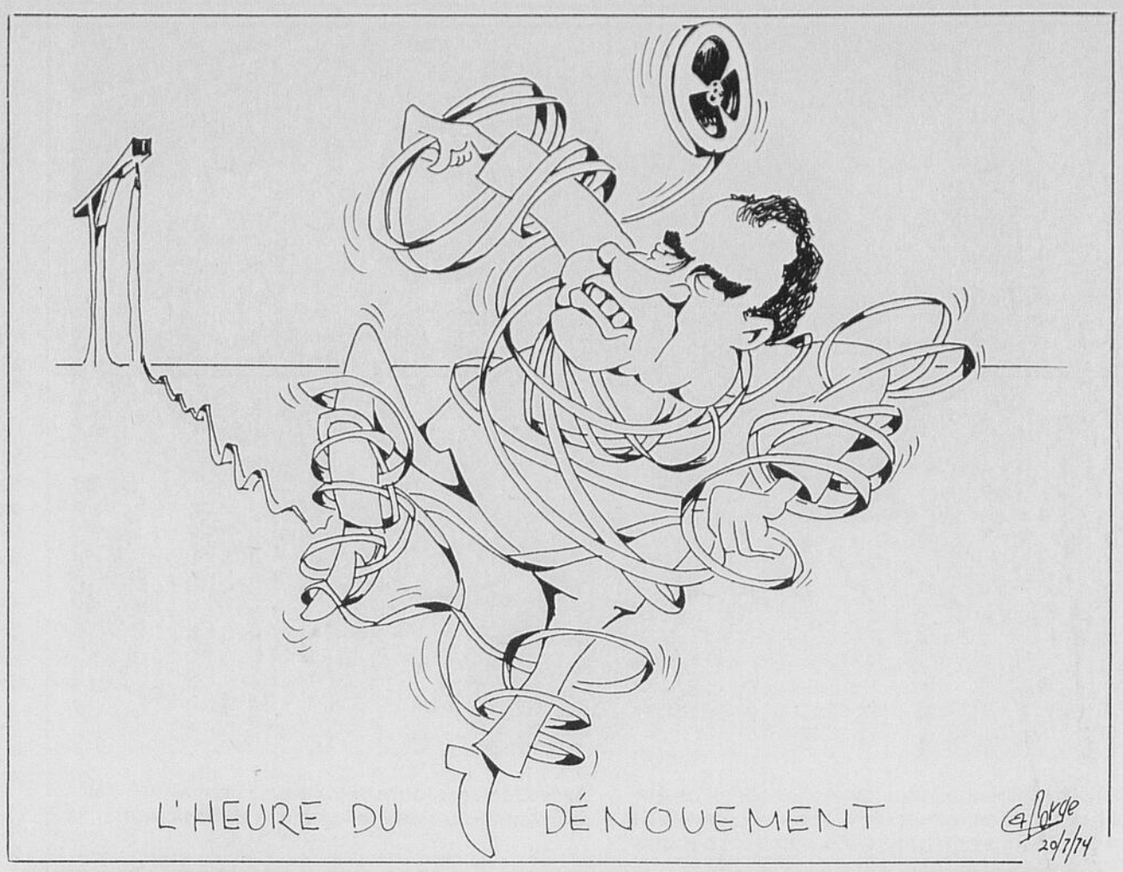
Un autre point, peut-être habile cette fois-ci, concerne la réfection et l'élargissement de la voie d'accès au pont Dubuc, qu'est la rue Montcalm.

Pourquoi, monsieur le maire ne s'explique-t-il pas sur ce dossier. Peut-être une question d'anonymat encore une fois, mais le public a le droit de savoir par quelle intrigue le maire Girard a pu profiter de sommes d'argent pour cette réalisation qui tarde à venir via l'accord intervenu entre le ministère des Transports du Québec et la municipalité de Chicoutimi en janvier dernier, et dont le sujet principal était la réfection du boulevard Talbot à six voies entre le rond-point de la Route 170 et la rue des Saguenéens.

Il y a encore deux points qui attirent l'attention et qui sont sans réponse: le garage municipal et le rapport Pomminville qui s'y rattache ainsi que le manège militaire via la réalisation d'un parc urbain aux abords de la rivière du Moulin.

Le maire Henri Girard est sûrement résolu à répondre à ces questions avant la tenue du scrutin de novembre prochain, pour ainsi satisfaire en temps et lieu ses fins électorales.

Yvon LABERGE



DOCUMENT

La ségrégation scolaire aux Etats-Unis, 20 ans après...

Il y a vingt ans, la cour suprême des Etats-Unis, ordonnait qu'un terme soit mis à la ségrégation raciale dans les établissements scolaires publics. Pourtant onze virgule deux pour cent des écoliers noirs fréquentent encore des établissements où il n'y a pas d'enfants blancs, selon une étude publiée dernièrement par le sécrétariat à la santé, à l'éducation et au Bein-Etre du gouvernement américain.

Cette étude a marqué le 20ème anniversaire de l'ordonnance historique de la Cour Suprême. Nouveau secrétaire américain à l'éducation, Caspar Weinberger, en a tiré la conclusion suivante:

"Nous avons encore bien du chemin à faire avant que tous les américains aient vraiement les mêmes possibilités d'éducation. Il ne sera pas facile d'y parvenir".

Une série d'études conduites par différents organismes chargés d'enregistrer les progrès de la déségrégation aux Etats-Unis montrent que la voie vers ce que Weinberger appelle "l'égalité des chances lucatives" est encore semée d'obstacles.

Les dernières statistiques publiées par le gouvernement fédéral lui-même révèlent les faits suivants:

Dans vingt grandes agglomérations urbaines, tant au Nord qu'au Sud des Etats-Unis, un enfant noir sur quatre fréquente une école ou il n'y a pas de blancs;

Ces mêmes 20 grandes villes rassemblent les 31 pour cent des écoliers noirs du pays, dont 17 pour cent fréquentent des établissements scolaires où il n'y a pas d'enfants blancs. Ce sont les suivantes:

New York, Chicago, Los Angeles,Philadelphie, Détroit, Miami, Baltimore, Dallas, Cleveland, Washington D.C., Saint-Louis, La nouvelle Orléans, Atlanta, New York, Baton Rouge, Kansas City, Birmingham (Alabama), Charleston (Caroline du Sud), Shreveport (Louisiane), et Gary (Indiana).

Plus de 71 pour cent des écoles publiques du nord recrutent leurs élèves parmi les noirs à plus de 50 pour cent. Pour les états frontaliers avec la partie sud de l'union, cette proportion monte à 68 pour cent. Dans les Etats du "Vieux Sud", elle est de 53 virgule sept pour cent.

Ces chiffres indiquent qu'une proportion sensiblement plus élevée d'élèves noirs que de blancs fréquente les écoles publiques. On estime à près d'un demi-million (un peu moins d'un et demi pour cent) les enfants blancs qui vont dans des écoles privées.

Les nouvelles statistiques révèlent également que "la fuite des blancs", c'est-à-dire, l'exode des familles blanches vers la périphérie des grandes villes, a crée des barrières géographiques qui ont pour effet d'enfermer des millions d'étudiants noirs dans les établissements situés au centre des villes et ou la ségrégation est plus marquée que jamais.

Presque la moitié des 537 écoles élémentaires de Chicago sont "noires" à 90 pour cent, et 144 d'entre elles sont considérées comme "noires" à cent pour cent.

A New York, 80 pour cent des élèves blancs d'écoles publiques fréquentent des établissements ou prédominent très nettement les noirs.

"Il est évident que le plus grand problème à résoudre pour parvenir la déségrégation des écoles est un problème urbain qui se pose d'abord aux villes du nord du Pays", déclare Kenneth Clark, psychologue noir dont les études étaient à la base de la conclusion à laquelle est parvenue il y a vingt ans la cour suprême, à savoir que la ségrégation scolaire constituait une "grave infraction à l'égalité".

De nouveaux chiffres encore non publiés sur le problème montrent que la situation ne s'est guère améliorée au cours des derniers mois.

Un de ceux qui les ont vus souligne que les difficultés se corsent de toute une série d'obstacles spécifiques au stade actuel, c'est-à-dire à celui de la deuxième génération de la déségrégation. C'est ainsi que la longueur des trajets en autobus pour arriver à l'école encourage la ségrégation à l'intérieur des classes, que les relations inter-raciales au cours des études supérieures restent peu développées, qu'on enregistre de sérieuses lacunes dans l'instruction bilingue: enfin que les éléments minoritaires des établissements scolaires sont plus facilement exposés au renvoi et qu'ils bénéficient moins facilement d'une formation spécialisée.

Les groupes de défense des droits civiques ne ménagent pas leurs critiques aux départements de la justice et de l'éducation, qu'ils accusent d'avoir lutté (accent) avec trop de mollesse contre la ségrégation scolaire et surtout de n'avoir pas appliqué avec assez d'énergie les sanctions prévues pour châtier les infractions.

"Je vous donnerai un exemple, précise Elliot Lichman, avocat spécialise dans ces questions. Au printemps de 1973, le secrétariat américain à l'éducation annonçait que 41 districts dans le Sud et 16 districts dans le Nord s'étaient rendus coupables d'infractions importants à l'égalité scolaire et qu'ils s'étaient disqualifiés de ce fait de toute aide financière des autorités pour la création de nouveaux établissements. Un an plus tard, on pouvait constater que ces mêmes districts, pourtant reconnus coupables, n'avaient pas subi de sanctions".

Cluston Scott
Washington Post (collaboration spéciale)

AU FIL DE LA PENSEE

Ce que nous réserve l'avenir

Par Raymond PINARD,
Vice-président et directeur général,
Pâtes Domtar Ltée,
Papier Journal Domtar Ltée,

Avec une production annuelle de 9,000,000 tonnes, le Canada fournit légèrement plus du tiers des approvisionnements mondiaux en papier journal. De cette quantité, les vingt et une usines de papier journal du Québec, avec une capacité de 4,798,600 tonnes, soit 45.5% de la capacité totale canadienne, produisent plus de 4,000,000 tonnes.

L'industrie du papier journal de la province de Québec, avec une production per capita inégalée dans le monde, peut de ce fait, être considérée comme un des chefs de file dans le domaine des approvisionnements en papier journal. Les différentes approches qu'adopteront notre industrie et le gouvernement pour résoudre un grand nombre de problèmes détermineront si nous pourrons conserver cette position pendant encore de nombreuses années.

La plus grande partie de notre papier journal est vendue à l'extérieur du Canada, principalement aux Etats-Unis. Ceux-ci ne produisent que le tiers des besoins des éditeurs de journaux américains.

Cette forte dépendance des marchés d'exportation rend notre industrie très sensible aux variations du cours du dollar et, de ce fait, beaucoup plus vulnérable que celle de nos concurrents établis au sud de la frontière.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

Pendant les périodes de forte demande, nos usines de papier journal doivent satisfaire aux besoins américains car les usines des Etats-Unis sont incapables de produire suffisamment pour combler le vide.

Mais que survienne une période où l'offre dépasse la demande, naturellement nos clients américains s'approvisionneront d'abord dans les usines des Etats-Unis. Ces usines étant situées plus à proximité, la livraison peut être plus rapide et le coût du transport plus faible par comparaison à la moyenne de $25 la tonne que les producteurs canadiens doivent payer pour expédier leur papier journal aux Etats-Unis. En achetant sur place, les éditeurs américains gardent leurs dollars chez eux aidant ainsi leur pays à conserver une balance commerciale favorable.

Si une telle politique sert leur pays, elle n'est par contre d'aucun secours pour nos usines qui tournent à une capacité moyenne de 82% pendant les périodes où l'offre dépasse la demande, tandis que les usines de papier journal américaines continuent de tourner à une moyenne de 95% tel qu'a été le cas au cours des premières années de la présente décennie.

Notre industrie ne dispose que de peu ou d'aucun moyen pour renverser cette situation purement économique mais très préjudiciable. Bien sûr, nous exportons au maximum dans le monde entier, mais là encore il nous faut nous mesurer à nos plus grands concurrents à l'extérieur de l'Amérique, les pays scandinaves. De plus , de nombreux pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres, certains avec l'aide du gouvernement canadien par le biais de diverses formes d'octrois, parviennent habituellement à subvenir à leurs propres besoins.

PENURIE DE PAPIER

Ceci nous amène à parler de notre soi-disant "pénurie de papier journal". Il faut se rappeler que dans le monde entier, le marché est relativement serré et cet état de choses ne pourra s'améliorer que par un ralentissement du rythme de développement économique ou par l'addition de nouvelles installations de fabrication de papier journal. A l'heure actuelle, notre industrie n'investira qu'avec une très grande prudence des montants élevés pour l'achat de machines à papier journal, car le rendement de tels investissements est trop faible. C'est pourquoi il est à prévoir que cette situation durera encore quelque temps.

La demande mondiale croît au taux normal de 5% par année, mais nous sommes ici plus touchés par la demande américaine qui croît généralement à un taux moindre, de l'ordre de 3%. Ceci signifie que notre capacité de production de papier journal devrait augmenter au même rythme, soit d'un peu plus de 120,000 tonnes par année.

Etant donné qu'au Québec, la plus grande partie des forêts demeurées vierges sont situées loin des lieux d'expédition, il ne reste de place que pour l'implantation d'une ou deux usines seulement. Mais il ne s'agit là que de l'aspect géographique du problème et le côté financier ne doit pas être négligé.

L'on estime aujourd'hui que la construction d'une usine entièrement nouvelle, capable de produire 175,000 tonnes par an, coûterait $75,000,000 et ce coût augmente au rythme d'un demi-million de dollars par mois. Au cours des dernières années, notre industrie a appris que le rendement des investissements des usines nouvelles était généralement insuffisant et loin de ce à quoi on était en droit de s'attendre.

CAPACITE DE PRODUCTION

Heureusement, il existe d'autres moyens moins onéreux d'accroître notre capacité de production. Le premier qui vient à l'esprit est l'addition de nouvelles machines à papier à des installations déjà en place. A l'heure actuelle, le coût d'installation d'une nouvelle machine est habituellement estimé à $150,000 par tonne/jour. Aujourd'hui, à notre connaissance, l'on ne prévoit le démarrage que d'une seule machine au Canada au début de l'an prochain. Cette machine est en cours d'installation dans la province de Québec et elle aura une capacité de 150,000 tonnes, ce qui lui permettra d'absorber très facilement "accroissement de 120,000 tonnes qui devrait être ajouté annuellement à notre capacité totale afin de pouvoir faire face à l'accroissement de la demande américaine.

Une autre méthode d'accroître notre capacité sans avoir à installer de nouvelles machines à papier est d'accélérer la vitesse des machines déjà en exploitation. Le coût de l'accélération de machines anciennes est évalué à $50,000 la tonne/jour. C'est là un procédé moins onéreux et sujet à des risques plus minimes. Si l'on considère que l'avenir de l'économie mondiale dépend de nombreux impondérables, cette sorte d'investissement semble être la mieux appropriée et la plus rentable.

Depuis le début de l'année, en réduisant le grammage (pesanteur) du papier, l'industrie canadienne du papier journal a réussi à augmenter la surface de la feuille sans accroissement du tonnage. Le grammage du papier journal a été réduit de 32 à 30 livres les 500 feuilles de 24" X 26". Une telle réduction permet à notre industrie de réaliser une économie appréciable de matière ligneuse.

PROCEDE THERMOMECANIQUE

Ce dernier point nous amène à parler matiere première. Il faut mentionner ici que le papier journal est fabriqué à partir d'un mélange composé de 75% de pâte mécanique et de 25% de pâte chimique qui augmente la résistance de la pâte mécanique. Etant donné que la pâte mécanique est moins dispendieuse que la pâte chimique, notre industrie tend à utiliser le maximum de pâte mécanique.

Il existe un nouveau procédé de fabrication appelé procédé thermomécanique grâce auquel les copeaux obtenus à partir de grumes et de résidus de scierie peuvent être utilisés par nos usines de papier journal. Ceci permet donc de convertir en pâte plus de matière ligneuse par arbre.

Si l'on veut stimuler les investissements en vue de la mise en place de nouvelles installations importantes, y compris usines et équipement de récolte du bois, notre industrie devra vendre son papier à des prix sensiblement plus élevés que les prix en vigueur à l'heure actuelle.

En résumé, l'industrie du papier journal du Québec est et demeurera un concurrent robuste, pourvu qu'il y ait une croissance ordonnée de l'offre et de la demande, que nous accélérions nos machines et mécanisions encore plus notre équipement de récolte forestière. Le rendement de nos investissements nous permettra de grandir et de répondre à la demande et nous parviendrons ainsi à assurer à notre industrie un avenir stable et brillant.

A malade, malade et demi

Rien de va plus à l'Hôpital. En tout cas chez les super spécialistes de la pompe humaine. La tension monte et risque de déclencher des palpitations, sinon de provoquer le fatal infarctus.

Je ne croyais pas dire si vrai lorsque j'affirmais que si tout allait si peu bien à l'Hôpital, c'était à cause des malades. Avec la différence que, maintenant, le nombre de malades augmente: la gangrène sort des chambres, gagne les laboratoires, envahit les bureaux. C'est la contagion, l'épidémie.

On voudrait en savoir plus long dans toute cette affaire qu'il faudrait se lever de bonne heure. Pour ma part, je soupçonne qu'il y a aussi là-dessous une question de gros sous. La médecine c'est payant, au Saguenay-Lac-Saint-Jean plus qu'ailleurs, semble-t-il. Gagner sa vie en arrachant les autres à la mort, voilà une activité qu'on continue de rémunérer grassement dans notre système actuel.

Le contingentement qu'on a toujours pratiqué dans cette profession, la vénération dont elle s'est elle-même auréolée, l'arrivée de l'assurance-maladie universelle, nous donnent droit, désormais, à nous faire soigner par téléphone ou à l'urgence. Cette dernière expression est d'ailleurs bien mal choisie pour qualifier la lenteur navrante qu'on met à accueillir les patients qui, pour une fois, portent leur nom.

Par dessus tout, il y a ce continuel déchirement entre médecins. Les plus anciens ont acquis ce privilège imprescriptible de disposer d'un bon nombre de lits pour faire admettre leurs patients, laissant aux plus jeunes quelques grabats. Aussi, le malade n'a-t-il qu'à bien choisir son "toubib".

La justice distributive y trouve son compte. Jusqu'au moment où le ministère des Affaires sociales, considérant qu'un médecin peut aussi être, à l'occaion, un malade qui s'ignore, mettra notre hôpital en quarantaine. Ce sera peut-être le seul moyen de contrôler l'épidémie et ce sera fort bien fait.

LE RICANEUR

La mouffette, ou bête puante, peut être domestiquée assez facilement

Par Yvon LABERGE

ARVIDA — La mouffette est un mammifère carnivore d'Amérique qui projette un liquide d'odeur infecte lorsqu'il se sent attaqué ou en danger, mais on peut facilement réaliser une intervention chirurgicale qui à jamais fera disparaître cette mauvaise manie.

C'est ainsi qu'après une courte opération, qui s'effectue en l'espace d'une vingtaine de minutes sans compter le temps alloué pour l'anesthésie, le vétérinaire retire les glandes qui secrètent un liquide, dont la mauvaise odeur est sa caractéristique, et le tour est joué.

Par la suite, l'amateur d'animal exotique, comme le déclare le Dr Jean-Guy Rajotte, d'Arvida, pourra s'adonner à la réhabilitation de cet animal sauvage, mais pouvant être domestiqué.

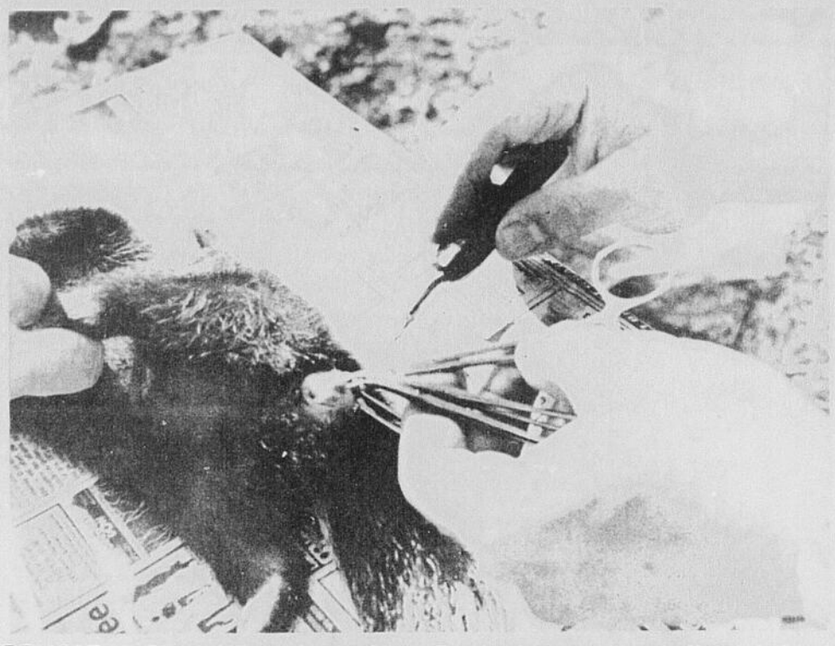
D'ailleurs, selon le Dr Rajotte, la mouffette, une fois dressée, est plus plaisante qu'un chat. Il est facile de lui faire apprendre certains tours d'habileté et elle est d'une finesse exemplaire.

Toujours selon le Dr Rajotte, c'est par un certain caractère original que les personnes intéressées à domestiquer cet animal, lui rendent visite pour faire pratiquer l'opération. "C'est comme la mode et l'habillement. Certaines personnes aiment s'adonner à une passion ou à une autre et souvent de manière excentrique. Alors il faut répondre à ce besoin", dit-il.

Dans les faits, l'opération est simple. Il suffit de retirer deux petites glandes lorsque l'animal n'est âgé que de quelques semaines. Selon le Dr Rajotte, on ne peut pratiquer cette opération sur la mouffette âgée de plusieurs mois.

Tout simplement en raison de la croissance normale de l'animal. De plus, après quelques mois la mouffette a atteint la croissance adulte qui nous empêche d'opérer sans risque. Non pas en raison des dangers pour l'animal, mais en raison d'options strictement de protection", commente-t-il. D'ailleurs, il faut noter que l'intervention se pratique généralement au grand air.

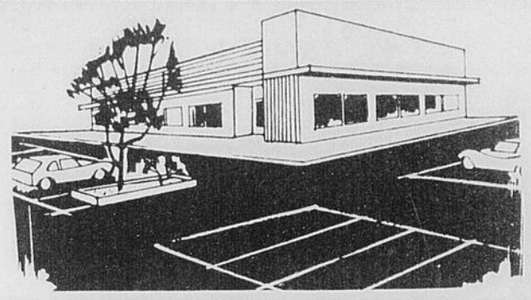
Par ailleurs, les opérations pratiquées sur la mouffette ne sont que saisonnières et, généralement, on peut en effectuer une dizaine par été, selon le nombre des adeptes. Enfin, le Dr Rajotte souligne aux personnes aux prises avec une bête domestique ayant été atteinte par le jet de la mouffette non-opérée, de se servir du jus de tomate afin de laver l'animal. En aucun temps, les animaux domestiques sont en danger après avoir été arrosés par la bête puante.



DELICAT — C'est délicat de pratiquer l'opération sur la mouffette. Il faut s'assurer que la glande ne sera pas percée pour ainsi accomoder l'opérant.

CITÉ de CHICOUTIMI

CHEMINEMENT DES TRAVAUX DE FINITION DE RUES DANS LES NOUVEAUX SECTEURS RESIDENTIELS



	AOUT					SEPTEMBRE				OCTOBRE		
	29 JUILLET AU 3 AOUT	5 AU 10 AOUT	12 AU 17 AOUT	19 AU 24 AOUT	26 AU 31 AOUT	2 AU 7 SEPTEMBRE	9 AU 14 SEPTEMBRE	16 AU 21 SEPTEMBRE	23 AU 28 SEPTEMBRE	30 SEPT. AU 5 OCTOBRE	7 AU 12 OCTOBRE	14 AU 19 OCTOBRE
CONFECTION DE CHAINE DE BETON — 1ère EQUIPE	SECTEURS DES HOSPITALIERES PE-GA-RO RUE RADISSON				SECTEURS WARREN ET RIOUX				SECTEUR PANORA-MIQUE			
CONFECTION DE CHAINE DE BETON — 2e EQUIPE			SECTEUR BEGIN "SUD"			SECTEURS MONT STE-CLAIRE ET PETER-McLEOD						
TRAVAUX DE PAVAGE			SECTEURS HOSPITA-LIERES PE-GA-RO RADISSON		SECTEUR BEGIN "SUD"		SECTEURS WARREN & RIOUX ET RUE DU STADE			RUE DES ACTIONNAIRES PETER-McLEOD MONT STE-CLAIRE ET BOULEVARD PANORAMIQUE		

N.B.: Sujet à changement suivant caprices de température.

PREPARE PAR: **SERVICE TECHNIQUE Cité de Chicoutimi**

POSE D'UNE COUCHE D'ASPHALTE D'USURE DANS DIVERSES RUES DE CHICOUTIMI

	LOCALISATION	DATE DE POSE
1.-	Hôtel de Ville: de Jacques-Cartier à Racine Longueur appr. 800 pieds.	22 juillet 1974
2.-	Jacques-Cartier: de Bégin à Talbot.	23-24-25 juillet 1974
3.-	Chemin Sydenham: de Côté terre-forte au-dessus de la Côte.	26 juillet 1974
4.-	Georges-Vézina: Rond-point	29 juillet 1974
5.-	Dubé: de Bégin à l'extrémité ouest.	29 juillet 1974
6.-	Bégin: de Champs-Elysées à Des Oblats.	30 juillet 1974
7.-	Place de Chande: à la longueur.	30 juillet 1974
8.-	Angoulème: de Place de Chande à Bégin.	31 juillet 1974 1 août 1974
9.-	Bégin: de Ballantyne à Château-Richer.	2 août 1974
10.-	Château-Richer: à la longueur.	2 août 1974
11.-	Des Sizerins.	2 août 1974
12.-	Des Sarcelles: à la longueur.	5 août 1974
13.-	Des Crécerelles: de Des Sarcelles à Des Grands-Ducs.	5 août 1974
14.-	Des Grands-Ducs: à la longueur.	5 août 1974
15.-	Des Saguenéens: (Voie double): de Talbot à Des Grands-Ducs.	6 août 1974
16.-	Champs-Elysées: Ptie est.	7 août 1974
17.-	Alma: Partie nord.	7 août 1974
18.-	Ruelle Dubois: à la longueur.	9 août 1974
1.-	Rue Price, de Lemieux à Lafontaine. Longueur appr. 1,850 pieds.	29 juillet - et 30 juillet
2.-	Rue Lafontaine, de Price à St-Joseph. Longueur appr. 1,400 pieds.	31 juillet - 1 août

	LOCALISATION	DATE DE POSE
3.-	Rue Morin, de Price à Lorne. Longueur appr. 1,155 pieds.	2 au 5 août
4.-	Rue Jolliet, de Ste-Anne à des Oblats. Longueur appr. 1,700 pieds.	6 - 7 - 8 août
5.-	Rue Bégin, de des Oblats à Place-Henri. Longueur appr. 1,550 pieds.	9 - 12 - 13 août
6.-	Rue Jacques-Cartier, de Labrecque à Bégin. Longueur appr. 650 pieds.	14 août
7.-	Rue Lafontaine, de Racine à Lamarche. Longueur appr. 550 pieds.	15 août
8.-	Rue Morin, de Racine à Lamarche. Longueur appr. 550 pieds.	16 août
9.-	Rue Taché, de Price à Côte Bellevue. Longueur appr. 1,050 pieds.	19 et 20 août
10.-	Rue Price, de Ste-Marthe à Dréan. Longueur appr. 1,100 pieds.	21 et 22 août
11.-	Rue St-Léon, de Legrand à St-Ange. Longueur appr. 750 pieds.	23 août
12.-	Boul. St-Ignace, de J.R. Théberge aux limites Ouest. Longueur appr. 9,500 pieds.	26 août au 4 septembre
	(*) Cédule sujette à changement, compte tenu du facteur (*) température et jour de grande circulation.	

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

CONGRES DES TYPOGRAPHES



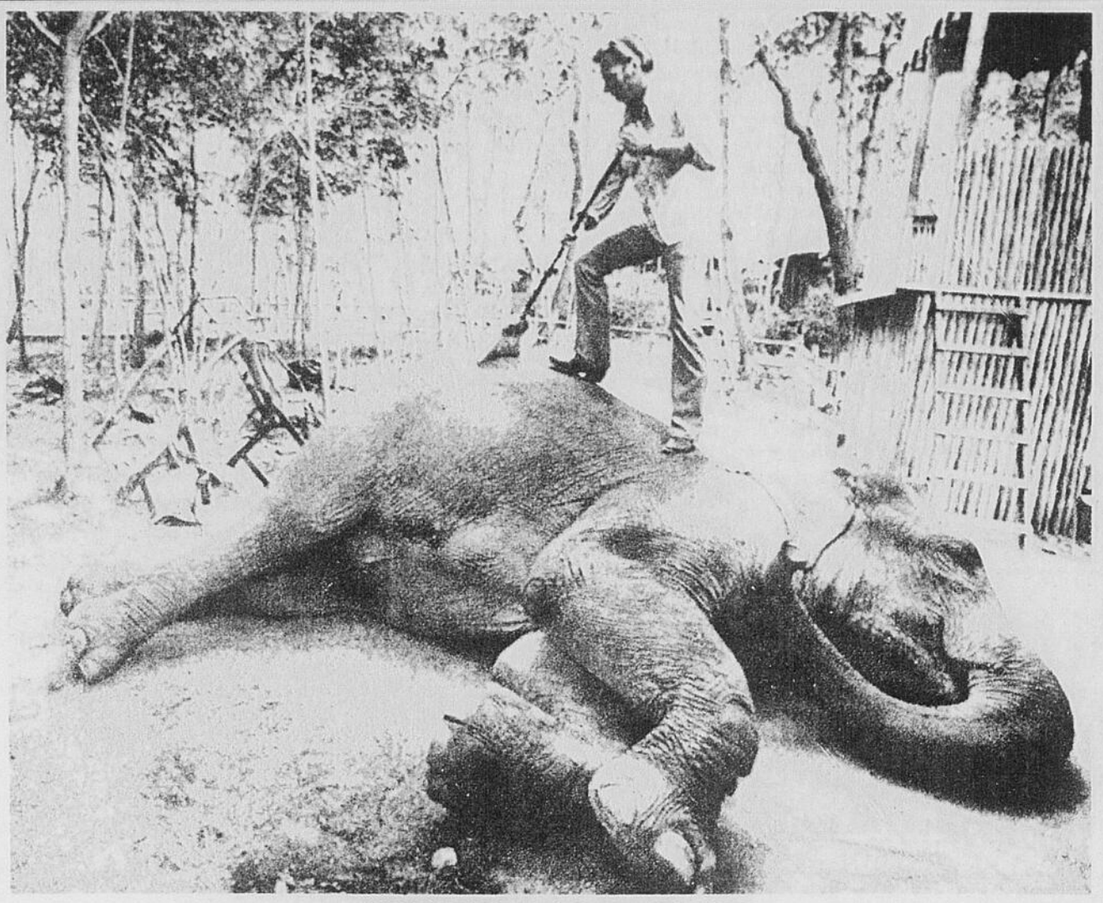
Pour la première fois de son histoire syndicale, Chicoutimi enverra un délégué d'une imprimerie à une convention américaine du Syndicat international des typographes (ITU). Robert Thibeault, maître de chapelle du local 302, représentera les employés de l'Imprimerie du Progrès du Saguenay, à la 116e convention ITU qui se tiendra du 4 au 11 août, à Saint-Louis, Missouri. Il accompagnera le président du local 302, M. Jean-Guy Demers, de Québec.

FESTIVAL DU BLEUET

Il y a assez de Tremblay dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean sans qu'on soit obligé d'en créer d'autres. Il semble qu'il se soit glissé une erreur quelque part au sujet du Festival du Bleuet. En effet, on parle de M. Elzéar Tremblay comme d'un pionnier du bleuet, alors qu'il s'agit dans les faits de M. Elzéar Savard.

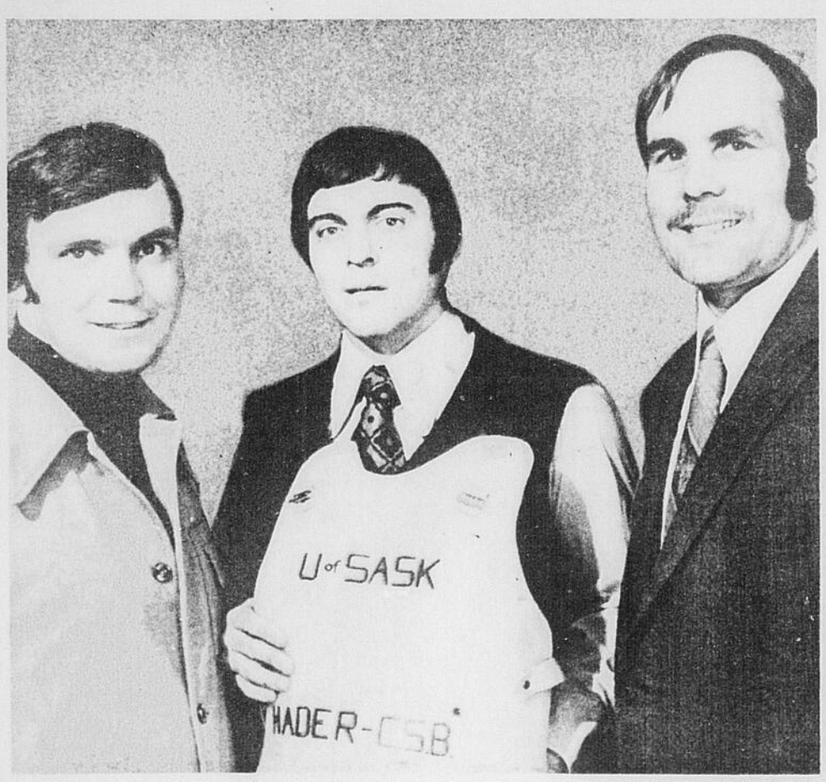
LES PRIX DIMINUERONT

L'Association des manufacturiers canadiens de chaussures soutient que les consommateurs épargneront de l'argent par suite de la disparition de la taxe fédérale de 12% sur les chaussures. Toutefois, il est douteux que les réductions soient consenties immédiatement parce qu'une bonne partie des chaussures qui seront vendues à l'automne sont déjà livrées et que sur ces marchandises, comme sur les stocks entreposés, les détaillants ont payé la taxe fédérale de 12%. On croit que dans quelques mois, la disparition de la taxe fera plus que compenser pour les augmentation de salaires et autres hausses que les marchands ont dû subir et qu'il s'ensuit que les consommateurs y gagneront. M. Trudeau avait oublié de fournir ce détail important lors de sa dernière conférence de presse.



DES ELEPHANTS EN COLERE

Celui-ci est bien docile, se laissant bien calmement laver (il fait même un somme) par un employé du parc West Milforc, au new Jersey, mais une dépêche de la Presse canadienne nous apprend qu'un troupeau d'éléphants en colère a provoqué la mort de cinq personnes et en a blessé 12 autres depuis dimanche dernier au pied de l'Hymalaya, dans le district de Jalpaoguri, à l'ouest du Bengale. Le troupeau, qui comporte environ 150 éléphants, est arrivé dans la région récemment, venant des jungles de l'Assam et du Bhoutan. Il a détruit plusieurs maisons sur son passage et considérablement endommagé les récoltes.



DOUBLE PROTECTION

A la suite de blessures subies par deux gardiens de buts des Huskies de l'Université de Saskatoon, pendant la saison de hockey 1973-74, on a mis au point un nouveau protecteur pour la poitrine.

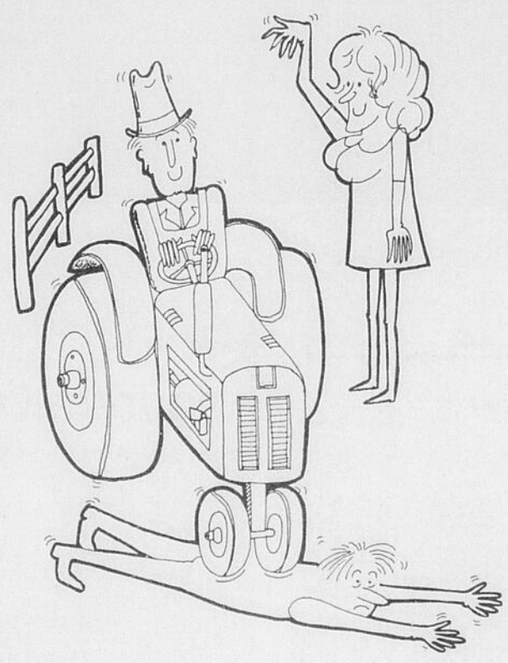
Conçu par Robert Begg (à gauche), Malcolm Cant (au centre) et Val Schneider, le protecteur a un avantage additionnel: les rondelles qui le frappent dévient vers le bas, et ont ainsi moins de chances de rebondir.

LA PHOTOGRAPHIE

Toujours au parc Rosaire-Gauthier de Chicoutimi, dimanche aura lieu le cinquième d'une série de neuf dimanches-participation. Le thème de la journée, organisée en collaboration avec le Club photo amateur de Chicoutimi, sera la photographie. Exposition de photos, projection de diapositives, kiosques d'information sur le développement d'un film noir et blanc, tirage de caméras, seront les principales activités offertes. Les parents pourront faire photographier leurs enfants, à prix populaire, au cours de l'après-midi.

NOUVEAU PSYCHIATRE

L'hôpital de Chicoutimi compte un nouveau psychiâtre en la personne du Dr Paul André Gauthier. Le Dr Gauthier est bachelier ès arts du collège de Jonquière et diplômé en médecine de l'Université Laval. Par ailleurs, le Dr Marc Bergeron a été choisi pour représenter les résidents et les internes de l'hôpital de Chicoutimi au sein du conseil d'administration de l'établissement. Enfin, le Dr Louis-Philippe Simard, urologue, s'absentera de l'hôpital de Chicoutimi vers la fin de juillet pour raison de santé. Son absence devrait durer environ un an.



JE SERAI PRUDENT

"Sois sans crainte, ma chérie, je serai prudent". A l'occasion de la semaine de la sécurité agricole, qui se déroulera du 25 au 31 juillet, le ministère de l'Agriculture du Québec rappelle aux agriculteurs qu'avec un brin de prudence, on évite beaucoup d'accidents, on protège la vie et la santé de ses proches et on ménage ses investissements.

FETE DE SAINTE-ANNE

Dans le cadre de l'Année sainte, la Fête de Sainte-Anne, à Chicoutimi-Nord, le vendredi 26 juillet, revêt un caractère particulier. Tous les pèlerins pourront gagner les indulgences attachées à la célébration de l'Année sainte par le pèlerinage. Dans l'avant-midi, il y aura messes à toutes les heures, à partir de 6h. à 11h. inclusivement; dans l'après-midi, messes à 14h., 15 et 17h.; le soir, messes à 19h. et à 20h., cette dernière concélébrée par Mgr Marius Paré. Enfin, la procession aux flambeaux est prévue pour 21h.

DANSES FOLKLORIQUES

Aujourd'hui, au chalet du Parc Rosaire-Gauthier, la population est invitée à participer à une soirée québécoise de danses folkloriques. Des membre de la troupe Les Farandoles, aidés de musiciens, dont fera partie Louis Boudreault, animeront cette soirée. Les activités de la folklothèque débuteront à 20h.30.

RENDEZ-VOUS

ALMA

Société Horticole — La Société Horticole d'Alma organise ses concours annuels pour la fin de juillet. Les catégories auxquelles, on peut s'enregistrer sont: pelouse, haie, plate-bande, rocaille, boîte à fleurs, potager ou apparence générale. Pour les membres de l'horticulture, votre carte vous donne droit de participer à ces compétitions; pour les autres intéressés un montant de $1.00 sera exigé avec le coupon d'inscription. Vers la mi-juillet, des coupons de participation paraîtront dans le journal "Le Lac-St-Jean"; on vous donnera toutes les informations concernant ces concours. Les personnes intéressées à devenir membre, veuillez-vous adresser à M. Gabriel Harvey, 122 rue Price, Alma.

ARVIDA

Mooses — Le pique-nique des Mooses d'Arvida aura lieu le 21 juillet 1974, à la loge des Mooses d'Arvida, il y a rendez-vous pour tous les membres, à 10 heures a.m., pour se rendre au domaine de la Jeunesse, à St-Ambroise.

CAP-DE-LA-MADELEINE

Pèlerinage — Le pèlerinage au Cap-de-la-Madeleine aura lieu le 23 juillet, retour par La Tuque et visite de la ville, pour informations: Mme Alfred Duchesne: 543-3066.

LATERRIERE

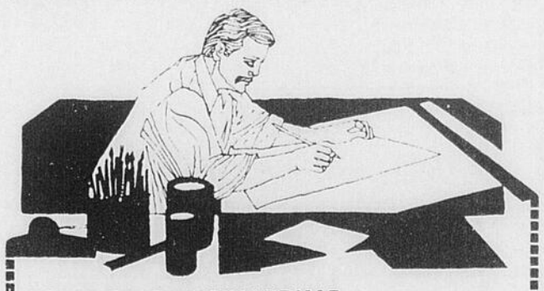
Sobriété du Canada — Sobriété du Canada organise une journée champêtre pour le 21 juillet, sous la présidence d'honneur de M. Renald Gaudreault, maire de St-David de Falardeau et membre de Sobriété du Canada, au chalet du Parc municipal du village de Laterrière, près de l'église. Le départ se fera à 10 heures a.m. Il y aura des activités récréatives toute la journée, messe à 4 heures. Chacun apporte son repas. Bienvenue à tous, pour informations: 542-6420.

CLINIQUE DU 22 JUILLET

Chicoutimi, clinique de vaccination et d'immunisation d.c.t., polio, rougeole-rubéole à l'Unité sanitaire de 2 à 3.30 heures.

N.B., clinique de vaccination pour les voyageurs à l'Unité sanitaire de Chicoutimi tous les jours, du lundi au vendredi inclusivement de 9.30 à 11.30 heures a.m.

N.B., clinique antivénérienne à l'Hôpital de Chicoutimi Inc., le mardi et le jeudi de 9 heures à 11 heures a.m. Entrée: portes des Cliniques externes, tél.: 549-2195, local 316.



TOUT CE QUI S'IMPRIME...
... NOUS L'IMPRIMONS
l'imprimerie
LE PROGRÈS
DU SAGUENAY LIMITÉE
316, AVENUE LABRECQUE — CHICOUTIMI — TEL.: 545-4474

Donner un caractère provincial aux "Six heures d'Alexis le trotteur"



Pour l'équipe du projet "Publi-6-té" de La-Doré, tous les moyens sont bons. Posters, affiches, dépliants, communiqués de presse et surtout des rencontres et des explications.

Par Yvon PARE

La-Doré — A La-Doré, cinq jeunes à l'intérieur d'un projet Perspectives-Jeunesse ont entrepris de rendre l'événement sportif des "Six heures d'Alexis le trotteur" vraiment provincial. Le titre de ce projet est "Publi-6-té."

Leur travail consiste à sensibiliser les gens du Saguenay et du Lac-St-Jean surtout, en plus de faire connaître l'événement à travers toute la province.

Pour ce, ils utilisent tous les moyens visuels et écrits à leurs dispositions. Ils réaliseront posters, affiches, communiqués de presse, dépliants, etc.

Dans ce but un groupe de trois campeurs vient d'entreprendre la tournée du Lac-St-Jean et du Saguenay. Ils visiteront les différents campings de la région, dialogueront avec les gens et les renseigneront le plus possible sur la nature des "Six heures d'Alexis le trotteur" de La-Doré.

Un peu plus tard ils comptent faire une autre tournée mais cette fois en visitant les stations de radio et de télévision.

Toujours dans le but de mieux faire connaître cet événement sportif, ils ont fait une enquête parmi les familles de La-Doré afin de retracer les noms et les adresses de ceux et celles qui ont dû s'exiler de La-Doré afin de communiquer avec ces personnes et les inviter à venir se réjouir et à participer aux "Six heures d'Alexis le trotteur" de La-Doré, le premier septembre prochain.

LA CAGNOTTE D'OR
$1,000.00
Prochain tirage le 14 août
r/r la rue racine CHICOUTIMI
Réclamez votre coupon de participation

Inventaire de disponibilité de logement

Ce service est à la recherche de logements, chambres et pensions, pour les étudiants et les professeurs. Si vous avez des places disponibles, remplissez le coupon et retournez-le à l'adresse ci-après indiquée, ou téléphonez.

S.V.P. Ecrire en lettres moulées

NOM .....

PRENOM .....

ADRESSE .....

TEL .....

RETOURNEZ A: Inventaire de disponibilité de logement
A/S U.Q.A.C. Local A-500
930 Est, Jacques-Cartier
Chicoutimi — Tél.: 549-8188 545-5636
CEGEP Jonquière, local 414 — Tél.: 547-5572

Woolworth

LUNDI 22 JUILLET 1974

$1.44 VENTE À $1.44

RUE RACINE, moi j'aime la rue racine CHICOUTIMI

VETEMENTS POUR ENFANTS

SHORT 100% NYLON uni ou imprimé, choix de modèles et de couleurs, pour filles et garçons gr.: 2 à 4X. **2 pour 1.44**

COSTUME DE BAIN 1 pièce, 100% nylon uni, rayé ou à motifs, pour fillettes gr.: 2 à 3X. **2 pour 1.44**

ASSORTIMENT DE PYJAMA 100% coton imprimé, pour filles et garçons gr.: 2 à 3X. **1.44**

SHORT 100% NYLON extensible imprimé ou en denim bleu, pour filles et garçons gr.: 2 à 6X. **1.44**

PANTALON 100% NYLON extensible uni ou imprimé, pour enfants gr.: 12 à 24 mois et gr.: 2 à 3X **1.44**

BABY DOLL 100% COTON uni ou imprimé, pour fillettes gr.: 4 à 6X. **1.44**

LOT DE GILETS 100% nylon unis ou imprimés, pour filles et garçons gr.: 4 à 6X. **2 pour 1.44**

VETEMENTS POUR DAMES

BAS-CULOTTE choix de couleurs, pour dames une grandeur. **5 paires 1.44**

CULOTTE BIKINI pour dames, dans les tons de beige, lilas ou coco gr.: p-m-g. **3 pour 1.44**

SOUTIEN-GORGE doublé de Kodel, blanc seulement, pour dames gr.: 32A à 36C. **1.44**

JAQUETTE COURTE en polyester/coton, sans manches, couleurs bleu, rose ou jaune pour dames gr.: p-m-g. **1.44**

JAQUETTE COURTE en polyester/nylon, sans manches, couleurs bleu ou rose, pour dames gr.: M. **1.44**

JAQUETTE EN NYLON couleurs vert, rose ou bleu, pour dames gr.: m-g. **1.44**

GILETS 100% ACRYLIQUE, manches courtes, choix de 3 couleurs pour dames gr.: p-m-g. **2 pour 1.44**

GILET avec manches courtes ou sans manches, choix de modèles, et de couleurs, pour dames gr.: p-m-g. **1.44**

BLOUSE à tissus gaufré, petites épaulettes, blanche seulement, pour dames gr.: p-m-g. **1.44**

SHORT EN POLYESTER/COTON à carreaux, choix de couleurs, pour dames gr.: 8 à 16. **2 pour 1.44**

GILET DE SOLEIL 100% nylon, couleurs bleu, jaune, vert ou saumon, pour dames gr.: p-m-g. **2 pour 1.44**

SHORT 100% NYLON, élastique à la taille, couleurs rouge, marine ou jaune, pour dames gr.: p-m-g. **1.44**

GILET 100% NYLON, sans dos, choix de couleurs, pour dames gr.: p-m-g. **2 pour 1.44**

SHORT 100% POLYESTER, élastique à la taille, couleurs blanc, marine ou turquoise, pour dames gr.: p-m-g. **1.44**

VETEMENTS POUR GARCONS ET POUR HOMMES

CHEMISES perma press manches courtes, choix de motifs et de couleurs, pour garçons gr.: 8 à 14. **1.44**

CALECON COURT style X 20, couleurs assorties, pour hommes gr.: p-m-g. **2 pour 1.44**

T-SHIRT EN COTON et polyester, manches courtes, blanc seulement, pour hommes gr.: p-m-g. **1.44**

GILET CAMISOLE en filet, choix de 3 couleurs, pour hommes gr.: m-g-xg. **1.44**

CHEMISES en polyester et coton, manches courtes, couleurs et motifs variées, pour hommes grandeurs assorties. **1.44**

BERMUDAS PERMA PRESS, choix de 3 couleurs, pour hommes gr.: 34 à 40. **1.44**

BAS 100% NYLON, couleurs assorties, pour hommes gr.: 10 - 13. **4 paires 1.44**

CHAUSSURE

SANDALES EN VINYLE choix de deux modèles, couleurs bleu, beige ou blanc, pour dames. **1.44**

SANDALES DE PLAGE avec fleur, choix de 4 couleurs, pour fillettes gr.: p-m-g. **2 paires 1.44**

SANDALE EN VINYLE, couleurs blanc, bleu ou rouge, pour fillettes gr.: 11 à 3. **1.44**

SANDALE EN TOILE, choix de 3 couleurs, pour fillette gr.: 11 à 3. **1.44**

SANDALE DE PLAGE, choix de 4 couleurs, pour dames gr.: p-m-g. **2 paires 1.44**

ARTICLE DE BEAUTE

SHAMPOOING pour cheveux "Halo", pour cheveux gras ou normaux. Format 8 oz. **2 pour 1.44**

POUDRE POUR BEBE "Curity", format 12½ oz. **2 pour 1.44**

PATE A DENT "Colgate", format 100 ml. **2 pour 1.44**

CREME EPILATOIRE "Neet" en tube **2 pour 1.44**

LAMES DE RASOIR Trac II de "Gillette". Paquet de 5 lames. **2 pour 1.44**

CREME A BARBE Menthol, citron ou régulier. Format 11 oz. **2 pour 1.44**

CREME LANOLINE tout usage pour peau sèche. **2 pour 1.44**

POUDRE COMPRIME de marque "Cover Girl". **2 pour 1.44**

ROUGE A LEVRES brillant en crème ou en baton de marque "Marie France". **2 pour 1.44**

SET DE MANICURE avec étui en métal. **1.44**

ROULEAUX pour cheveux avec peigne et piques, grosseurs assorties. **2 pour 1.44**

BROSSE POUR CHEVEUX, un côté ordinaire et l'autre avec tiges de métal. **1.44**

BARRETTES pour cheveux, choix de 4 couleurs, paquet de 4 paires. **2 pour 1.44**

PAPETERIE

CRAYONS DE FEUTRE couleurs assorties. Boîte de 12. **1.44**

CRAYONS A COLORIER "Laurentien" Paquet de 8. **2 pour 1.44**

BIJOUX

ASSORTIMENT DE BOUCLES d'oreilles pour oreilles percées ou non percées. **3 paires 1.44**

BRACELET D'IDENTIFICATION, couleur or. **1.44**

PENDATIF avec signe Zodiaque, couleur or. **1.44**

CAMERA-MUSIQUE

CASSETTE VIERGE C 60 minutes. **3 pour 1.44**

BOBINE POUR FILM 8 mm ou super 8. **2 pour 1.44**

FLASH BULBS M 2 B **1.44**

BONBONS

SAC DE CHIPS "Humpty Dumpty". Format de $0.69. **3 pour 1.44**

BONBONS "Softee Toffee". Sac de 10 oz. **3 sacs 1.44**

BONBONS GELEES assorties. **2 livres 1.44**

BONBONS "BEANOS" **2 livres 1.44**

BONBONS "Pik'n Mix". Sac de 22 oz. **2 sacs 1.44**

UN SERVICE DE PORTEURS POUR LE TRANSPORT DE VOS COMMANDES A L'AUTO ET CELA GRATUITEMENT seulement POUR LA JOURNEE à 1.44

EAU DE JAVEL "mix-O", format 128 oz. **3 pour 1.44**

SACS EN PLASTIQUE "Baggies", format sandwich. Boîte de 100 sacs. **4 pour 1.44**

SAVON LIQUIDE pour la vaisselle "Vel", fraîcheur citron ou rose lotion. Format 32 oz. **3 pour 1.44**

POUDRE A RECURER "Ajax". Format 14 oz. **6 pour 1.44**

ASSOUPLISSEUR pour le linge "Fleecy". Format 128 oz. **1.44**

Nettoyeur à vitres à l'amoniaque "Easy - Off". Format 12 oz. **4 pour 1.44**

SAVON EN POUDRE "ABC". Boîte de 2 lb. **3 pour 1.44**

ESSUIE-TOUT "White Swan", 2 épaisseurs. Paquet de 2 rouleaux. **2 paquets 1.44**

Papier de toilette "White Swan". Paquet de 4 rouleaux. **2 paquets 1.44**

CHARCUTERIE

JUS D'ORANGE OU JUS DE RAISIN dans un sac de plastique. Paquet de 2. **2 paquets 1.44**

JAMBON CUIT "Federal", de première qualité. **lb. 1.44**

FROMAGE DOUX blanc "Elbo". **lb. 1.44**

POGO (chien chaud sur baton). **10 pour 1.44**

PATISSERIE

BOUTEILLE DE LIQUEURS "Pepsi" ou "Seven Up" bouteille de 26 oz. **6 pour 1.44, plus dépot.**

ASSORTIMENT DE TARTES aux pommes, fraises, raisins ou au sucre. **2 pour 1.44**

TEXTILE

SOIE, CREPE OU JERSEY polyester imprimé, largeur 45", choix de couleurs. **1.44 vge**

COTON IMPRIME ou à carreaux, largeur 45" vge **1.44**

CREPON POLYESTER imprimé, largeur 45", ou Coton choix de couleurs, largeur 36". **2 vges 1.44**

COTON IMPRIME OU UNI, largeur 45", choix de couleurs. **2 vges 1.44**

ARTICLE DE MAISON

VERRES A COKE format 9 oz. Paquet de 9. **2 paquet 1.44**

VERRES A VIN, format 5 oz. Paquet de 4. **1.44**

VERRES A BIERE, format 16 oz. **6 pour 1.44**

TASSES A CAFE, format 9 oz. **4 pour 1.44**

TASSE AVEC MOTIFS, orange ou bleu. **4 pour 1.44**

PLAT EN CRYSTAL pour hors-d'oeuvre, 5 séparations, gr.: 12 3/4" x 9". **1.44**

PLAT A BONBONS, en vitre, choix de couleurs. **3 pour 1.44**

VERRE DE COULEURS ROUGE, jaune ou vert, choix de 2 grandeurs. **1.44**

PORTE-CHAUSSURE pouvant contenir 9 paires. **1.44**

CIRE LIQUIDE pour couvre plancher "Durashine", brillant acrylique. **1.44**

BROSSE POUR TOILETTE avec étui en plastique. **1.44**

BROSSE MIRACLE nettoie rapidement et n'endommage pas ni ne brise les tissus fins. **1.44**

DESSUS POUR PLANCHE à repasser, gr.: 15" x 54". **1.44**

NETTOYEUR LIQUIDE tout usage "Ajax" à l'amoniaque et odeur de pins. Format 32 oz. **2 pour 1.44**

ASSOUPLISSEUR pour le linge "Downy". Format familial 66 oz. **1.44**

SACS EN PLASTIQUE "Baggies", grands formats, boîte de 20 sacs. **3 pour 1.44**

PURIFICATEUR D'AIR "Florient", différentes fraîcheurs. Format 6 oz. **3 pour 1.44**

EPONGE EN PURE cellulose "Jets" **4 pour 1.44**

BARRES DE SAVON "Colgate". Paquet de 3 barres. **3 paquets 1.44**

SAVON EN POUDRE "ABC". Boîte de 3 lb. **2 pour 1.44**

LITERIE-TAPIS

SERVIETTE A VAISSELLE à carreaux, 100% coton, choix de 3 couleurs **3 pour 1.44**

SERVIETTE A VAISSELLE en lin et coton, choix de couleurs. **2 pour 1.44**

LINGE DE TABLE 100% coton, paquet de 4. **2 pour 1.44**

NAPPERONS 100% polyester, forme ovale, choix de 4 couleurs. **1.44**

TAIE D'OREILLER, blanche seulement avec broderie. **1.44**

ABAT-JOUR EN PLASTIQUE, dans les tons de turquoise ou rose. **1.44**

ABAT-JOUR à motifs floraux, couleurs bleu, rose ou blanc. **1.44**

TAPIS 100% NYLON, grandeur 27" x 18". **1.44**

PAILLASSON pour l'extérieur, couleur jaune or. **1.44**

PLANTE

TERREAU "POTTING SOIL" sac de 25 lb. **1.44**

INSECTICIDE pour plante verte. **1.44**

VASE POUR JARDIN CHINOIS, couleurs variées. **1.44**

CADRE AVEC BORDURE BLANCHE, choix de décors, gr.: 6" x 10". **1.44**

QUINCAILLERIE

PINTE D'HUILE A MOTEUR 10W-30 **2 pour 1.44**

MOUSTIQUAIRE pour fenêtre en aluminium, choix de 2 grandeurs 10 x 30" ou 9 x 33". **ch. 1.44**

ROULETTES pour appareils ménagers lourds. **1.44**

SPORT

ALLUME CHARBON DE BOIS "Wizard", format 48 oz. **2 pour 1.44**

ASSORTIMENT d'article de pêche. **2 pour 1.44**

PNEU POUR BICYCLE, grandeurs assorties. **1.44**

RAQUETTE pour jeu de Badminton "Jelinek". **1.44**

CANNE A PECHE en fibre de verre, pour enfants. **1.44**

USTENSILE pour le camping comprenant: couteau, cuillère et fourchette. **2 pour 1.44**

JOUETS

LANTERNE POUR ENFANTS fonctionne avec piles **1.44**

PERLES pour fabrication de collier d'indien. **1.44**

CASSE TETE "Le Château" de 450 morceaux. **2 pour 1.44**

SAC D'INDIENS et de cowboy en plastique. **2 pour 1.44**

PLANCHE A LAVER avec épingles. **3 pour 1.44**

BOURSES pour fillettes. **1.44**

TABAGIE

TABAC A CIGARETTES "WOOLCO" boîte de 6 oz. **1.44**

TUBES A CIGARETTES de marque "Premier", "Embassy" ou "Century". Boîte de 200. **4 pour 1.44**

JEUX DE CARTES. **2 pour 1.44**

Woolco MAGASINS À RAYON DE DÉPARTEMENTS — CHARGEX — Woolworth CREDIT CARD CARTE DE CRÉDIT "Chargez-le"

Woolworth ...pour la femme sage et avisée.

UTILISEZ CES CARTES DANS TOUS LES MAGASINS WOOLWORTH

48 circonscriptions québécoises sur 74

Plus d'abstentations et moins d'annulations

Par D'ARCY O'DONNELL

MONTREAL (PC) — Une compilation dans 48 des 74 circonscriptions du Québec démontre qu'un moins grand nombre de gens se sont prévalu de leur droit de vote et qu'un moins grand nombre de bulletins ont été rejetés aux élections fédérales du 8 juillet, qu'à celles de 1972.

Les chiffres officiels sont maintenant disponibles pour ces 48 circonscriptions par suite du recomptage officiel. Les présidents d'élection ont procédé au décompte des bulletins compilés par les scrutateurs, dans chacun des bureaux, le soir du dépouillement du scrutin.

L'addition des chiffres obtenus des 48 circonscriptions démontre que 1,718,640, ou 68.2 pour cent, des 2,518,935 personnes éligibles à voter se sont prévalu de leur droit. Un total de 85,136 bulletins, ou 5.0 pour cent des bulletins déposés, ont été rejetés.

Dans ces mêmes circonscriptions, en 1972, un total de 1,830,325 personnes, ou 75.7 pour cent, des 2,417,798 voteurs éligibles s'étaient prévalu de leur droit. Un total de 104,699 bulletins, ou 5.7 pour cent des bulletins déposés, avaient été rejetés.

AUCUN COMMENTAIRE

Les présidents d'élection ont refusé de tenter d'expliquer pourquoi le degré de participation au scrutin et le nombre des bulletins rejetés ont été moins élevés qu'aux élections fédérales de 1972, qui avaient alors eu lieu en octobre. Ils n'ont fait aucun commentaire, non plus, sur la possibilité d'y déceler un effet quelconque de la campagne du Parti québécois.

Le Parti québécois avait demandé aux électeurs de s'abstenir de voter ou d'annuler leurs bulletins.

Les libéraux ont remporté 60 sièges au Québec, comparativement à 56 en 1972. Dans tout le pays, ils ont fait élire 141 des 264 députés, s'assurant ainsi la majorité à la Chambre des communes. En 1972, ils avaient remporté 109 sièges, soit plus que tous les autres partis, mais ils ont dû compter sur l'appui des néo-démocrates qui avaient fait élire 31 députés.

VILLES ET CAMPAGNES

Dans les 48 circonscriptions du Québec où le recomptage officiel est terminé, le pourcentage des bulletins rejetés est plus élevé dans les villes que dans les campagnes. Dans les circonscriptions de la région de Montréal, où le Parti québécois est fort, le pourcentage des bulletins rejetés est plus élevé dans certaines d'entre elles, qu'en 1972, et moins élevé dans d'autres.

Les chiffres étaient disponibles pour les circonscriptions montréalaises suivantes: Laval, Mercier, Papineau, St-Henri, Ste-Marie, St-Michel, Vaudreuil, Verdun et Westmount.

Un total de 319,148, ou 63.9 pour cent des 499,279 voteurs éligibles, dans ces neuf circonscriptions, se sont prévalu de leur droit. Un total de 19,313 bulletins, ou 6.1 pour cent des bulletins déposés, ont été rejetés.

En 1972, dans ces neuf circonscriptions 363,559, ou 74.0 pour cent des 491,102 voteurs éligibles s'étaient prévalu de leur droit. Un total de 23,874 bulletins, ou 6.6 pour cent du nombre déposé, avaient été rejetés.

ROBERVAL

Dans Mercier, le pourcentage des bulletins rejetés a été de 9.1 pour cent en 1974 et de 7.7 en 1972. Dans Papineau, il a été de 8.2 comparativement à 6.6. Mais dans St-Henri il a été de 4.1 comparativement à 7.5, en 1972. Dans Vaudreuil il a été de 2.9 comparativement à 4.1.

Dans Westmount, circonscription à majorité de langue anglaise, le pourcentage fut de 2.7 comparativement à 5.2 en 1972.

Dans Chicoutimi, qui a élu un député péquiste à l'Assemblée nationale en 1973, 70.1 pour cent des électeurs ont voté en 1974 comparativement à 79.1 pour cent en 1972. Le pourcentage des bulletins rejetés s'est élevés à 5.1 comparé à 7.2 en 1972. Dans Sherbrooke, 68.4 pour cent des électeurs ont voté comparativement à 76.4. Le pourcentage des bulletins rejetés s'établit à 5.0 comparativement à 3.9 en 1972.

Dans Trois-Rivières, 66.4 pour cent des personnes éligibles ont déposé leurs bulletins comparativement à 75.7 en 1972. Le pourcentage des bulletins rejetés est de 5.9 comparativement à 6.1 en 1972.

Le plus grand déclin dans le pourcentage des bulletins rejetés s'est produit dans la circonscription de Roberval, au Lac St-Jean, où le pourcentage est passé de 10.2 en 1972 à 2.6 cette année. Le 8 juillet 70.5 pour cent des personnes éligibles se sont prévalu de leur droit comparativement à 77.6 pour cent, en 1972.

Les cidres n'affronteront pas leurs frères vins

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec ne prendra pas nécessairement des mesures de représailles contre les vins ontariens parce que l'Ontario refuse d'acheter des cidres québécois.

C'est ce qu'a expliqué, vendredi, le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, en réponse à une question du chef parlementaire du Parti québécois, M. Jacques-Yvan Morin.

M. Garneau a laissé entendre que des mesures de représailles contre les vins de l'Ontario pourraient déclencher un boycottage contre des distilleries québécoises qui écoulent déjà une importante partie de leur stock sur le marché ontarien.

"Il ne faudrait pas, pour gagner un morceau de quelques pieds, perdre ce que nous avons sur d'autres aspects", a commenté M. Garneau.

LETTRE

Le ministre des Finances a par ailleurs indiqué que son collègue de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, avait néanmoins rédigé une lettre qu'il se proposait de faire parvenir à son collègue de l'Ontario.

Dans cette lettre, M. Saint-Pierre souligne que le Québec représente pour les producteurs de vin de l'Ontario un marché fort intéressant. Il rappelle que depuis 1971 sont apparus au Québec des producteurs de vins et de cidre et que ces derniers sont intéressés à avoir accès au marché ontarien de la même façon que le Québec a été ouvert aux vins de l'Ontario.

DEFAVORABLE

Enfin, M. Garneau a rappelé que dans les échanges Ontario-Québec au sujet des boissons alcooliques, en termes de dollars, le Québec n'était pas aussi défavorisé qu'on voulait bien le laisser croire.

"Ce que je veux souligner, c'est qu'on ne peut pas poser de gestes trop draconiens dans ce secteur parce que cela pourrait avoir des effets dans d'autres secteurs où nous sommes avantagés, en particulier celui des distilleries qui sont au Québec", a conclu le ministre Garneau.

L'euthanasie, c'est l'affaire des médecins — Forget —

QUEBEC (PC) — C'est la corporation professionnelle des médecins du Québec et non pas le ministre des Affaires sociales qui va déterminer si l'euthanasie est permise au Québec.

C'est ce qu'a clairement indiqué le ministre, M. Claude Forget, en réponse à une question du député créditiste de Rouyn-Noranda.

M. Samson avait souligné qu'une étude d'un magazine spécialisé dans les questions médicales affirmait récemment que 95 pour cent des médecins interrogés étaient en faveur de l'euthanasie.

L'euthanasie consiste à priver de soin un incurable, ou même à provoquer sa mort, afin d'abréger ses souffrances.

Le ministre Forget a d'abort félicité les médecins qui se penchent sur cette question publiquement, soulignant leur courage.

Puis, M. Forget a rappelé que la loi instituant l'Office des professions prévoyait de quelle façon le public devait être protégé en cette manière.

"En vertu de cette législation, chaque corporation professionnelle est tenue d'élaborer un code d'éthique professionnelle et est tenue également de mettre sur pied des mécanismes de surveillance professionnelle, a dit M. Forget. Dans l'hypothèse où ces responsabilités ne seraient pas exécutées par les corporations professionnelles concernées, l'Office des professions lui-même est habilité à intervenir pour la protection du public".

Invité par M. Samson à préciser si des médecins avaient déjà pratiqué l'euthanasie au Québec, M. Forget a répondu: "Les possibilités qu'offre la science moderne aux praticiens laisse entrevoir que c'est un problème que chaque médecin doit trancher à l'occasion. Je présume qu'ils l'ont tranché jusqu'à maintenant dans le meilleur intérêt des malades qu'ils soignent".

Baie James vrai ou faux?

La plus basse soumission ouverte de $20 millions supérieure aux évaluations de la SDBJ

MONTREAL (PC) — Un porte-parole de la Société de développement de la baie James a qualifié hier à Montréal d'inexacts les rapports de presse selon lesquels l'offre la plus basse reçue pour la construction de quatre tunnels en terrasses sur les chantiers du projet hydroélectrique de la baie James était inflationnaire.

Publiés par le quotidien montréalais anglophone The Gazette, les rapports affirmaient que le groupe Spino Construction Ltd., de Montréal avait soumis jeudi, une offre de $72.5 millions. Les rapports citaient des témoins qui, à l'ouverture des soumissions avaient soutenu que la plus basse des soumissions était de $20 à 30 millions supérieurs au coût évalué par la SDBJ elle-même.

Le porte-parole de la société a expliqué que ces interprétations incorrectes étaient basées sur une multiplication erronée par 10 des $3.5 millions déposés par les soumissionnaires.

"Ces sommes, a déclaré le porte-parole, sont exigées des soumissionnaires à titre de garanties et elle sont basées sur les propres estimés de la SDBJ. Elles peuvent cependant représenter entre huit et quinze pour cent de l'extimé total. Or, a-t-il poursuivi, si l'on multiplie par 10 les sommes reçues en dépôts, on arrive à un total de $35 millions.

"Cela équivaudrait à une différence de $20 à 30 millions entre l'offre la plus basse et les estimés de la SDBJ. Ce qui n'est pas le cas".

Le porte-parole de la société ne peut cependant préciser quelle est exactement cette différence, ni quel pourcentage des estimés totaux représentent les sommes déposés en garantie.

SIMARD-BEAUDRY INC.

Par ailleurs, le quotidien agnlophone de Montréal affirmait que le consortium formé du groupe Simard-Beaudry Inc. et de trois sociétés, n'avait fixé aucun prix dans son offre et qu'il entendait opérer sur une base coûts-plus-honoraires. Selon les milieux de l'industrie, ce mode d'opération serait une tentative en vue de modifier les procédures de soumission relatives au projet de développement hydroélectrique de la Baie James.

Le porte-parole de la SDBJ a confirmé cette affirmation de la Gazette, mais s'est refusé à donner plus de détails sur l'offre faite par le consortium et les autres groupes soumissionnaires.

Le quotidien indiquait que les dirigeants de la société avaient accepté d'examiner l'offre de Simard-Beaudry et concluait qu'un contracteur pourrait être payé pour les coûts et recevoir en outre un pourcentage fixe, représentant les honoraires pour services rendus en vue de la réalisation du projet.

Le contrat prévoyait des appels d'offre pour la construction de la première section permanente d'un barrage sur le chantier LG-2. Quatre tunnels en terrasse seraient en outre nécessaires pour reporter les eaux à la rivière après leur passage aux turbines.

Le porte-parole de la SDBJ a confirmé que le groupe Spino Construction, société contrôlée par le groupe Impregilo, de Milan en Italie, a obtenu des contrats pour la construction de deux tunnels temporaires de détournement des eaux et pour la construction du barrage principal sur le chantier LG-2.

Le porte-parole a cependant soutenu qu'il est inexact d'affirmer, comme le fait le quotidien anglophone, que la majorité des contrats de construction sur ce chantier avaient été octroyés au groupe Spino.

"Si l'on tient compte du nombre total des contrats, cela n'est pas vrai, a déclaré le porte-parole.

Celui-ci a cependant admis que Spino avait obtenu la majorité des contrats les plus importants.



$500,000 — Un chèque de $500,000 (seulement ça) est remis à M. et Mme Jim MacLean, de Toronto. C'est avec l'indubitable sourire qu'ils n'ont pu le refuser...

Des sourires et des $$$

MONTREAL (PC) — Avec de très larges sourires, les détenteurs des billets gagnants de la loterie olympique, deuxième tirage, se sont rendus hier aux quartiers généraux du COJO pour y toucher leurs prix.

Quarante personnes, en tout, venant du Québec, de l'Ontario et de la Colombie Britannique, ont empoché des sommes totalisant quelque $2.5 millions. Le gérant de la loterie olympique, M. Julien Côté, a précisé que seul le gagnant de la somme de $25,000 n'a pas encore reçu son prix.

Un avocat ontarien, Me Robert Owens, représentant un citoyen de Barry, M. Max Matevich, âgé de 57 ans, a accepté pour son client toujours hospitalisé, la somme de un million, premier prix de la loterie. Le nouveau millionnaire fait partie du personnel de cadre d'une distillerie.

Le deuxième prix, celui de $500,000., a été gagné par un imprimeur torontois, M. Jim MacLean. L'heureux homme, est venu récupérer son prix, flanqué de son épouse Madonna. L'un et l'autre ont affirmé qu'ils avaient cru à une plaisanterie lorsque la radio locale de Toronto avait cité le numéro de leur billet comme celui du numéro gagnant le deuxième prix.

Dix membres d'une famille québécoise, domiciliée à Laval en banlieue de Montréal, se sont partagés la somme de $250,000., soit le troisième prix. Le groupe était composé de Mignon Denoncourt, Denis et Robert Denoncourt, Suzanne Grégoire, Yvette Richard, Georges Richard, Gaétan Richard, Régina Sancartier, Marielle St-Pierre, Gilbert St-Pierre et Pauline Couillard.

Le quatrième prix, une somme de $200,000., sera partagé entre un groupe de 12 employés de l'hôpital Jean-Talon, à Montréal. Ce groupe était composé de: Lisette Arguin, Carole Baker, Jacqueline Sirois, Mireille Laforest, Jacqueline Girard, Jacqueline Carra. Hermance Aubé, Louise-V. Cloutier, Ghislaine Ouellette, Françoise Robitaille, Nicole Morin et Gisèle Smith.

Le cinquième prix, celui de $150,000., sera distribué parmi un groupe de dix personnes de Port-Alfred au Québc: Eugide Tremblay, Michel Truchon, Hugues Simard, Bertrand Savard, Gilles Fortin, Benoit Bouchard, Roland Rivard, Alvin Caron et Guy Desbiens.

Denise et Roger Déry, de Montréal, ont gagné $125,000., Paul Beena, de Victoria en Colombie Britannique, $100,000. Une torontoise, Margaret Turnbull, a gagné $75,000., son concitoyen, S. Irvin, $50,000.

La loterie olympique adressera un chèque de $25,000. à M. D.-J. Martin, un citoyen de Vancouver. Mme M. Gagnon, de Chicoutimi au Québec, a de son côté remporté une somme identique.



UNE GRAND-MERE RICHE — Magaret Turnbull a gagné $75,000. Elle montre son chèque fièrement à la presse et à sa petite-fille âgée de treize mois, qui conservera très certainement un souvenir précis de l'odeur d'un compte de banque...

Que faire pour sauvegarder les principes?

S'il veut garder son autorité et préserver le "fameux" principe de la ligne de parti, le premier ministre Robert Bourassa devra sévir contre les deux députés anglophones récalcitrants, MM. John Ciaccia et Georges Springates.

En votant contre le principe du projet de loi 22 sur la langue, en deuxième lecture, les deux députés anglophones ont fait fi des recommandations du premier ministre Robert Bourassa et ont donné une gifle au gouvernement libéral.

Se moquer ainsi du chef du gouvernement et du parti au pouvoir est certainement un geste courageux des députés anglophones. Ils prouvent ainsi qu'ils ont du cran et qu'ils sont prêts à défendre leurs principes même s'ils risquent de s'attirer les foudres du premier ministre.

Peut-on en dire autant de certains députés francophones qui ont préféré suivre la ligne du



BERNARD CLEARY

parti ministériel et renier ce qu'ils ont pu prêcher en certaines occasions. C'est beaucoup plus facile de chercher des justifications et beaucoup moins engageant.

Ainsi, le ministre des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, dans un discours verbeux, a réussi le tour de force d'être ni pour ni contre le projet de loi 22. Cependant, il a suivi la trace des autres députés libéraux et, comme un mouton, ne s'est pas prononcé contre le principe, en deuxième lecture.

Comment peut-on respecter une telle attitude?

Il est certes préférable de voir les agissements des deux députés anglophones qui ont suivi jusqu'au bout leurs raisonnements.

Cependant, ce geste place le premier ministre dans une situation fort délicate. Il devra, sans aucun doute, punir gentiment les deux députés. Mais d'ores et déjà, on peut affirmer que ces députés ne seront pas exclus du cocus libéral.

Le premier ministre Robert Bourassa ne peut pas se départir des services du député John Ciaccia, qui négocie à fond de train pour convaincre les Indiens de la Baie-James d'accepter les offres du gouvernement.

A cause de son expérience comme sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, il est le seul député qui ait des chances de mener à terme cette négociation. D'ailleurs, depuis quelques mois, il passe la majorité de son temps à visiter les Cris de la Baie-James pour essayer de les convaincre.

Ce dossier est tellement important pour le gouvernement du Québec que le premier ministre ne prendra pas le risque en rejetant son principal négoci teur.

Pour ce qui est de George Springates, ce ne serait pas une grosse perte pour le parti ministériel. Il serait quand même extrêmement délicat pour le premier ministre de l'expulser du cocus sans le faire pour le député Ciaccia.

Donc, le premier ministre devra, encore une fois, trouver une porte de sortie qui ne ternira pas son image.



SPECIAL:
CHAISE
DE
TABLE
EXTERIEURE
$14.50

PROCUREZ-
VOUS

- Ameublement de parterre vissé (Bois traité contre la pourriture)
- Chaise longue de parterre enfant-adulte
- Table de parterre
- Clôture par section
- Boîte à poubelle
- Niche à chien
- Boîte à fleurs
- Balançoire

AMEUBLEMENT DE PARTERRE ENR.
1732 BOUL. ST-JEAN-BAPTISTE
CHICOUTIMI
549-6385 G. H. BELLEY, PROP.

Hardy s'expliquait hier sur

L'affaire du Hilton: un débat qui ne fait que s'amorcer

Par Bernard RACINE

QUEBEC (PC) — L'offre faite par Hilton pour la location de trois maisons à la Place Royale, à Québec, était "l'offre la plus avantageuse financièrement", a affirmé hier M. Denis Hardy.

Le ministre des Affaires culturelles répondait, à l'Assemblée nationale, aux questions que lui avait posées la veille M. Claude Charron — PQ-St-Jacques — au sujet d'un bail intervenu entre le gouvernement et la chaîne Hilton et qui se serait révélé extrêmement avantageux pour cette chaîne d'hôtels.

Les questions de M. Charron faisaient suite à une nouvelle annoncée, mercredi soir, par Radio-Canada qui disait avoir mis la main sur un rapport secret du ministère des Affaires culturelles montrant que le bail priverait le trésor provincial d'environ $5 millions au cours des 20 prochaines années.

Si le gouvernement avait suivi les recommandations d'une étude de rentabilité qui lui avait été soumise, selon Radio-Canada, le trésor provincial aurait touché $90,000 la première année du bail.

RECOMMANDATIONS

L'étude de rentabilité aurait recommandé au gouvernement de louer l'espace $6 le pied carré et d'exiger un impôt de 15 pour cent sur les profits provenant de la vente de boissons et de 12 p.c. sur la restauration.

Le bail aurait été signé pour une période de 10 ans avec possibilité de renouvellement.

Le ministre Hardy a nié que le rapport ait été confidentiel — il a été tiré à 300 copies — et a ajouté qu'il n'avait aucune objection à la déposer en Chambre.

Le rapport de la maison Pluram, a expliqué M. Hardy, était une étude très générale sur les aspects de rentabilité financière et économique du projet de restauration de Place Royale. Il partait du principe qu'il lui fallait fournir au gouvernement des suggestions pour retirer le maximum de bénéfices de Place Royale.

Le rapport Pluram affirmait que la rentabilité des loyers commerciaux pouvait être fixée à environ $6 le pied carré et que le gouvernement pouvait demander de participer à 15 p.c. des bénéfices après un certain revenu.

Cette clause de 15 p.c. n'existe que pour les centres d'achats, a noté M. Hardy, avant d'ajouter "qu'il n'a jamais été dans l'intention du gouvernement de faire de Place Royale un centre d'achat, un centre commercial".

"Ce n'est pas le but de Place Royale, et tant que je serai ministre des Affaires culturelles, ce ne sera pas le but de Place Royale."

AUTRES RAPPORTS

D'autres rapports généraux ont été faits sur la rentabilité de Place Royale: le rapport Simon, le rapport La Haye. "C'est à la lumière de l'ensemble des recommandations de ces rapports que la décision a été prise concernant Hilton", a dit le ministre.

Le ministère a aussi tenu compte d'une expertise faite spécifiquement sur Hilton par la maison Racine, Larochelle et Associés, évaluateurs-conseils de Québec. Ce rapport disait, à propos d'un premier bail de Hilton signé au printemps 1973, que "le loyer de $4.25 le p.c. payé par Hilton est un loyer normal, sinon avantageux pour le propriétaire, le ministère des Affaires culturelles".

Et le rapport Racine-Larochelle ajoutait: "En conclusion, nous sommes d'opinion que le loyer présentement payé par Hilton représente le loyer marchand dont l'estimation du loyer des espaces sous option fut faite sur la même base que ceux existant."

Rappelant qu'il fallait aussi tenir compte de la loi de l'offre et de la demande, M. Hardy a déclaré:

"Partir du fait que l'expertise de Pluram demande tel prix pour conclure que l'on aurait pu nécessairement l'avoir, c'est encore de la haute fantaisie."

TROIS OFFRES

Au moment de la prise de décision, le ministère avait trois offres: une première de M. Gérard Julien de Montréal, offre incomplète parce qu'elle ne contenait aucune offre financière; une autre offre de Pierre Labossière, Guy Lefebvre, Jean-Jacques Racicot et Mario Poudrette, de Montréal, offre inférieure à celle de Hilton, et l'offre de Hilton.

Le ministère a reçu une quatrième offre, de M. Yves Simard, propriétaire de la Traite du Roy, après que la décision eut été prise.

La soumission de Hilton, a dit M. Hardy, "était la plus avantageuse sur le plan financier."

Le ministre a ajouté que son ministère avait pris la décision de ne louer aucun espace sans demander de soumissions publiques.

ENGAGEMENT

M. Hardy s'est engagé à déposer le rapport Pluram, le rapport Racine-Larochelle et les offres faites par les compétiteurs de Hilton. Il a dit qu'il ne voyait aucune objection à déposer aussi la correspondance entre son ministère et la société Hilton.

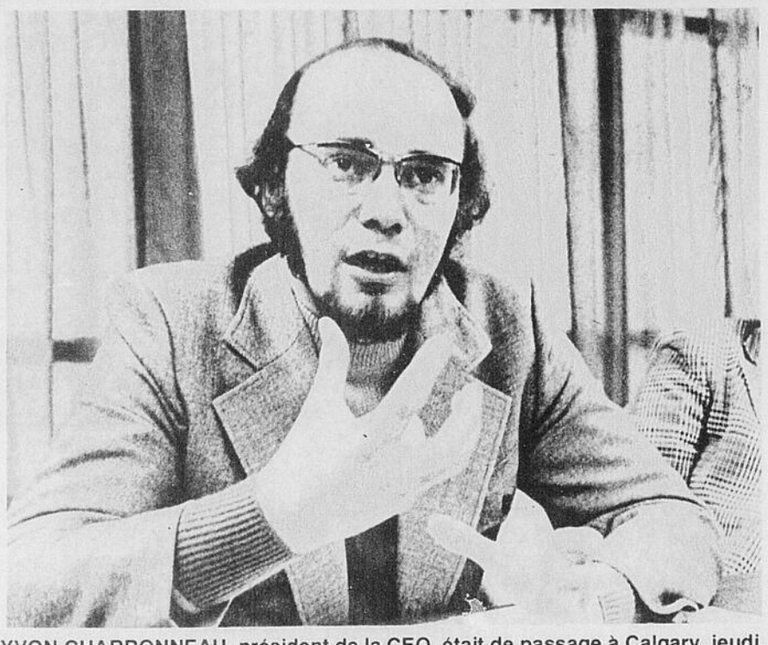
M. Hardy n'a pu dire le nom du fonctionnaire qui avait été chargé de négocier avec Hilton, mais il est certain que ce n'était pas un avocat engagé par le ministère.

M. Charron a annonce qu'il avait l'intention de relever, à un autre moment ou ailleurs qu'à la Chambre, "morceau par morceau certaines des affirmations très contestables" faites par M Hardy.

Au moment où le bail en question a été signé, le 6 février 1973, le ministre des Affaires culturelles était Mme Claire Kirkland-Casgrain.



LE DEPUTE DU PARTI québécois Claude Charron, instigateur du présent débat en chambre sur la location de trois maisons par le Hilton à la Place Royale.



YVON CHARBONNEAU, président de la CEQ, était de passage à Calgary, jeudi, où il agissait comme observateur au congrès annuel de la Fédération canadienne des enseignants.

Yvon Charbonneau voit des inconvénients majeurs à l'affiliation CEQ-FCE

CALGARY (PC) — Le président de la Centrale des enseignants du Québec — CEQ — a déclaré jeudi que les enseignants québécois ne s'affilieront pas à la Fédération canadienne des enseignants, parce que le faire ne serait pas aussi intéressant ou utile pour les membres de son syndicat que cela le serait pour les syndiqués anglophones.

Le président de la Centrale, M. Yvon Charbonneau, était l'un des trois membres du Front commun enprisonnés en 1973 pour outrage au tribunal, avec MM. Louis Laberge et Marcel Pépin, respectivement présidents de la FTQ et de la CSN, qui avait passé outre à l'ordre du gouvernement provincial d'ordonner aux syndiqués de retourner au travail, lors de la grève générale de la fonction publique du Québec en 1971.

Selon M. Charbonneau, les 85,000 membres de son syndicat ne songent pas du tout à s'affilier à la Fédération canadienne des enseignants qui tenait son congrès annuel à Calgary, et auquel il assistait à titre d'observateur.

M. Charbonneau a déclaré, pour expliquer son attitude: "L'identité canadienne-française est de plus en plus menacée, si nous continuons à vivre sous l'actuel régime d'anarchie, nous perdrons d'ici 20 ans notre identité et tous nos objectifs spécifiques."

Selon les chiffres fournis à la F.C.E. par le secrétariat d'Etat, le Québec a reçu de janvier 1970 à mars 1973, 60 p.c. des fonds fédéraux destinés à l'enseignement de la langue minoritaire et de la langue seconde, soit plus de 92 millions de dollars. Le plus ridicule de cette situation est que ces montants, disproportionnés par rapport à l'ensemble du Canada ne servent même pas à l'enseignement du français aux anglophones québécois.

Le président de la C.E.Q. a dénoncé vigoureusement cette situation absurde et injuste qui démontre "encore une fois qu'un principe valable à l'échelle du Canada doit être inversé dans son application pour servir le Québec de façon appropriée."

"Ces données nous troublent mais ne nous surprennent guère car nous sommes malheureusement bien habitués de constater la démission du gouvernement Bourassa et du ministre de l'Education, Monsieur Cloutier, face aux invasions du fédéral et face à leurs responsabilités envers l'avenir du Québec francophone."

"RETABLIR LES FAITS"

Invité à titre d'observateur à prendre la parole au congrès annuel de la FCE à Calgary, le président de la C.E.Q. a demandé avec insistance aux enseignants de toutes les provinces du Canada et à leurs syndicats de rétablir les faits relativement à la situation du Québec au sein de la Confédération.

"Plutôt que d'être influencés par la propagande biaisée provenant du fédéral ou de certains journaux vous devez comme enseignants comprendre et faire comprendre la situation d'aliénation profande ou se débattent les Québécois francophones en tout premier lieu sur les plans économique et politique. Vous ne devez pas réduire le débat à sa dimension linguistique, laquelle est le reflet bien plus que la cause du malaise actuel."

"DES LIENS PLUS ETROITS"

Sans qu'il soit question pour la C.E.Q. de s'affilier à la FCE, M. Charbonneau a tout de même souhaité un resserrement des liens entre la C.E.Q. et les autres syndicats d'enseignants au Canada. Déjà la C.E.Q. a participé en 1973-74 aux travaux de la Commission de langue française de la FCE.

Le président de la C.E.Q. a suggéré à la FCE une collaboration plus particulière sur les points suivants:

— travaux sur le rôle social de l'école et de l'enseignant

— travaux sur le statut de la femme

— échanges d'informations sur les négociations et les systèmes de classification

— préparation conjointe d'une position sur la convention internationale sur les droits syndicaux dans la fonction publique qui sera élaborée par l'O.I.T. en 1975

— le régime d'assurance chômage canadien.

M. Charbonneau a terminé son exposé en exprimant son accord total avec le président de la FCE, Jim Killeen, qui a dénoncé dans son rapport annuel le conseil des ministres provinciaux de l'Education, lequel cherche à s'ériger comme un 4e pouvoir dans les structures scolaires canadiennes, "un pouvoir qui n'est responsable devant personne et qui fonctionne en secret, par-dessus la tête de tout le monde."

"Langue officielle" ou "seule officielle"

"Des mots, seulement des mots"

Robert Bourassa

Par Pierre BELLEMARE

QUEBEC (PC) — La commission élue de l'Education a passé, hier, une trentaine d'heures à faire de la procédure, dans le cadre de filibuster du Parti québécois, et elle a réussi de justesse vendredi à entamer un débat de fond sur le premier article du bill proclamant le français, la langue officielle du Québec.

L'opposition a présenté une nouvelle motion visant à faire du français, la "seule" langue officielle du Québec. Cette motion a déclenché un débat de fond sur la question linguistique.

Le chef du gouvernement a exceptionnellement piqué une colère en présumant que l'opposition veut obliger le gouvernement à lui imposer le baillon, pour pouvoir ramener le bill Cloutier à l'Assemblée nationale et l'adopter de force en troisième lecture.

"C'est une tragique erreur stratégique du Parti québécois que de compromettre tout débat sérieux sur un projet aussi important. Mais si vous continuez, vous aurez le baillon plus vite que prévu", a déclaré M. Bourassa.

CHARRON FOND EN LARMES

Généreusement conspué par quelques centaines d'observations hostiles au gouvernement, M. Bourassa a ajouté: "Nous sommes le premier gouvernement à avoir le courage de légiférer sur la langue. Mais vous nous poignardez dans le dos et les vrais traitres sont du côté de l'opposition".

Le critique péquiste Claude Charron lui a donné une réplique cinglante: "Si vous refusez notre amendement, vous allez en avoir un filibuster et un beau. Vous coucherez dans votre loi, mais vous n'entraînerez pas l'opposition ni la majorité des Québécois".

M. Charron, dans un discours émouvant, a accusé le gouvernement de "trafiquer des formules, de maquiller sa politique linguistique avec des formules hypocrites. Dites-le donc franchement que vous avez peur des Anglais, que vous vendez le Québec aux investisseurs étrangers".

Chaudement applaudi par le public, M. Charron a répondu au premier ministre: "Non. Le "show" n'est pas fini, il commence".

C'est sur ces paroles que la commission a été suspendues pour l'heure du souper et M. Charron, après avoir accepté les poignées de main du public, est allé s'appuyer contre le mur et il a fondu en larmes, visiblement éxténué".

RISQUE CONSIDERABLE

En soirée, on a débattu la motion péquiste devant un public aussi nombreux, mais moins bruyant.

C'est le ministre Cloutier, parrain du bill 22, qui a expliqué à l'opposition pourquoi le gouvernement allait rejeter sa proposition de faire du français, la seule langue officielle.

"Ce n'est pas nécessaire et ça ferait des difficultés d'interprétation. Il est faux de prétendre que le bill institutionnalise le binlinguisme, car l'anglais est ramené à des règles d'usage, sans avoir le statut officiel".

M. Jacques-Yvan Morin, chef de l'opposition, a fait valoir que le bill 22, à part l'article premier, confère à l'anglais un statut de langue "officieusement officielle".

C'est pourquoi, l'opposition devait inscrire dans la loi que le français est la "seule" langue officielle. Néanmoins, elle n'avait bien sûr aucune chance devant l'écrasante majorité libérale.

En matinée, M. Cloutier a déposé le fameux document qui émane d'un entretien privé avec l'expert Edward McWhinney et qui démontre que le bill 22 est parfaitement étanche au plan de la constitutionnalité.

Mais l'avis de ce grand juriste, professeur à l'Université Simon Fraser en Colombie-Britannique, est rédigé uniquement en anglais et il faut que les hauts-fonctionnaires obtiennent l'approbation de M. McWhinney, avant de rendre publique l'interprétation française.

Ce document, a observé M. Cloutier, ne fait que confirmer les études de l'ex-Commission Gendron et il ne fait aucun doute, selon lui, quant à la constitutionnalité du Bill 72.

Après les travaux de vendredi, M. Morin confiait à la presse que le premier ministre a la manie de jouer avec les mots, car il déclarait notamment dans son discours de deuxième lecture que le français serait la "seule" langue officielle du Québec.

Pour M. Bourassa, c'est la même chose. Le français, langue officielle ou le Français "seule" langue officielle. "Des mots, seulement de mots", disait-il à la commission plus tôt dans la journée.

Le chef du gouvernement a également répété qu'il n'avait pas seulement le problème de la langue. "Je dois aussi régler le problème de la construction et assurer un emploi à ces 100,000 travailleurs".

Canada Manpower Centre
Centre de Main-d'œuvre du Canada

CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA POUR ETUDIANTS

A tous les patrons,

Depuis déjà cinq ans la période estivale et l'Opération Placement Etudiant du Centre de Main-d'Oeuvre du Canada vont de pair.

Il est connu de tous que nos étudiants ce sont eux qui demain seront administrateurs, entrepreneurs, ou commerçants.

Citoyens à part entière, ils ne demandent que de pouvoir participer à la vie de leur société en travaillant durant l'été. L'étudiant est, lui aussi un travailleur consciencieux et travaillant.

En embauchant un étudiant cet été, vous l'aiderez à acquérir cette expérience qui lui sera toujours bénéfique.

Cet été, en embauchant un étudiant, vous assurez la prospérité et un avenir florissant à votre entreprise.

Maurice Paradis
maire d'Alma.

Augmentation de 9.5 p.c. des tarifs aériens

OTTAWA (PC) — Sur décision de la Commission des Transports du Canada, les tarifs aériens augmenteront de 9.5 pour cent sur la plupart des circuits aériens nationaux et régionaux à compter de dimanche et du 1er août.

La Commission a fait savoir qu'après avoir révisé les témoignages rendus à une audience publique cette semaine, elle ne voit aucun motif de recourir à ses pouvoirs en vertu de la Loi de l'aéronautique pour suspendre ou rejeter les hausses de tarifs.

Air Canada et CP Air avaient réclamé des hausses de 9.5 pour cent, cependant que Transair, Québecair, Nordair, Eastern Provincial Airways et Pacific Western Airlines ont demandé des augmentations identiques sur leurs réseaux concurrentiels dans le sud du Canada.

La hausse de Nordair ne sera en vigueur que le 1er août, mais toutes les autres le seront dimanche prochain. La Commission entend exposer en détail les motifs de sa décision la semaine prochaine.

CP Air et Air Canada ont obtenu des augmentations de 10.5 pour cent en février dernier, mais c'était leur première hausse de tarifs en trois ans sur les itinéraires domestiques.

A l'audience récente devant la Commission, les lignes aériennes avaient fait valoir l'escalade des prix du carburant et des autres frais d'exploitation comme raisons majeures de réclamer une hausse de leurs tarifs.

Cette audience avait été demandée par l'Association des consommateurs du Canada, qui mettait en doute la nécessité de tels relèvements de tarifs.

Assistance technique au Dahomey

COTONOU (AFP) — M. Noble E.C. Power, ambassadeur du Canada auprès de la république du Dahomey, a signé, jeudi soir, avec les autorités dahoméennes, au nom de son pays, une entente par laquelle son pays s'engage à réaliser au Dahomey, dans le cadre d'un projet d'assistance technique, un collège polytechnique universitaire à l'Université du Dahomey.

Par cet accord, le gouvernement du Canada fournira au gouvernement dahoméen une contribution financière évaluée à environ un milliard cinquante millions CFA qui serviront à l'acquisition de biens et de services canadiens pour:

— l'organisation générale du collège polytechnique universitaire;

— l'élaboration de ses programmes d'enseignement;

— la fourniture d'équipements et de matériels;

— le personnel enseignant et administratif qui est canadien, la formation du personnel dahoméen devant permettre leur relève.

M. Power, en fin de séjour au Dahomey, est allé prendre congé du ministre dahoméen des Affaires étrangères.

Des sucettes pour bébé dangeureuses

OTTAWA PC - Le ministère des Affaires des consommateurs a rendu publique, vendredi, une liste d'anneaux de dentition ou sucettes qu'on considère comme dangereux pour les bébés. Ces anneaux sont remplis de certain fluide.

Les modèles indiqués sur la liste sont retirés des tablettes des magasins en ce moment.

Voici la liste des modèles qui sont contaminés, selon le ministère: Bedford Industries 3300, 3303, 3331, 3332; Chantex 138; et Westland Kool Duck W. P. 156, qui est distribué par Changex Inc., Drug Distributing Co. ET Norman Wholesale.

Zeller

PLACE DU SAGUENAY — CHICOUTIMI
GALERIES LAC ST-JEAN — ALMA



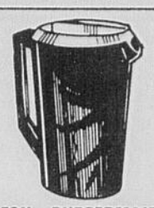
TROUSSE DE PREMIERS SOINS CURITY. Un impératif au camping ou dans l'auto.
PRIX ZELLERS 1.49



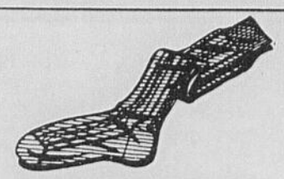
IRISH SPRING. Savon désodorisant à l'usage de toute la famille.
PRIX ZELLERS 6/1.49



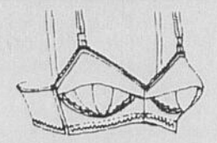
TASSES À CAFÉ en verre de couleur rouge, jaune, orange ou vert.
PRIX ZELLERS 5/1.49



CARAFON RUBBERMAID avec couvercle. Or, avocat ou flamme. 2 pintes ¼.
PRIX ZELLERS 1.49



MI-BAS EN NYLON, GR. MISS. Blanc, bleu marine, brun. Tricot à côtes et torsades. Gr. 9-11.
PRIX ZELLERS 3 PRS/1.49

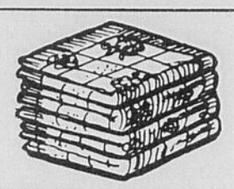


SOUTIENS EN COTON ZELLERS côtés et dos en Spandex. Blancs. B. 34-38; C. 34-38 et 42; D. 34.
PRIX ZELLERS 1.49

NICE & EASY PRIX ZELLERS 1.49



SOUTIENS-GORGES étroits, bonnets coussinés de Kodel. Blanc. A, 32-34; B, 32-38; C, 34-38.
PRIX ZELLERS 1.49



LAVETTES en coton tissé gaufré. Raies de couleur. Approx. 12" x 14".
PRIX ZELLERS 9/1.49



LINGES À VAISSELLE absorbants en toile/coton. Approx. 16" x 28".
PRIX ZELLERS 5/1.49



ENSEMBLES DE SERVIETTES en coton-éponge pur. Rose, lilas ou vert.
Serviette de bain Essuie-mains Débarbouillette
1.49 2/1.49 3/1.49



CALEÇONS DOUBLÉS DE MOUSSE en coton pur imprimé, pour jeunes enfants. Gr. 1 à 4.
PRIX ZELLERS 3/1.49



CALEÇONS POUR GARÇONNETS. Coton pur "Fruit of the Loom". Gr. 2-6x. Blanc.
PRIX ZELLERS 4/1.49



TEE-SHIRTS pour garçonnets et fillettes; manches courtes, couleurs diverses. 2 à 6x.
PRIX ZELLERS 2/1.49



HUILE À MOTEUR ZELCO. Toutes saisons. Multi-cat. SAE 10W30. Bte 1 pinte.
PRIX ZELLERS 2/1.49



GANT DYNEL POUR LAVER L'AUTO. Modèle durable en fibre Dynel.
PRIX ZELLERS 1.49



TABLES DE JARDIN EN MÉTAL 19". Support trépied. En divers décors de couleur.
PRIX ZELLERS 1.49

LUNDI 22 JUILLET
JOUR D'AUBAINES à 1.49

Quantité d'articles pour aujourd'hui, à ce très bas prix . . . lundi, 22 juillet chez Zellers . . . tant qu'il y en aura !

CHEZ Zellers
PLACE DU SAGUENAY — CHICOUTIMI
GALERIES LAC ST-JEAN — ALMA



GROS CAHIERS À COLORIER. Au choix: 4 cahiers différents de 320 pages.
PRIX ZELLERS 3/1.49



TAIES MODE en coton pur infroissable. Plusieurs couleurs et décors.
PRIX ZELLERS 1.49 LA PRE



INSECTICIDE POUR VACANCIERS. Bandelettes efficaces contre les mouches et maringouins pendant 30 jours.
PRIX ZELLERS 2/1.49



DÉBARBOUILLETTES en coton-éponge pur. Carreaux bleus, verts ou jaunes, ou décors fleuris.
9/1.49



JEU DE BADMINTON POUR 2 amateurs. Raquettes, filet et 3 volants dans un étui portatif.
PRIX ZELLERS 1.49 LE JEU



CALEÇONS CÔTELÉS POUR GARÇONS. Coton blanc. Une bonne valeur. Gr. P.M.G.
PRIX ZELLERS 1.49



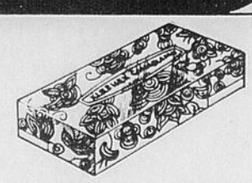
VACHE À EAU 5 GALLONS en matière plastique forte. Repliable pour le rangement.
PRIX ZELLERS 1.49



CHOIX DE LIVRES Pour lectures de vacances.
PRIX ZELLERS 4/1.49



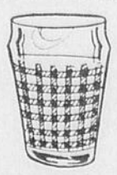
PAQ. ÉCONOMIQUE DE FILS ZELLERCREST. Paq. de 10 bobines de fils mercerisés noirs, blancs ou de couleur. Bobines de 50 verges.
PRIX ZELLERS 2 paq. 1.49



KLEENEX. Boîtes de 100 papiers-mouchoirs doubles. Les Canadiana, blancs ou roses.
PRIX ZELLERS 6/1.49



GUIMAUVES DARE. Sacs d'une livre de friandises à la banane, aux noix ou à la fraise.
PRIX ZELLERS 2/1.49



GOBELETS 9 OZ. Rouge, bleu ou vert, dessin à carreaux guingan.
PRIX ZELLERS 9/1.49

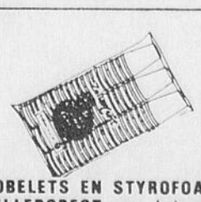


COUVERTS pour pique-niques, chalet ou camping. Également vendus en services complets. À L'UNITÉ
PRIX ZELLERS 8/1.49



ARTICLES DE GOURMETS. Pour amateurs de trucs de cuisine. Tous à bas prix.
PRIX ZELLERS 3/1.49

SERVIETTES SANITAIRES "KOTEX" BOITE DE 12 — PRIX ZELLERS
3 POUR 1.49



GOBELETS EN STYROFOAM ZELLERCREST pour boissons chaudes ou froides. Paq. de 51.
PRIX ZELLERS 2 PAQ. 1.49



COTON É TRICOT ET À CROCHET SOUTHMAID. Rose, écru ou blanc, tous inaltérables au lavage. 550 verges ch.
PRIX ZELLERS 2/1.49



CORSAGES-SOLEIL POUR DAMES. Tricot de nylon pur. Impressions diverses, ganssage et attaches de couleur contrastantes. Une seule grandeur.
PRIX ZELLERS 3/1.49



CORSAGES-SOLEIL POUR DAMES. Divers imprimés et coloris. P.M.G.
PRIX ZELLERS 1.49



TENTURES EN PLASTIQUE PRÊTES À SUSPENDRE. Divers motifs et coloris. Doublées. 72" (hors tout) x 84" de long.
PRIX ZELLERS 2/1.49



DÉBARDEURS POUR DAMES. Impressions diverses, couleurs inaltérables; P.M.G.
PRIX ZELLERS 1.49

SHAMPOING AUX OEUFS OU RINCE-CREME PRIX ZELLERS
4 POUR 1.49



CALEÇONS POLYESTER/COTON POUR HOMMES. Tricôt côtelé blanc. P.M.G.XG.
PRIX ZELLERS 1.49 CH.

VERRES À BIÈRE
PRIX ZELLERS
4/1.49

GOBELETS EN PLASTIQUE
PRIX ZELLERS
8/1.49

ZELLERS OFFRE 3 MODES DE CRÉDIT... EN FONCTION DES DIVERS BUDGETS !

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CHIBOUGAMAU—COTE-NORD

24 Heures de La Tuque: duel excitant... à pile ou face

La Tuque — Le désistement de l'argentin Horacio Iglesias, lequel devait former équipe avec le yougoslave Rogosic Veljko, n'aura fait qu'accroître le suspense entourant la dixième classique des 24 Heures de La Tuque.

Pour la population mauricienne, le mariage de Sandra Boucha avec



ANDRE LESTOURNEAU

son compatriote John Kinsella semble représenter un choix populaire, en même temps que discuté.

Jamais par le passé, en dix ans d'histoire pourtant fort inattendues, l'issue de cette confrontation internationale n'aura été aussi imprévisible et soulevé autant d'excitation. Même les participants, pourtant en mesure d'évaluer les chances de chacun, se refusaient, hier, à toute prédiction.

En raison de leur inexpérience dans les épreuves d'endurance, le tandem américain n'est pas sans soulever certaines inquiétudes, fort justifiées. Et si les deux tourtereaux ont étourdi tout le monde par leur rapidité au cours de la semaine, il n'est pas dit pour autant que les rivaux ne sauront pas répliquer en temps opportun.

Un test d'endurance

Les 24 Heures de La Tuque constituent avant tout une épreuve d'endurance, où seulement les surhommes parviennent à passer le test avec succès. Dans ce domaine, les deux nageurs du pays de l'oncle Sam n'ont encore rien prouvé. Une erreur de stratégie devient souvent néfaste, tout autant qu'un moment de défaillance.

En outre, à la fatigue qui s'accumule avec les heures et les relais, viennent s'ajouter les conditions de l'eau... un autre facteur important pour des athlètes habitués de nager en piscine.

Après avoir scruté soigneusement le palmarès de chacun des concurrents, leur rendement au cours de la semaine comme lors des récentes compétitions, nous avons retenu le nom de cinq équipes pouvant lutter pour le premier rang, outre celle de Boucha-Kinsella, pour en venir à un choix de pile ou face.

De ce nombre, sans pour autant les négliger, nous avons retranché le duo de John Erickson et Raoul Villagomez, lequel avait terminé en deuxième position en 1972. Pour ces derniers, il leur sera difficile de compléter plus de 175 tours, alors que les gagnants devraient en boucler plus de 180.

Choix difficile à faire

Nous aurions cru aux chances du couple Corrie et Raymond Dixon qui s'était emparé de la seconde place l'an dernier. Nous avons revisé nos positions après avoir appris de la bouche de Raymond et son épouse qu'ils ne forceraient pas autant que l'an passé, afin de conserver leur énergie pour les prochains marathons.

Après un long moment d'hésitation, nous avons rayé de la liste l'équipe égyptienne de Marawan Gazzawi et Magdy Mandour, quoique nous ayons beaucoup de respect pour ce dernier, un sprinteur aussi dangereux que Kinsella.

L'association de Johan Schans avec Claudio Plitt, deux nageurs extrêmement rapides, constitue le plus gros point d'interrogation. Schans n'est toutefois pas l'homme le plus résistant du groupe et ne semble pas avoir pris son entrainement trop au sérieux.

Encore là, ce n'est pas suffisant pour croire qu'il va flancher comme l'an dernier, surtout qu'il sera secondé par un partenaire plus solide que Scheindel.

Opter pour l'équipe Rashad-Yousseff aurait été notre premier choix. Comme la blessure du champion de l'an dernier nous inquiète, aussi bien tirer à pile ou face pour décider du sort du gagnant.

Surprise!... Schans-Plitt. Attendons pour voir comment tout va tourner. Ca pourrait tomber pile...

Un peu de tout...

L'argentin Ricardo Bordia et l'égyptien Mohamed Gamie seront appelés à former la quinzième équipe, en remplacement du duo de Rogosic Veljko et Horacio Iglesias...

Marawan Shedid s'est classé quatrième lors du marathon de Santa Fee et Mir a Mar Del Plata, en plus d'obtenir une sixième place au marathon d'Egypte. Marawan fera équipe avec son frère Hafez, tout comme en 1971, alors qu'il s'était classé huitième...

A l'instar de son compagnon Oussama Rashad, Ahmed Youssef pourrait bien s'avérer la révélation de l'année en 1974. Yousseff s'est emparé de la deuxième à Capri-Naples, dimanche dernier...

Pour la première fois depuis 1969, l'Angleterre n'est pas représentée à la compétition, tandis que Raul Villagomez constitue le seul délégué du Mexique...



PARMI LES FAVORIS — Le duo composé de Sandra Boucha et John Kinsella est l'un des favoris pour remporter les honneurs du 24 Heures de La Tuque.

Sandra Boucha se refuse de penser à la victoire

Par André LESTOURNEAU

LA TUQUE — Bien que la majorité des amateurs s'accordent à dire que le duo formé de Sandra Boucha et John Kinsella devrait remporter haut la main les honneurs de la dixième édition des 24 heures de La Tuque, la jeune nageuse américaine refuse de penser, du moins pour l'instant, à la victoire.

"Je ne sais vraiment pas ce qui peut nous arriver", de mentionner la blonde Américaine de 19 ans. "Tout comme John, j'en serai à la première compétition du genre. Dans une telle épreuve, il faut plus que de la rapidité. Nous sommes avant tout des sprinteurs".

Peu importe l'issue de l'épreuve, Sandra Boucha s'est inscrite pour vivre une nouvelle expérience.

"La natation me passionne", souligne-t-elle. "J'ai tenté une première expérience chez les professionnels, l'an dernier, à Chicago. Avec deux semaines d'entraînement, j'ai réussi à me classer deuxième. J'espère que ça ira aussi bien en fin de semaine. Je crains toutefois que la nuit soit longue et que l'eau devienne froide".

Autre texte, page 12

Sandra Boucha n'avait vraiment pas d'objectif précis, même si elle désire tenter sa chance dans le domaine de la nage longue distance. Son rôle d'instructeur en natation l'intéresse davantage que ces épreuves de longue haleine.

"Non, je ne crois pas participer à d'autres marathons au cours de l'été. Je dois retourner pour retrouver mes élèves, en Californie. Fort de l'expérience que je vivrai en fin de semaine, je verrai à prendre une décision. Et n'allez surtout pas croire que je tente l'aventure pour l'argent".

UN RAPIDE CHALLENGER

Quant à son partenaire, John Kinsella, gagnant d'une médaille d'or à Munic, il affiche un optimisme modéré, même s'il s'impose comme le plus rapide challenger parmi les 30 athlètes qui prendront le départ, cette après-midi.

Au cours de la semaine, Kinsella a fracassé tous les records établis par le passé à La Tuque. Ce dernier a bouclé le tour du Lac St-Louis en 5 minutes et 56 secondes, abaissant l'ancienne marque de Johan Schans par 17 secondes, pour reléguer tous ses rivaux loin dans son sillage.

Pour sa part, Sandra Boucha a effectué le tour du lac en 7 minutes et 23 secondes, pour obtenir le meilleur temps parmi les quatre femmes en lice.

Si le tandem américain devait faire preuve d'endurance, autant que de rapidité, ce qui reste à prouver, il est permis de croire que Sandra Boucha et John Kinsella pourraient bien être en mesure d'éclipser la performance record de 180 tours, établi l'an dernier par les égyptiens Oussama Rashad et Marawan Gazzawi.

Néanmoins, la lutte promet d'être excitante au possible, mais si les duos de Johan Schans, Claudio Tlitt, Corrie et Raymond Dickson, Marawan Gazzaw et Maggy Mandour, Ahmed Yousses et John Erickson-Raoul Agomer ne peuvent rivaliser sur le plan vitesse, ils ont l'avantage de posséder une plus vaste expérience et d'avoir déjà fait la preuve de leur endurance.

Des Expos figés devant les Giants

San Francisco (Collaboration spéciale) — Un temps glacial attendait les Expos à San Francisco. Et les Expos ont figé devant les Giants de San Francisco, hier soir, baissant pavillon 6-2 devant seulement 3,121 spectateurs.

Les Expos ont commis quatre erreurs et ont semblé endormis, n'obtenant que six coups sûrs au cours du match, dont seulement un dans les six premières manches. Mike Caldwell, aidé de Randy Moffitt, a reçu crédit de sa neuvième victoire et Moffitt a sauvé sa 14e partie.

En plus de profiter des quatre erreurs des Expos, les Giants ont volé trois buts et frappé huit coups sûrs contre Mike Torrez, le perdant (9-6) et Dale Murray. Gary Matthews a obtenu trois coups sûrs et a fait compter quatre points pour les vainqueurs. Gary Maddox a aussi brillé avec deux coups sûrs. Seul Barry Foote a obtenu deux simples pour les Expos.

AVANCE DE 5-0

Les Giants ont profité de la torpeur des Expos et de l'irrégularité de Mike Torrez, pour marquer un point à la première manche, deux à la troisième et deux autres à la cinquième et ils menaient 5-0 à la septième.

Les Expos semblaient endormis et incommodés par le temps froid, brumeux et venteux du Candlestick Park, après une semaine sous le climat idéal de San Diego et Los Angeles.

Ils ont commis quatre erreurs dans les cinq première manches, rendant la tâche de Mike Torrez beaucoup plus difficile et ils n'ont obtenu qu'un seul coup sûr contre le gaucher Mike Caldwell dans les six première manches.

C'est Bob Bailey qui l'a obtenu après un retrait à la quatrième manche, soit un solide coup sûr dans la gauche. Mais Hal Breeden a suivi en frappant dans un double jeu, tout comme Ron Woods avait frappé dans un double jeu, après un but sur balles à Breeden à la deuxième manche.

Torrez, qui avait une fiche à vie de 7-1 contre les Giants avant le match d'hier, a donné six coups sûrs, cinq points dont quatre mérités, et quatre buts sur balles en cinq manches et a essuyé sa sixième défaite de l'année.

En plus d'être mal secondé par ses coéquipiers à la défensive, il a été mal appuyé au bâton, puisque les Expos n'ont obtenu qu'un seul coup sûr durant son séjour au monticule.

DES LE DEBUT

Les Giants ont ouvert le pointage dès la première manche sur un but sur balles à Phillips, la première de deux erreurs commises par Willie Davis, hier, ses 8e et 9e de la saison, et un roulant de Maddox au champ intérieur.

Le marqueur officiel a débité Davis d'une erreur sur un coup difficile frappé contre le vent au champ centre, mais Davis aurait réussi un miracle s'il avait pu capter cette balle du revers de son gant. Torrez a disposé des Giants dans l'ordre à la deuxième manche, avant de connaître des difficultés à nouveau à la troisième.

Après deux retraits, il a donné un but sur balles, un simple à Maddox au champ intérieur, un autre but sur balles à Bobby Bonds et un simple bon pour deux points à Matthews.

Davis a jonglé avec la balle frappée au sol par Matthews pour être débité d'une deuxième erreur, mais Matthews n'est pas allé plus loin qu'au troisième but.

A la quatrième, Pepe Frias, qui remplaçait Foli à nouveau à l'arrêt-court, a commis la troisième erreur des Expos dans le match, mais sa deuxième seulement depuis le début de la saison. Mais les Giants n'ont pu compter.

A la cinquième, Foote a commis la quatrième erreur des Expos en faisant un lancer erratique au deuxième but dans un tentative pour y retirer Maddox et les Giants ont porté le compte 5-0 sur un simple de Matthews, son deuxième de suite bon pour deux points.

LES EXPOS SORTENT DE LEUR TORPEUR

Les Expos se sont réveillés, mais trop tard. A la septième, Caldwell a faibli en donnant un but sur balles à Davis, un simple à Breeden, mais Singleton, a été retiré pour le troisième retrait, sur une balle en flèche attrappée par le deuxième but.

A la huitième, les Expos ont marqué deux points sur trois coups sûrs et une erreur du premier but Thomasson, alors que Larry Lintz aurait dû être crédité d'un coup sûr sur le jeu.

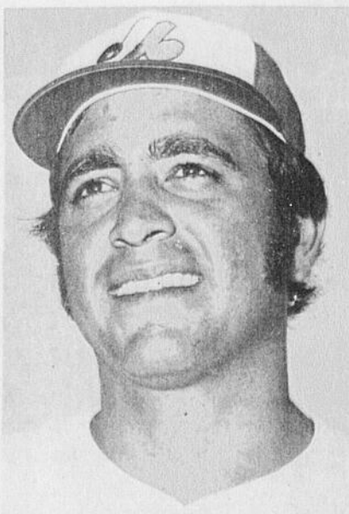
Quoiqu'on en pense, Foote a obtenu un simple et après un retrait, Jose Morales a frappé à la place de Don DeMola, qui avait remplacé Torrez au monticule pour les Expos à la sixième et Jose a été crédité d'un double, quand le voltigeur de centre Maddox, n'a pu retenir la balle dans son gant.

Lintz a frappé un roulant au champ intérieur et Foote a compté sur l'erreur du premier but Thomasson. Davis a fait compter Morales avec un simple et Caldwell a été remplacé par l'as de la relève Randy Moffitt.

Caldwell a donné cinq coups sûrs en sept manches et deux tiers, deux points, trois buts sur balles, tout en retirant trois frappeurs sur des prises. La rentrée de Moffitt a été accueillie par un double vol de buts par Lintz et Davis, ce qui devait les placer en position de compter. Mais Moffitt a bien tiré son épingle du jeu en retirant Bailey sur trois prises — le bâton sur l'épaule — et du frappeur d'urgence, Ron Fairly, sur une chandelle au champ centre.

Don DeMola, qui a remplacé Torrez, n'a rien donné à l'adversaire en deux manches tout en retirant trois frappeurs sur des prises. Il a été remplacé par Dale Murray, après avoir cédé sa place à un frappeur d'urgence.

Dale Murray a été envoyé au monticule pour les Expos à la huitième, mais il a donné un sixième point au Giants, éliminant ainsi toutes chances de succès des Expos. Murray a vu Gary Matthews obtenir son troisième coup sûr de suite. Matthews a compté sur un simple du lanceur Randy Moffitt, après un coup retenu et un but sur balles intentionnel.



MIKE TORREZ... il a essuyé son sixième échec de la saison.



LE JOUEUR DE LA SEMAINE — Roger Simard, du Richelieu de Chicoutimi, a été désigné le joueur de la semaine dans la Ligue junior régionale de baseball. Ce n'est pas parce que Roger est retombé en enfance mais bien en raison de son futur mariage qu'il est ainsi "garni". Ses coéquipiers lui ont réservé la surprise, hier soir. Sylvain Girard a goûté au même traitement. Mais voulez-vous bien me dire ce que l'instructeur-adjoint, Jean-Claude Boily montre ainsi du doigt? La fiche de Simard, ce n'est pas le moment d'en parler!



COCKTAIL BENEFICE — N'est-il pas mignon notre Emile national en compagnie de cette déesse des eaux, Martine Hudon, de Chicoutimi-Nord. La scène a été croquée hier soir, lors du cocktail-bénéfice à $100. la "shot" en marge du marathon du Saguenay. Il paraît que l'organisation d'Emile Corneau a amassé plus de $12,000. au cours de ce 5 à 7.

"Mon grand frère Bobby"

"Mon grand frère Bobby". Le joueur étoile des Jets de Winnipeg, de l'Association mondiale de hockey, Bobby Hulll vient d'être choisi "Big Brother" honoraire pour 1974, lors du congrès national "Big Brother" qui s'est tenu à Winnipeg. Emu, le grand frère Bobby aurait déclaré: "Je me suis déjà occupé de diverses oeuvres de charité, mais ceci est complète-

duction du personnel des équipes canadiennes à 32 joueurs.

De Londres, l'agence Reuter nous informe que Dean Bauch, de Vancouver, a remporté le saut-invitation avec un bond de sept pieds et cinq huitième de pouces, hier, aux championnats britanniques d'athlétisme. Bruce Simpson, de Toronto, a triomphé avec un saut de 16 pieds 4¾" à la perche.

LE RAPIDO

ment différent. "Hull a continué en disant qu'il y avait tellement de petits garçons qui envahissaient sa maison qu'il se sentait vraiment un "grand frère", quelles que soient les cannotations que le terme implique.

Ils vont finir par s'entendre! Il semble que les négociations ont repris avec plus d'amabilité qu'auparavant entre les propriétaires de la LNF et les grévistes mais on n'a enregistré aucun progrès important en vue de régler la grève qui en est à sa 19e journée. Après quatre heures et demie de discussions, les représentants des deux parties ont convenu de garder le top secret, affichant un large sourire.

—o0o—

Même si la température ne le permet pas, parlons un peu de golf. Curtis Sifford a roulé un 67, quatre coups sous la normal, hier, prenant les devants à mi-chemin de l'Omnium B.C. avec un total de 135, sept sous la normale. Bruce Cramton a réussi la meilleure ronde de la journée avec un 66. Le champion actuel, Hubert Green, a roulé un 77 et a subi l'élimination.

Les gars du sport du QUOTIDIEN ne sont pas en vacance mais c'est tout comme. Le boss Lestourneau se ballade à La Tuque pour le week-end. Repose-toi bien patron et si tu veux, prolonge ton séjour de quelques jours. Ne t'en fais pas pour nous, on se débrouille très bien. On boit du coke et on fait de "l'overtime". Salut! signé: L'équipe. (On est deux!)

A la demande des Argos de Toronto et avec l'approbation des autres clubs du circuit, la Ligue canadienne de football a retardé de 24 heures l'heure limite pour la ré-

Greg Joly (tiens, est-ce le joueur de hockey repêché par l'Association Mondiale de hockey) s'est classé deuxième avec un saut de six pieds 10¾" en hauteur.

Les Canadiens font fureur à Blackpool, où se déroulent les championnats britanniques de natation. Patti Stehouse, de Surrey, en Colombie-Britannique, a triomphé dans les 200 mètres-papillon en 2:23.5, Gail Amundrund, d'Ottawa, dans les 100 mètres-libre en 1:01.0 et Leslie Cliff, de Vancouver, dans les 400 mètres-quatre nages en 5:06.12. Egalement, France Latendresse, de Pointe-Claire, s'est classée troisième dans les 200 mètres-papillon en 2:25.7.

—o0o—

Le gérant du Richelieu de Chicoutimi, Gilles Larouche, ne tient plus en place depuis quelques jours. Même si certains se demandent encore de quelle façon il a pu s'y prendre, la jeune épouse de Larouche attend un rejeton. Faut pas chercher à comprendre!!!

Carol Mann et Debby Massey ont rejoint Kathy Ahern au premier rang, hier, après la deuxième ronde du tournoi féminin de golf américain. La jeune Mann a réussi la normale 72 tandis que Mlle Massey roulait un 73 pour un total de 144, la normale, soit le même total que celui de Mlle Ahern, qui a roulé un 76.

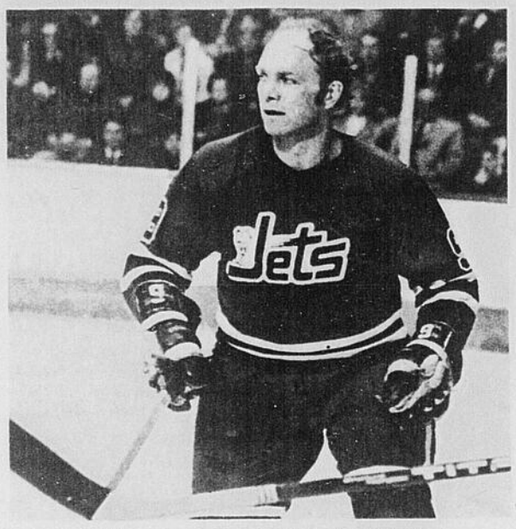
Le boxeur Chicoutimien, Jean-Yves Filion a fait bonne impression, hier, lors de l'entraînement en vue du Gala de boxe de mercredi prochain, à Chicoutimi. Filion a sué pendant cinq rounds, dont trois contre le futur adversaire de Donato Paduano, Bob Shelding. Filion a porté plusieurs coups à son opposant. Shelding s'est choqué à un certain moment mais la défensive du Chicoutimien a tenu le coup.

Toujours à l'hôtel Champlain, où se déroule l'entraînement, Fernand Marcotte jr a déridé les nombreux amateurs présents. Un vrai bout-en-train ce junior.

—o0o—

Don McCormick est le seul Canadien à atteindre les demi-finales des championnats de tennis de l'Ontario. Pierre Lamarche, de Montréal, a cependant succombé par 6-0, 6-1 devant l'Américain Butch Seewagon, en quart de finale. Andrée Martin, de Montréal, éliminait la torontoise Vivianne Strong 6-3, 6-3 en quart de finale fiminine.

La journée d'hier s'est avérée très calme pour la 20e étape du Tour de



BOBBY HULL... choisi le "Big Brother" honoraire pour 1974.

France. Tout le monde récupérait en vue de l'étape d'aujourd'hui contre la montre. En s'échappant à 12 kilomètres de l'arrivée, le néerlandais Gérard Vianem a bien résisté à la chasse de l'énorme peloton et a demandé à l'équipe de Lous Caout sa quatrième victoire d'étape. Le belge Patrick Sercu a réglé le sprint du peleton, consolidant encore son maillot vert de leader du classement des points. Le belge Eddy Merckx conserve également son maillot jaune et compte bien remporter l'étape contre la montre d'aujourd'hui, à Orléans.

Toujours en ce qui concerne les bicycles à pédales, le belge Léo Van Thelien a remporté hier, la troisième étape Montrose-Stirling du Tour d'Ecosse amateur, en quatre heures 25 minutes et trois secondes. L'écossias Bill Nickson est arrivé deuxième.

—o0o—

C'est ce qu'a annoncé le gérant de l'Argentin, Juan Carlos Lectoure. Il n'a cependant pas mentionné les raisons de ce changement.

Aujourd'hui, au centre Paul-Sauvé, se déroule le championnat junior olympique de boxe amateur. Plus d'une trentaine de boxeurs se disputeront les honneurs de cette compétition. Notamment, Denis Blais défendra le titre canadien en affrontant Bobby Décotret.

Le comité organisateur des Jeux du Québec de Valleyfield a vivement réagi face à la nouvelle voulant que certaines irrégularités aient été commises par l'organisation.

Dans un communiqué, il précise que l'immobilisation concernant les installations sportives nécessaires à la finale provinciale est sous l'entière responsabilité de la municipalité de Salaberry. La personne dont a fait allusion la nouvelle est à l'emploi de la firme J. Albert et Leduc Ltée, une compagnie existante depuis au delà de 30 ans. Cette même personne est membre du comité des finances des Jeux.

Une trentaine de coureurs sont attendus, mardi, à l'épreuve en circuit fermé dans le cadre des 10 joueurs Western de Dolbeau.

Le Grand Prix de la Montagne sera également disputé demain, entre Chambord et le lac Bouchette.

Les Braves ont eu chaud

CHICOUTIMI-NORD — Les Braves de Jonquière ont eu toutes les peines à vaincre les Pionniers de Chicoutimi-Nord, hier soir, au Parc de la Colline. Après une manche de jeu supplémentaire, les Jonquiérois l'ont emporté au compte de 5 à 4.

Donald Bérubé et Pierre Girard sr, les deux artilleurs en lice, ont brillé au monticule de leur formation respective. Bérubé a réussi 13 retraits au bâton pour mériter sa neuvième victoire de la saison.

Les deux lanceurs n'ont alloué que trois coups sûrs à la faveur des Braves. Larouche a cogné à deux reprises en lieu sûr en trois présences au bâton.

Le classement du circuit régional se resserre donc à la suite de la victoire des Braves. Les Jonquiérois suivent le meneur, le Richelieu de Chicoutimi, à une seule partie.

Dans le seul autre match au programme de la soirée, les Royaux de Kénogami ont défait les Sportifs de Dolbeau au pointage de 3 à 2. C'est malheureusement le seul détail qu'il a été possible de recevoir.

Record canadien de tir éclipsé

SAINTE-FOY (PC) — Avec un pointage de 590 sur 600, le Dr Jules Sobrian, d'Omemee, Ontario, a battu le record canadien de tir rapide au pistolet standard, dans le cadre des épreuves du championnat canadien qui se déroulent depuis le 7 juillet dernier à Sainte-Foy, en banlieue de Québec.

C'est lui-même qui avait établi l'ancienne marque de 584, lors des Jeux du Commonwealth, en Jamaïque, en 1966.

"I did it. I did it," s'écria le jeune médecin originaire de Trinidad, qui a gagné une médaille d'argent cette année aux Jeux du Commonwealth, en Nouvelle-Zélande, dans le tir rapide.

Sobrian a par ailleurs raflé tous les honneurs en classe ouverte et chez les Maîtres, depuis le début des épreuves de tir au pistolet lundi dernier.

Il espère bien être délégué aux championnats du monde à Zurich, au mois de septembre, mais, selon lui, le gérant de l'équipe nationale du Canada pour les épreuves de tir, Charlie Gilbert, va plutôt choisir chez les tireurs de pistolet à percussion centrale.

En classe ouverte, à la suite de Sobrian, Dennis Tipper, de Colombie-Britannique, s'est classé deuxième avec une marque de 541, suivi de Francis Light, d'Ontario, avec 538 points.

Chez les Experts, Uules Beaupré, de Québec, est sorti victorieux avec un pointage de 527, battant les Ontariens Edward Korol et Steve Feher, qui avaient marqué respectivement 524 et 522 points.

Tom Guinn, d'Ontario, a terminé premier chez les tireurs d'élite avec 526 points, et chez les francs-tireurs, la victoire est allée à Louis Strach, de Trois-Rivières, qui a enregistré une marque de 512.

Les épreuves du championnat canadien se termineront samedi.

Le divorce Rashad-Gazzawi reste tout de même difficile à comprendre

Par
André LESTOURNEAU

La Tuque — Même s'ils ont connu la gloire l'an dernier, en remportant une victoire surprise au lac St-Louis, Oussama Rashad et Maraean Gazzawi ont décidé de se séparer pour la présente reprise du 24 heures de La Tuque.

Deuxième au classement général de la Fédération mondiale des marathons de nage en 1973, Rashad formera équipe avec Ahmed Yousses, deuxième lors du récent Marathon de Capri-Naples, tandis que Gazzawi compétitionnera avec Magdy Mandour, champion amateur d'Egypte en 72 et 73.

Le divorce du tandem égyptien demeure difficile à expliquer, chacun évitant de parler du sujet ou de répondre de façon très évasive.

"Yousses est plus rapide que Gazzawi" de répondre Rashad en contournant le sujet.

Il a gagné le Marathon du Nil au cours de l'hiver et il est le champion amateur du pays. Les chances de gagner avec Yousses seront meilleures, bien que quatre équipes peuvent tout aussi bien remporter la victoire que nous".

Victime d'un stupide accident en avril dernier, alors qu'il s'est écrasé la main gauche sur une chaise pliante, Rashad a dû suspendre son entraînement pendant plus d'un mois. Afin de reprendre le terrain perdu, il a nagé en moyenne huit heures par jour depuis le début de juin.

Cet accident, de même que ces études collégiales ne lui ont pas permis de participer à une seule épreuve jusqu'à maintenant. Malgré tout, Rashad se dit prêt à défendre son titre de révélation de l'année en 1973.

"Je me sens plus reposé que l'an passé et je suis plus rapide, a-t-il fait remarquer. Avec l'appui de Yousses, j'espère que je l'emporterai à nouveau".

Encore moins loquace que son ancien partenaire, Gazzawi s'est contenté d'affirmer qu'il était heureux de concourir avec Mandour, un spécialiste de la vitesse pure.

Il a peur toutefois que la véritable raison provienne d'un conflit originant au cours des derniers 24 heures, alors que Gazzawi aurait refusé de prendre la relève durant la nuit, forçant ainsi Rashad à nager 103 tours, comparativement à 77 seulement pour Gazzawi.

De retour dans son pays, Gazzawi aurait raconté le contraire, ce qui a soulevé l'ire du père de Rashad, colonel de l'armée qui a sommé son fils de rompre son alliage avec Gazzawi.

Sporama ALMA 668-8328
JONQUIERE 547-9566
LE PLUS BEAU CHOIX D'ARTICLES DE PECHE DE LA REGION.

Dates	6 Hres à 10 Hres	10 Hres à 14 Hres	14 Hres à 18 Hres	18 Hres à 23 Hres
20				
21				
22				
23				

TRES BON
BON
PASSABLE
MAUVAIS

Défection des deux Tchèques

"Nous conclurons une entente financière" (Ben Hatskin)

La défection des tchèques Vaclac Nedomansky et Richard Farda à l'AMH a créé des complications dans la série Canada-URSS cet automne.

Nedomansky, meilleur joueur tchèque, et son coéquipier Farda ont accepté les termes des Toros de Toronto. Nedomansky est arrivé à Toronto mercredi tandis que Farda est encore à Berne.

Même si les autorités tchèques n'ont pas encore réagi, l'acquisition des deux Tchèques par l'AMH, plus celle de six autres Suédois cette annés, pourrait bien nuire à la série Canada-URSS.

L'AMH n'a pas conclu d'entente avec les dirigeants européens résultant en une compensation, aux pays, dont les joueurs sont rendus en Amérique du Nord.

Sans une telle compensation, les Suédois menacent la présentation de la série Canada-URSS et les Tchèques pourraient bien les imiter.

L'AMH, qui fournit les joueurs d'Equipe-Canada 74, a organisé la série contre les Russes cet automne avec l'ACHA et Hockey-Canada.

RETRAIT

Arnie Stromberg, ancien pilote de l'équipe suédoise, a déclaré que, à moins qu'une compensation ne soit versée pour les six joueurs suédois passés à l'MAH cette année, les Russes, par sympathie pour les Suédois, refuseront de disputer la série automnale contre le Canada.

Les Russes, Suédois et Tchèques font partie de la FIGH, présidée par Bunny Ahearne.

Celui-ci a déclaré hier que la FIGH n'avait pas encore approuvé la série Canada-URSS et ne le ferait pas tant que l'AMH n'aura pas conclu une entente avec les pays européens.

Ben Hatskin, représentant de l'Equipe-Canada, a révélé que lui-même et des représentants de l'ACHA et Hockey-Canada rencontreraient les Tchèques, Russes, Finlandais et Suédois à Helsinki le mois prochain, "où on concluera probablement une entente financière".

AMH

Hatskin a avoué que l'AMH savait "depuis une couple de jours" que Nedomansku vanait à Toronto, "mais ne pouvait dire mot".

L'AMH savait également que Clif Fletcher, directeur-gérant des Flames d'Atlanta, de la LNH, tentait d'embaucher Nedomansky en Suisse.

Fletcher n'a pu réussir en raison d'une entente entre la LNH et la fédération tchèque de hockey. Fletcher a mis fin aux pourparlers en apprenant que Nedomansky voulait fuir son pays. Il voulait obtenir Nedomansky par l'entremise de la fédération tchèque "afin de ne pas gâter la sauce pour l'avenir".

Nedomansky aurait accepté un contrat de $600,000 pour cinq ans des Toros. Il a visité Toronto hier. Il demeure sur une ferme près de Toronto et a l'intention de s'acheter une maison en ville.

Le retard de Farda est dû à l'opposition de son épouse à quitter la Suisse ainsi qu'aux exigences administratives.

BASEBALL

LIGUE JUNIOR REGIONALE

Hier
Dolbeau 2 Kénogami 3
Jonquière 5 Chicoutimi-Nord 4

Demain
Dolbeau vs St-Félicien
Port-Alfred vs Arvida

Chicoutimi	17	4	.809	—
Jonquière	16	5	.766	1
Port-Alfred	14	9	.608	4
Kénogami	13	9	.565	4½
Dolbeau	12	12	.500	6½
Chicoutimi-N.	7	16	.204	11½
Arvida	5	15	.250	11½
St-Félicien	4	18	.107	13½

LIGUE NATIONALE

Hier
Montréal 2 San Francisco 6
Pittsburgh 2 Atlanta 0
Chicago 1 Cincinnati 4
Houston 5 Saint-Louis 1
New York 4 San Diego 2
Philadelphie 0 Los Angeles 4

Aujourd'hui

Montréal vs San Francisco
Houston vs Saint-Louis
Chicago vs Cincinnati
Pittsburgh vs Atlanta
Philadelphie vs Los Angeles
New York vs San Diego

LIGUE AMERICAINE

Hier
Oakland 0 Cleveland 4
Californie 4 Baltimore 5
Kansas City 5 New York 4
Boston 3 Texas 1
Milwaukee 3 Chicago 7
Minnesota 7 Détroit 5

Aujourd'hui
Kansas City vs New York
Oakland vs Cleveland
Milwaukee vs Chicago
Californie vs Baltimore
Minnesota vs Détroit
Boston vs Texas

AU MONTICULE

LIGUE NATIONALE

Houston Roberts 6-8 à St-Louis Foster 4-6
Montréal Renko 9-6 à San Francisco Halicki 0-1
Chicago Reuschel 9-7 à Cincinnati Kirby 7-6
Pittsburgh Kison 5-4 à Atlanta Morton 11-7
Philadelphie Twitchell 4-2 à Los Angeles Sutton 6-3
New York Koosman 9-7 à San Diego Laxton 0-0

LIGUE AMERICAINE

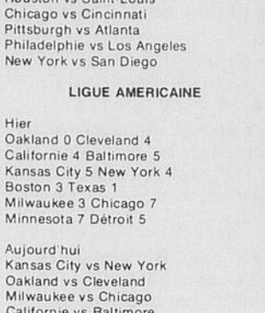
Kansas City Busby 13-8 à New York Medich 11-7
Oakland Holtzman 10-11 à Cleveland Peterson 7-5
Milwaukee Champion 4-1 à Chicago Katt 10-6
Californie Ryan 11-9 et Figueroa 1-1 à Baltimore Cuellar 12-4 et McNally 8-9 ou Garland 3-2
Minnesota Decker 9-8 à Détroit Lolich 10-11
Boston Cleveland 7-3 à Texas Hargan 8-5

CLASSEMENTS

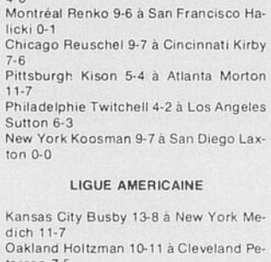
	G.	P.	Moy.	Diff.
Philadelphie	47	46	.505	
Montréal	44	46	.489	1½
St-Louis	44	49	.473	3
Pittsburgh	43	49	.467	3½
Chicago	40	51	.440	6
New York	39	51	.433	6½
Division ouest				
Los Angeles	63	32	.633	
Cincinnati	57	39	.594	6½
Houston	51	44	.537	12
Atlanta	50	47	.515	14
San Francisco	45	52	.453	2½
San Diego	42	57	.424	23
LIGUE AMERICAINE				
Section Est				
	G	P	Moy.	Diff.
Boston	50	43	.538	—
Baltimore	48	43	.527	1
Cleveland	47	44	.516	2
Milwaukee	46	46	.500	3½
New York	46	47	.495	4
Détroit	45	48	.484	5
Section Ouest				
Oakland	54	40	.574	—
Chicago	47	44	.516	5½
Kansas City	47	45	.511	6
Texas	46	50	.479	9
Minnesota	45	50	.474	9½
Californie	37	58	.389	174



Ne vous amusez pas dans l'eau avec des jouets gonflés d'air. Gardez-les sur la plage où ils ont leur place.



Portez une veste de sauvetage, approuvée par le gouvernement, lorsque vous faites du ski aquatique. La loi exige qu'il y ait un surveillant ainsi qu'un conducteur dans le canot.



Examinez bien le fond avant d'entrer dans l'eau et ne nagez jamais seul.

SOYEZ PRUDENT ET BIEN VIVANT GRACE A LA SECURITE AQUATIQUE



DICK BOSMAN... un lancer erratique le prive d'une partie parfaite

Dick Bosman, auteur d'un match sans coup sûr

(SELON PA), Dick Bosman, à son 5e départ de la saison, a réussi un match sans point ni coup sûr, hier soir, alors que les Indiens de Cleveland ont blanchi les As d'Oakland 4-0, mais Bosman a raté une partie parfaite à cause de sa propre erreur dans la 4e manche, à Cleveland, dans la Ligue américaine.

Après deux retraits dans la 4e, Bosman a recouvré le coup de Sal Bando près du monticule, mais son lancer erratique a échappé au 1er but Tom McCraw, permettant à Bando de se rendre au 2e coussin. Il a d'ailleurs été le seul As à atteindre les sentiers.

Bosman a ensuite retiré Reggie Jackson au bâton, puis a retiré les 16 autres As dans l'ordre.

Bosman avait accordé 46 coups sûrs en 39 2-3 manches pour une moyenne de 4.54 points mérités.

Les As n'ont frappé que sept balles au champ extérieur.

L'arrêt-court Frank Duffy et le 3e but Buddy Bell l'ont aidé à enregistrer le premier match sans coup sûr des Indiens depuis celui de Sonny Siebert aux dépens des Sénateurs de Washington en 1966.

C'était le 2e match sans coup sûr de la saison, après celui de Steve Busby, du Kansas City, aux dépens du Milwaukee. C'était aussi le 4e match sans coup sûr en six ans aux dépens du Oakland.

Dans la 9e manche, Bosman a retiré Dick Green sur un roulant, le frappeur d'urgence Jeus Alou sur un autre roulant et Bill North au bâton.

Les Indiens ont compté deux points dans la 3e manche et deux autres dans la 4e.

Joe Lis a cogné un circuit de deux points dans la 3e, puis Bell a produit un point avec un double dans la 4e avant de compter sur un roulant.

A Baltimore, Don Baylor a cogné un circuit dans la 10e manche en procurant un gain de 5-4 aux Orioles de Baltimore sur les Angels de la Californie.

Les Orioles avaient pris une avance de 3-0 au cours des trois première manches, mais les Angels avaient égalé les chances avec une poussée de deux points dans la 6e et un autre dans la 7e.

Denny Doyle a bouclé le circuit pour les Angels.

A Chicago, Ken Henderson a produit trois points avec un circuit et un double alors que les White Sox de Chicago ont vaincu les Brewers de Milwaukee 7-3 à l'occasion de leur 5e gain d'affilée.

A Détroit, Rod Carew a produit un point avec un simple et Larry Hisle, deux avec un double dans la 5e manche hier soir en conduisant les Twins du Minnesota à un gain de 7-5 sur les Tigers de Détroit.

Bill Freehan y est allé d'un circuit de trois points pour les Tigers dans la 5e manche.

Mickey Stanley a aussi bouclé le circuit pour les Tigers dans la 5e, lors d'une poussée de quatre points.

LIGUE NATIONALE

A St-Louis, Lee May a produit trois points avec un circuit et un simple et Tom Griffin a espacé six coups sûrs hier soir alors que les Astros de Houston ont vaincu les Cards de St-Louis 5-1 en leur infligeant leur 13e revers en 14 matches.

Joe Torre a cogné un triple d'un point après deux retraits dans la 4e manche au profit des Cards.

A Cincinnati, George Foster a produit deux points avec un simple alors que les buts étaient tous occupés et Jack Billingham a vaincu Chicago pour la 4e fois de la saison hier soir, lors d'un gain de 4-1 des Reds de Cincinnati.

L'exploit de Foster a marqué une poussée victorieuse de trois points dans la 4e manche.

Pedro Bourbon a remplacé Billingham dans la 6e reprise et a enregistré son 12e gain préservé de la saison.

A New York, Amos Otis a cogné un circuit de trois points après deux retraits dans la 5e manche hier soir, puis John Mayberry a suivi avec un autre circuit en conduisant les Royals de Kansas City à un gain de 5-4 sur les Yankees de New York.

A Atlanta, Ken Brett a limité les Braves d'Atlanta à cinq coups sûrs et a produit un point avec un ballon-sacrifice dans la 5e manche hier soir en conduisant les Pirates de Pittsburgh à un gain de 2-0 avec l'aide de Dave Giusti dans la 9e reprise.

Le frappeur Bob Robertson a produit le 2e point des Pirates avec un double dans la 9e manche, à l'occasion de leur 6e victoire d'affilée.

Hank Aaron a commencé le match en égalant le record de Ty Cobb, soit 3.033 matches sous la grande tente.

Poulains de deux ans en vedette à la Piste Saguenay

Par Michel MAGNY

JONQUIERE — Le juge Egide Belley, de la Piste Saguenay, a laissé entendre, hier soir, que possiblement des sanctions seraient prises contre non seulement Del MacTavish, mais aussi contre Pierre Lacharité, à la suite de la course du Circuit-Québec, présentée mercredi dernier.

MacTavish, qui était aux guides de Our Lisa, a franchi le premier quart en 34.4 secondes, puis le demi-mille en 1.09 minute, avant de pousser sa monture plus à fonds pour un dernier demi-mille en 1.03, pour finalement l'emporter en 2.12. Pierre Lacharité, qui conduisait Aliette, a suivi Our Lisa tout le long de l'épreuve, et c'est ce point que les juges contestent. Lacharité a laissé MacTavish agir à sa guise. Et ce, au grand désappointement des amateurs.

"Une amende sévère sera imposée à MacTavish au début de la semaine prochaine. Ce n'est pas tout de gagner la course, "de révéler le juge Belley. "Il faut aussi penser au spectacle dont les gens sont en droit de s'attendre. Et possiblement qu'une amende sera aussi imposée au conducteur Pierre Lacharité," a conclu le juge.

POUR POULAINS DE DEUX ANS

Entretemps, la série du Circuit-Québec se poursuit demain, à la Piste Saguenay, avec la présentation d'une épreuve pour poulains de deux ans, dotée d'une bourse de $8,441.65. Les amateurs pourront alors voir à l'oeuvre un poulain qui fait sensation depuis le début de la présente campagne, en J C Bunter. Conduit par Simon Boucher, de Trois-Rivières, J C Bunter a déjà accumulé des gains de pas moins de $10,286 en six départs seulement, à la suite de trois premières et une deuxième places. Sa principale opposition viendra de Patof, un coursier de Gilles Gendron, qui a une fiche de deux deuxième places en cinq départs et des gains de $4,481. J C Bunter a une marque de 2.07.2, alors que Patof montre une chronométrage de 2.08, pour son mille le plus rapide.

A LA BARRIERE

Piste Saguenay

PREMIERE COURSE — $400

1 Eastwood Voladios	R. Lambert
2 Meadow Ford	S. Gagnon
3 Love Bomb	E. Boivin
4 Jamie Dazz	G. Gendron
5 Fea Wejover	C. Corneau
6 Leash Lady	L. Jean
7 High Gloss	Y. Bélanger

DEUXIEME COURSE — $200

1 Two Mountains Mara	G. Corneau
2 Helga Bunter	M. Riverin
3 Alou	Cla. Tremblay
4 Expresson Angus	B. Voyer
5 Corinne Times	S. Gagnon
6 Blue Valley Boy	P. Vigneault
7 Gayler	E. Lambert

Eli: Lilas Lad et Anita Counsel

TROISIEME COURSE — $275

1 Lord Wilson	R. Marquis
2 Baron de Tracy	G. Asselin
3 Romance Adios	S. Gagnon
4 Mister Tim	R. Violette
5 Annie Topfield	J. G. Duchesne
6 Dell Drummond	J. Girard
7 Canadian Sunset	R. Lambert

Eli: Cash Frisco et Lucelle de Tracy

QUATRIEME COURSE — $275

1 Follow Abe	P. Gauthier
2 Golden Jersey	L. Jean
3 Michael Chris	M. Riverin
4 Welcome Change	J. C. Tremblay
5 Judge Scott	G. Corneau
6 Laura Dares	Co. Tremblay
7 Richard Belle	Y. Boivin

Eli: Meddy Lenco et Ginger Stick

CINQUIEME COURSE — $700

1 Maud's Champ	G. Bouchard
2 Lucky Beejay	R. Lambert
3 National Rhythm	Co. Tremblay
4 Burly Scott	V. McCarvill
5 Fury Star	B. Voyer
6 J. T. Parker	J. E. Girard

SIXIEME COURSE — $225

1 Texas G	Y. Bélanger
2 Pleasant Larry	R. Lambert
3 Jacquot	R. Lapointe
4 Lucky Moon Day	Co. Tremblay
5 Argyel Dolly	B. Voyer
6 Hasty Chance	G. Bouchard
7 Miss Monick	L. Jean

Eli: Sams Sam et Avonian

SEPTIEME COURSE — $275

1 New Rhythm	Y. Boivin
2 Queens Partner	G. Corneau
3 Mountain Actor	J. Parent
4 Two Mountains Move	N. Barrette
5 Gray Star	L. Jean
6 Chancy Byrd	J.G. Duchesne
7 Cax Scott	R. Violette
Eli: Enid Adio	E. Lambert

HUITIEME COURSE — $225

1 Spencer Sauns	Rog. Tremblay
2 Tzigane Moderne	G. Corneau
3 Beau Blazes	C. Corneau
4 Bradshaw	J. P. Boily
5 Star Man	D. Guay
6 John Glenn	R. Lambert
7 Margi's Victoria	L. Deschênes
Eli: Jimmy Joe Spangler	P.E. Tremblay

NEUVIEME COURSE — $8,441.65

1. PD. 3 Patof	G. Gendron
1a PD. 4. Gigolo Angus	Co. Tremblay
2. PD. 1 Hi Taxi	M. Cournoyer
3. PD. 2 Y. L. Scat	M. Lefebvre
4. PD. 5 Garcon Angus	L. A. Tremblay
5. PD. 6 Jeannot Bunter	J. E. Girard
6. PD. 7 Mouton d'Or	J. Parent
7. PD. 8 Rio Frise	Y. Pelchat
8. PD. 9 J. C. Bunter	S. Boucher

DIXIEME COURSE — $300

1 Sis Oregon	V. McCarvill
2 Stormy Will	R. Marquis
3 Romeo Gold	G. Bouchard
4 Gallant Blue	G. Corneau
5 Janey's Dream	S. Gagnon
6 Abbe Ann	R. Brassard
7 Miss Duke Demon	E. Boivin
Eli: Therese de Tracy	L. Jean
Eli: Miss Kingston	C. Corneau

Les sélections du Quotidien

Notre choix	A surveiller
1— Meadow Ford	*Love Bomb*
2— Alou	*Helga Bunter*
3— Annie Topfield	*Mister Tim*
4— Welcome Change	*Follow Abe*
5— National Rhythm	*Burly Scot*
6— Lucky Moon Day	*Argyel Dolly*
7— Gray Star	*Cax Scott*
8— Tzigane Moderne	*Star Man*
9— J.-C. Bunter	*Patof*
10— Stormy Will	*Sis Oregon*

Meilleur choix: National Rhythm.

Piste Jacques Cartier

AUJOURD'HUI

PREMIERE COURSE
Trot — $500

1— Green River Ref	J. Lefebvre
2— Jamies Snip	J. Bouchard
3— Floradeem	J. Fortin
4— Tood Flemington	N. Tremblay
5— Prince Omaha	R. Dufour
6— Virtuosity	P. Grenier
7— Amish	G. Julien
8— Armbro Earl	(pas nommé)
EL: Rod Wyn Girl	
Bill Scotch	

DEUXIEME COURSE
Amble — $500

1— Katou Dudley	C. Denault
2— T. H. Bridget	N. Tremblay
3— Millies Rose	R. Marcotte
4— Crystal R. E.	R. Chabot
5— Isola Flo	R. Guerard
6— Billy B. Good	J.-M. Savard
7— Forward Lady	J. Cyrenne
8— Killarney Adios	P. Lachance
EL: Oregon Adios	
Echo Dundee	

TROISIEME COURSE
Trot — $900

1— Two Mountains Bank	P. Lachance
2— Cocktail Hour	C. Dupont
3— Clever Kim	P. Grenier
4— The Workingman	(pas nommé)
5— Hopeful Venture	(pas nommé)
6— Super Bell	L. Desrosiers

QUATRIEME COURSE
Amble — $600

1— P. T. Foster	N. Tremblay
2— Green River Honey	P. Lachance
3— Prince Trevor	J. Fortin
4— Prince Miles	R. Bélanger
5— Skipper Lou	(pas nommé)
6— Doc Lou	A. Tremblay
7— Mark Herbert	Y. Pelchat
8— Honor Pence	F. Blouin

CINQUIEME COURSE
Trot — $1,700

1— Lincoln's Indian	E. L. Bouchard
2— My Happiness	C. St-Jacques
3— Mar Mic Gerry	G. Robichaud
4— Gallatin	C. Dupont
5— C. P. O.	P. Lachance
6— Meadow Can	Y. Pelchat

SIXIEME COURSE
Amble — $700

1— McDougle	J. Cyrenne
2— Leo Mir	R. Beaudoin
3— Valentine To Excel	D. Lemieux
4— Robert Volo	J.-C. Guenette
5— Twin City Adios	Y. Boily
6— Bras d'Or	R. Bélanger
7— Meadow Byrd	L. Desrosiers
8— Wiekers Gold	C. Dupont

SEPTIEME COURSE
Amble — $1,200

1— Transponder	N. Tremblay
2— F. B. Time	Y. Pelchat
3— Adios Sailor	J. Cyrenne
4— Curiosity A.	P. Lachance
5— Gala Lobell	S. Bouvrette
6— Jambo Bullet	P. Grenier
7— Nelson	G. Robichaud

HUITIEME COURSE
Amble — $600

1— Justice Minbar	R. Bélanger
2— Filon d'Or	L. Audet
3— Wisper Lobell	G. Boily
4— Midnight Rainbow	N. Tremblay
5— Thanks Giving	P. Lachance
6— Gaelic Lobell	Y. Pelchat
7— Athenia Blue Chip	J. Cyrenne
8— Dominique Rotan	J.-C. Guenette
EL: Thunderstreak	
Dino Angus	

NEUVIEME COURSE
Amble — $1,000

1— Lew James	A. Jean
2— Tarport Tar	N. Tremblay
3— Quick Asset	Y. Pelchat
4— Elvis Angus	C. St-Jacques
5— Gaby High Test	G. Boily
6— Bubelee	M. Robillard
7— Good Venture	S. Bouvrette
8— Reddi J. Adios	C. Dupont
EL: Afton Banker	

DIXIEME COURSE
Amble — $750

1— Royal House	C. St-Jacques
2— Maggies Comet	J. Cyrenne
3— Adios G.L.	P. Lachance
4— C.B. Test	G. Hébert
5— Trumpet Hanover	R. Beaudoin
6— Rob Ron Robbin	J.-M. Savard
7— J. D. Champ	G. Boily
8— Stephanie Win	R. Chabot
EL: MR Norman	
MR Flintstone	

DEMAIN

PREMIERE COURSE
Trot — $750

1— Avon Emily	P. Noël
2— Faysie	R. Chabot
3— Exodus Hanover	P.E. Alain
4— Eyre Yell	M. Robillard
5— Harry's Stoke	(pas nommé)
6— R. G. Day	A. Jean
7— MR Madisson	G. Hébert
8— Confused Mir	(pas nommé)

DEUXIEME COURSE
Amble — $500

1— Brad Drummond	P. Noël
2— C. R. N.	R. Drapeau
3— Orphan Buster	V. Larose
4— Debbie's Dancer	Y. Roger
5— Oregon Adios	J. Lépine
6— Eva E.	G. Boily
7— Quina Boum	G. Hébert
8— Tovelle	R. Julien
EL: Jack Honers	
Laurelwin	

TROISIEME COURSE
Trot — $1,000

1— Drummond R.C.	A. Veilleux
2— Keystone Proudly	C. Dupont
3— Yoo Hoo Magoo	P. Grenier
4— Gentleman Mir	P.E. Alain
5— Rose Garland	N. Tremblay

QUATRIEME COURSE
Amble — $550

1— Arts Call	G. Boily
2— Saul Hanover	E. White
3— Rey Win Sparkle	J.-M. Savard
4— Miss Delarina	G. Malo
5— Snoopy Moot	N. Tremblay
6— Intrigante C.	A. Jean
7— Glade Run	J. Bouchard
8— Gamu	W. Lépine
EL: Brewers Gem	

CINQUIEME COURSE
Amble — $2,200

1— Lord Bret	A. Jean
2— Meadow Lenco	C. St-Jacques
3— Buena Mir	R. Gendron
4— Mike Dudley	N. Tremblay
5— Clermont Drummond	A. Veilleux
6— Colorful Mir	M. Giguère

SIXIEME COURSE
Amble — $900

1— All Brass	J. Cyrenne
2— Tim Sam	P. Lachance
3— Afton Banker	R. Pagé
4— Belvedere Mir	C. Denault
5— Don Drummond	C. Dupont
6— Pason Jenuine	A. Jean
7— Vallie Rainbow	(pas nommé)

SEPTIEME COURSE
Amble — $750

1— Robert Test	(pas nommé)
2— Straight Talk	M. Robillard
3— Erney Goose	(pas nommé)
4— MR Flintstone	M. Birou
5— Speedy Jack	W. Lépine
6— Uniform Alee	J. Cyrenne
7— Fly Test	L. Duquette
8— Blue Walnut	A. Jean
EL: Achoice Guy	
Super Counsel	

HUITIEME COURSE
Trot — $750

1— Petty Boy	P.-E. Alain
2— Kitty Sharp	A. Jean
3— Mon Steamin	J. Cyrenne
4— Supreme Willow	M. Giguère
5— Pretty Speedy	C. Denault
6— Florlis Star	N. Tremblay
7— Bold Friday	(pas nommé)
8— Mugget Pick	E.-L. Bouchard

NEUVIEME COURSE
Amble — $600

1— Chockoyotte Lady	R. Gendron
2— Thunderstreak	M. Robillard
3— Perpetua	A. Jean
4— True Foot	P. Grenier
5— Tupelo Lou	(pas nommé)
6— Uno Killean	P. Lachance
7— Esther Kent	R. Chabot
8— J. D'S. Miracle	Y. Catellier
EL: J. D. Carolyn	

DIXIEME COURSE
Amble — $800

1— Abrasive Yankee	P. Grenier
2— Hermano	A. Jean
3— Beth McKlyo	E. White
4— MR Norman	(pas nommé)
5— Leon Dawn	(pas nommé)
6— Dudley's Wick	J. Cyrenne
7— Blistering Yankee	G. Boily
8— Virginia A.	A. Jean
EL: Bevs Fella	
Nechako Clarke	



L'inflation

On pourra peut-être souffler à l'automne

Par Bud JORGENSEN

OTTAWA (PC) — Les économistes prédisent que d'ici la fin de l'été, le pire de l'inflation sera déjà passé.

Et bien que l'inflation soit le problème le plus souvent mentionné pendant la campagne électorale qui a cours en ce moment, le prochain gouvernement bénéficierait d'un changement économique que certains disent déjà commencé.

Presque tous les économistes prédisent que l'indice des prix au consommateur montera en 1974 d'environ 10 pour cent.

La prédiction la moins élevée était de neuf pour cent, et un économiste a dit: "Je ne contredirais pas quiconque prédirait une hausse de 11 ou 12 pour cent."

Si les prédictions des économistes sont justes, plus de la moitié de la hausse dans les prix au consommateur, en 1974, avait déjà été effectuée en mai.

Le sondage incluait des économistes appartenant au milieu des affaires, à des fondations de recherches et à des universités, et la plupart avaient accès à des ordinateurs.

Parmi les organisations où s'est effectué le sondage, il y avait la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la compagnie Wood Gundy Ltd., l'Institut de recherches C. D. Howe et l'Université de Toronto.

PRINCIPAUX FACTEURS

Voici quelques-uns des facteurs-clés qui influenceront les prix:

— On croit que la plupart des hausses importantes dans le prix des aliments se sont déjà produites.

Les prix des denrées, comme par exemple les grains de provende, semblent avoir atteint leur prix maximum.

Le succès obtenu par les récoltes à haute teneur en protéine aura un effet sur les prix dans ce domaine.

— Le prix du pétrole brut, partout dans le monde, a plus que triplé depuis octobre dernier, mais il semble maintenant relativement stable. Les prix domestiques ont été maintenus plus bas que les prix mondiaux, mais il y a eu des hausses. Les plus récentes hausses dans les prix des produits sont survenues en mai.

— Les prix des habitations sont montés en flèches, mais récemment on a assisté à un nivellement.

Les gouvernements cherchent présentement à empêcher la spéculation, qui était une partie de la cause de la hausse des prix, et il cherche à modérer les coûts des intérêts.

— Le contrôle des prix, aux Etats-Unis, a pris fin le 30 avril, et cela aura probablement des répercussions au Canada. Certains prix, au Canada, étaient maintenus à un certain niveau à cause des contrôles aux Etats-Unis. On peut citer comme exemple le prix des automobiles.

Un autre facteur qui pourrait être significatif, et qui pourrait encourager les commerçants à monter leurs prix plus tôt, c'est le fait que le programme électoral des progressistes conservateurs comprend le gel temporaire des prix.

"Je me demande ce qui va arriver dans l'industrie, étant donné qu'il est possible que les conservateurs forment le prochain gouvernement, et étant donné qu'ils devront probablement tenir leurs promesses", a dit un économiste.

EFFET RETROACTIF

Le chef du parti conservateur, M. Robert Stanfield, a dit qu'il rendrait rétroactifs les contrôles des prix, si les commerçants cherchaient à devancer les contrôles en haussant les prix.

Mais cela s'avérerait peut-être difficile à réaliser.

Les libéraux soutiennent que l'inflation est en grande partie un problème importé de l'étranger, et ils l'attribuent à divers facteurs comme la hausse des prix du pétrole et autres denrées.

Un de leurs arguments, exprimé par le ministre des Finances, M. John Turner, c'est que le problème provient d'une demande plus grande que les produits disponibles. Comme solution partielle, ils offrent d'augmenter la capacité de l'économie.

Parmi les composantes de l'indice des prix au consommateur, l'indice des prix des aliments est celui qui a le plus monté au cours des 12 derniers mois.

Le calcul de l'indice est basé sur la présomption qu'un quart des dépenses des consommateurs est pour la nourriture.

Le plus récent rapport sur l'indice des prix au consommateur démontrait que l'indice des prix des aliments était monté de 18.3 pour cent entre mai 1973 et mai de cette année. L'indice général est monté de 10.9 pour cent.

Parmi les grandes composantes, l'indice des prix du transport venait en deuxième, avec une hausse de 10 pour cent de mai à mai; le coût des vêtements venait en troisième avec 9.5 pour cent; enfin, le logement venait en quatrième, avec huit pour cent. Les coûts plus élevés de l'essence et de l'huile de chauffage étaient des facteurs importants dans la hausse des coûts du transport et du logement.

AMELIORATION PREVUE

Les libéraux, quand ils critiquent le contrôle éventuel des prix et des salaires, font simplement remarquer que cette expérience n'a pas eu de succès aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. En Grande-Bretagne, l'opposition des syndicats et les arrêts ou ralentissements du travail qui ont suivi ont détruit les programmes de contrôle et entravé gravement le progrès économique.

Quant aux Etats-Unis, les économistes sont d'avis, de façon générale, que le contrôle n'a pas eu de résultats satisfaisants.

L'indice des prix au consommateur est une mesure étroite de l'inflation.

L'an dernier, les dépenses des consommateurs ont représenté 58 pour cent des dépenses domestiques effectuées par les individus, les gouvernements et les entreprises.

Pour mesurer l'inflation d'une façon plus large, il faut tenir compte des dépenses dans tous les secteurs de l'économie.

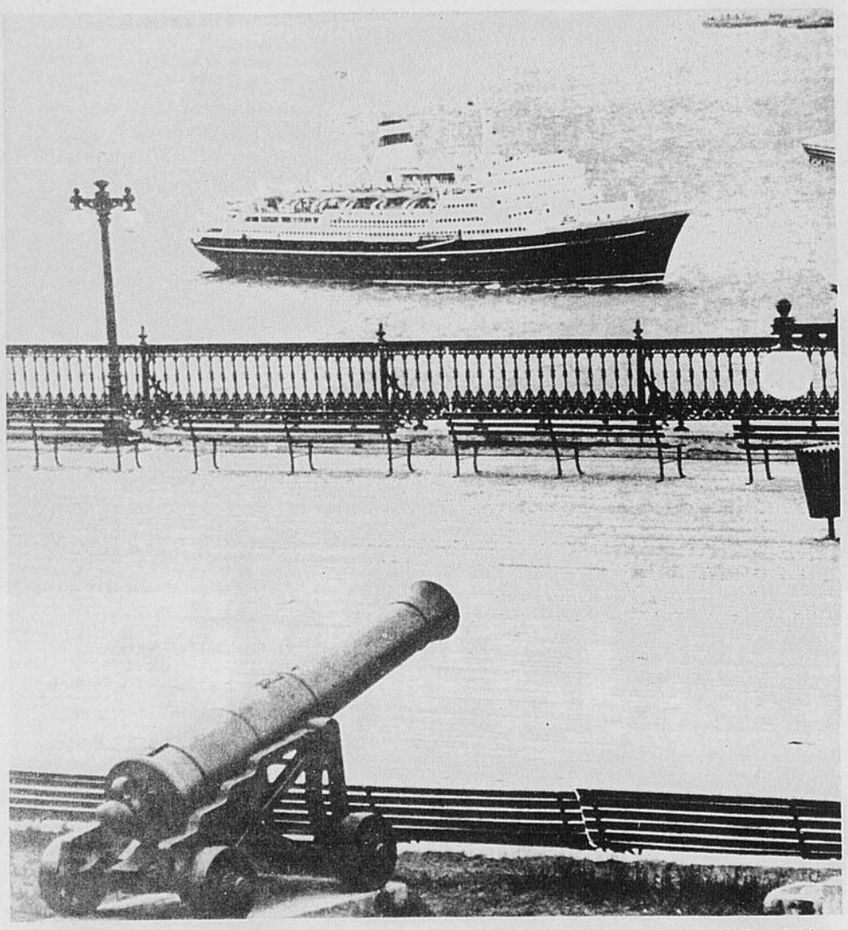
Les prédictions du gouvernement libéral pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975 est probablement entre 7½ et 8½ pour cent, parce que les prédictions faites par les économistes à l'extérieur du gouvernement sont à peu près de ce calibre.

Au cours de 1974, comme l'a démontré le sondage effectué auprès des économistes, on prévoit que le facteur inflationnaire dans l'économie sera de sept à huit pour cent.

Au cours de 1975, on prédit que ce facteur représentera de six à six et demi pour cent.

Ces prédictions, qui laissent prévoir un taux plus bas d'inflation totale, dans l'économie de 1975, permettent d'espérer que les prix au consommateur connaîtront également une relâche en 1975.

L'alexandr Pouchkin est toujours rentable



LES AFFAIRES SONT BONNES — Le paquebot soviétique Alexandr Pushkin passe devant la terrasse Dufferin, à Québec, pendant une des croisières qu'il effectue régulièrement sur le Saguenay. Jochem Carton, président de March Shipping Ltd., déclare que les navires de croisière font des affaires en or, parce que les gens de la classe moyenne prennent de plus en plus de vacances à bord de ces hôtels flottants. (Photo PC)

Par James HIGGINS

MONTREAL (PC) — Après avoir parlé en français avec les autorités portuaires, Jochem Carton franchit la passerelle de l'Alexandr Pouchkin et accueille les matelots russes dans leur propre langue, tout en parlant à un reporter de langue anglaise des bateaux de croisière, du commerce maritime et des ententes internationales.

C'est un homme véritablement cosmopolite que le président de March Shipping Ltd., et il se fait un plaisir de recevoir dans son domicile de Montréal les visiteurs qui lui ont offert l'hospitalité dans d'autres parties du monde.

M. Carton, âgé de 61 ans, dirige une compagnie qui trouve de l'espace aux manufacturiers canadiens pour leurs cargaisons, et qui procure des croisières d'agrément au public.

C'est un ex-skieur olympique, et un des plus anciens bienfaiteurs de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Il aime les voitures rapides (il possède une BMW), est membre du comité exécutif du Montreal Board of Trade, aime la natation et est propriétaire d'une ferme.

AGENTS DE TRANSPORT

La compagnie est l'agent au Canada pour les croisières organisées à bord de navires appartenant à Sun Lines de New York, à la compagnie Baltic Shipping, de Leningrad, et à plusieurs autres.

Les affaires sont bonnes, et les couchettes sont habituellement vendues longtemps à l'avance pour les croisières sur les Grands Lacs, la région du Saguenay et les Caraïbes, ainsi que pour la traversée de l'Atlantique.

"Il y a plus de gens qui ont de l'argent, et plus de gens qui ont des loisirs, dit M. Carton, expliquant la popularité croissante des paquebots de luxe.

Les croisières donnent aux gens l'occasion de voir des régions qu'ils ne pourraient pas voir autrement, comme par exemple les paysages le long du fleuve Saguenay.

"On peut également voyager en territoire étranger sans se préoccuper des passeports, des bagages perdus, des réservations.

C'est un arrangement à budget fixe. Ce sont là des avantages psychologiques."

Les croisières demeurent relativement coûteuses. Un voyage aller-retour de sept jours, à bord du Pouchkin, de Montréal au Saguenay, coûte de $195 à $395.

Ce genre de croisières étaient autrefois réservé aux riches, dit M. Carton.

Il fallait porter le smoking, et avoir une garde-robe élaborée.

"Tout cela est disparu. Ces gens passent maintenant leurs vacances dans leurs propres maisons. On ne les voit plus dans les hôtels ou à bord des bateaux."

Par ailleurs, les gens de classe moyenne ont adopté les croisières.

La compagnie March en organise depuis cinq ans.

La compagnie a commencé à s'occuper des croisières à bord de navires soviétiques, parce qu'elle s'occupait déjà des cargos.

Elle s'occupe des besoins matériels des bateaux étrangers, et assure le personnel requis pour les croisières, afin que la nourriture, les consommations, la musique et le service conservent un caractère nord-américain.

IMPORTANCE SECONDAIRE

Les croisières viennent en second, après les transports de cargaison, en ce qui concerne les opérations de la compagnie.

Mais M. Carton dit que le transport des passagers demande beaucoup d'attention, car quand on commet une erreur au sujet d'un cargo, deux personnes sont au courant: l'agent et le propriétaire.

Mais si tout va bien sur un bateau de croisière, la compagnie acquiert de nombreux amis.

Par ailleurs, dans le cas contraire, elle peut se faire des ennemis.

De plus, M. Carton dit que le fait de transporter des passagers à bord de navires russes a contribué à dissiper des malentendus internationaux.

Quand la compagnie March a amené ici les navires soviétiques, les Nord-Américains ont pu vivre 24 heures par jour avec des Russes, les inviter dans leurs maisons, les connaître personnellement.

Makarios dénonce la junte devant le conseil de sécurité

NATION-UNIES (Reuter) — Mgr Makarios, déposé par le coup d'Etat de lundi à Chypre, a accusé vendredi, devant le conseil de sécurité, la Grèce d'avoir fomenté le coup et il a exhorté le conseil à exiger le retrait des officiers grecs qui ont été le fer de lance de la révolte.

Accueilli comme chef d'Etat par le conseil de sécurité, l'ethnarque, vêtu de sa soutane noire, a déclaré: "La junte militaire a grossièrement violé l'indépendance de Chypre.

Sans la moindre trace de respect pour les droits démocratiques du peuple cypriote, sans trace de respect pour l'indépendance et la souveraineté de Chypre, la junte grecque a étendu à Chypre sa dictature".

Tous les délégués se sont levés et beaucoup ont applaudi quant l'archevêque, âgé de 60 ans, est entré dans la salle. Le représentant des Etats-Unis, M. John Scali, ne semble cependant pas avoir figuré parmi ceux qui applaudissaient.

"Le conseil de sécurité doit demander au régime militaire grec de retirer de Chypre les officiers grecs servant dans la Garde nationale et de mettre fin à son invasion de Chypre", a déclaré Mgr Makarios.

Mgr Makarios a affirmé que M. Nikos Sampson, qui a prêté serment comme nouveau président de Chypre, était "un tueur bien connu" et qu'il avait nommé comme ministres des éléments connus de l'organisation de guerilla EOKA B.

Au cours de sa déclaration de vingt-sept minutes, l'archevêque a accusé les 950 officiers et hommes de troupes grecs stationnés à Chypre d'avoir joué un rôle "prédominant" dans cette affaire.

Il a déclaré que ce sont ces soldats grecs qui se sont emparés de l'aéroport de Nicosie, proche de leur camp.

"Il ne fait pas de doute que le coup a été organisé par la junte grecque et exécuté par des officiers grecs commandant la Garde nationale et par les officiers et hommes du contingent grec stationné à Chypre, et c'est d'ailleurs ce dont a rendu compte la presse mondiale", a déclaré Mgr Makarios.

MORTS

Mgr Makarios a déclaré que le coup d'Etat avait causé la perte de nombreuses vies humaines mais n'a pas donné de chiffre.

Il a précisé qu'il se trouvait dans son bureau présidentiel, en train de recevoir un groupe de jeunes de la communauté orthodoxe grecque du Caire, quand les premiers coups de feu éclatèrent.

Il a conclu en affirmant que la résistance du peuple cypriote grec contre les conspirateurs ne cesserait pas avant le rétablissement des libertés et des droits démocratiques.

Quelques minutes après son départ, après une brève suspension de séance, M. Constantine Panayotacos, délégué grec aux Nations-Unies, a démenti que le gouvernement grec ait eu quelque chose à voir avec le soulèvement à Chypre.

M. Panayotacos a ajouté: "Celà n'a pas de sens d'insinuer qu'une poignée d'officiers grecs pourraient avoir renversé un homme qui s'est souvent vanté d'avoir survécu à treize gouvernements grecs".

Le représentant d'Athènes a ajouté qu'il réservait ses commentaires pour le moment où "les représentants légitimes de la république de Chypre" et le diplomate nommé par le nouveau régime se verront donner l'occasion d'exprimer leur point de vue.



L'ETHNARQUE et M. Kurt Waldeim (PC Téléphoto)

"L'American Way of Life" est menacé par l'inflation

WASHINGTON (AFP) — Le recul de l'économie américaine, ceci pour le deuxième trimestre consécutif, est diversement interprété aux Etats-Unis.

Pour les uns il s'agit d'une récession, même modeste.

Pour d'autres, dont l'administration, il s'agit seulement d'une "contraction" résultant de la crise de l'énergie.

Le produit national brut, c'est-à-dire la somme des biens et services produits aux Etats-Unis, a diminué à un taux annuel de 1.2 pour cent au cours des trois derniers mois, après avoir chuté de 7 pour cent pendant le premier trimestre.

"Ces deux résultats réunis sont le fait d'une récession", écrit le Wall Street Journal.

Le Washington Post rappelle pour sa part que les économistes américains "sont convenus de définir une récession comme une baisse de production pendant deux trimestres consécutifs".

Mais le secrétaire au Commerce, M. Frederick Dent, assure qu'il ne s'agit que d'un "déclin" dont l'ampleur et la durée limitée ne correspondent pas à celles d'une récession.

DEBAT ACADEMIQUE

Plusieurs économistes soulignent de leur côté que les précédentes récessions de l'économie américaine —il y en a eu officiellement cinq depuis la seconde guerre mondiale— se sont accompagnées de baisses importantes de la production industrielle jusqu'à 7 pour cent et d'une forte poussée du chômage, atteignant 6 pour cent de la population active.

La controverse ne sera tranchée que dans les prochains mois par une organisation privée, le Bureau national de la recherche économique, dont l'arbitrage sur la situation économique est reconnu tant par les milieux d'affaires que de l'administration.

La querelle paraît largement académique, et elle n'aurait sans doute pas pris cette tournure si le président Nixon n'avait déclaré publiquement à plusieurs reprises, au cours des derniers mois, qu'il n'y aurait pas de récession cette année aux Etats-Unis.

Elle paraît d'autant plus académique que l'administration Nixon n'envisage pour l'instant aucun changement fondamental de sa politique économique.

COUT DE LA VIE

Le président Nixon prononcera, la semaine prochaine, une allocution consacrée aux problèmes économiques.

On souligne dans l'entourage de la Maison Blanche que M. Nixon devrait se contenter de prêcher l'austérité, sans annoncer de mesures nouvelles.

Alors que la hausse du coût de la vie continue de dépasser 10 pour cent aux Etats-Unis, il n'est pas question de réductions d'impôts pour les particuliers, encore moins de les augmenter à quelques mois des élections.

Tout au plus l'administration pourrait-elle proposer des allègements fiscaux pour permettre aux entreprises de dégager les fonds nécessaires à leurs investissements, qu'il leur est difficile de se procurer actuellement sur le marché financier.

Le coordinateur économique du président Nixon, M. Kenneth Rush, excluait même, jeudi, un renforcement des restrictions monétaires et budgétaires actuellement en vigueur, qui mèneraient sûrement, selon lui, à une récession indiscutable.

La Chambre des représentants choisira parmi 5 projets d'impeachment de Nixon

WASHINGTON (Reuter) — Me John Doar, conseiller juridique de la Commission judiciaire de la Chambre des représentants, a présenté vendredi à cette dernière cinq projets différents d'actes d'accusation à l'encontre du président Richard Nixon, parmi lesquels elle devra choisir au cours de ses débats publics de la semaine prochaine.

Les principales charges retenues contre le chef de l'Etat américain concernent:

— Complicité dans les tentatives d'étouffement du scandale du Watergate.

— Autorisation d'activités illégitimes de surveillance intérieure.

— Fraude fiscale.

— Action pour élever les prix du lait et distribution de postes d'ambassadeurs en échange, dans les deux cas, de contributions électorales.

L'un des articles proposés aux 38 membres de la Commission déclare que la conduite du président a "déshonoré et déconsidéré les fonctions de président "ainsi que mis en danger les libertés civiles du peuple américain".

Un autre article, concernant le rôle du présiden dans les tentatives d'étouffement du scandale suscité par le cambriolage du siège du Parti démocrate, le 17 juin 1972, est ainsi rédigé: "Commençant presque immédiatement après le cambriolage, et continuant jusqu'à l'heure actuelle le président Nixon, usant des pouvoirs de sa haute charge, agissant directement et personnellement ainsi que par l'intermédiaire de ses agents personnels au siège du gouvernement et de leurs subordonnés immédiats, s'est fait une règle d'étouffer et de dissimuler la responsabilité du cambriolage, l'identité des autres participants et l'existence et l'étendue des activités secrètes illégales annexes".

Après avoir relevé que la politique du président a été mise en pratique notamment au moyen de pots de vin, d'entraves au cours de la Justice, de subornations de témoins et de destructions de preuves, l'article conclut: "Pour tout cela, Richard Nixon est personnellement et directement responsable".

PORTE-FEUILLES QUOTIDIEN

Le volume des transactions des institutions a diminué en 1973

NEW YORK (AFP) — Le volume des transactions effectuées par les investisseurs institutionnels — compagnies d'assurance et d'investissement, fonds mutuels et de retraite — diminue en 1973 pour la première fois depuis 1965, date à laquelle le New York Stock Exchange a commencé à tenir des statistiques à leur sujet.

Dans son fascicule d'information annuel, le New York Stock Exchange précise que les transactions concernant 10,000 actions ou plus — qui sont considérées comme étant le fait d'institutions — se sont élevées l'an dernier à 29.233, contre 31.207 l'année précédente, soit une baisse de 326,3 pour cent.

Elles ont porté sur 721,4 millions d'actions représentant 21 milliards de dollars, soit 17,8 pour cent des transactions effectuées au cours de l'année, contre 766,4 millions d'actions représentant 26,3 milliards de dollars en 18,5 pour cent des transactions l'année précédente.

A la fin de l'année dernière, cependant, la part totale des actions entre les mains de telles organisations était passée à 31,4 pour cent de la valeur totale du marché, contre 30,8 pour cent un an plus tôt, la valeur totale des actions existantes étant tombée à 721 milliards de dollars.

Le livret du New York Stock Exchange révèle également que les compagnies membres ont payé l'an dernier un total de 23,6 milliards de dividendes, soit une augmentation de 9,7 pour cent en un an, et que en moyenne, le rendement des actions a été de 5 pour cent, contre 3 en 1973.

Enfin l'action la plus négociée a été celle de American Telephone and Telegraph, tandis que le principal gagnant était Homestake Mining.



UN BEAU GESTE DE LA BELL — Entreprise nationale, la Compagnie de Téléphone Bell vient de souscrire un important montant d'argent à la campagne menée en faveur de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi. "Nous sommes particulièrement impressionnés par le dynamisme manifesté par la région à travers ce mouvement dont le but est de soutenir les travaux de recherches axés sur les possibilités et les richesses du Saguenay-Lac-Saint-Jean", a fait savoir un porte-parole de la compagnie. On voit ici dans l'ordre habituel, MM. Jean-Marc Denommé, nouveau vice-recteur à l'enseignement à la recherche à l'UQAC, Yvon Boucher, directeur commercial à la succursale régionale de la Compagnie Bell, Jean Laflamme, représentant de la Fondation, René Bergeron, nouveau vice-recteur à l'administration à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Tapisser ses murs avec d'anciens certificats de valeurs: une idée!

DOCUMENTAIRE
Masse—valeurs

EDMONTON (PC) — Il y a 12 ans, Micheline Masse, de Montréal, eut l'idée de tapisser un mur avec d'anciens certificats de valeurs. Elle ne l'a jamais fait, cependant.

Quand ses amis entendirent parler de cette idée, ils lui ont apporté leurs vieux certificats. En les examinant attentivement, Micheline commença à se demander s'ils pouvaient avoir une valeur quelconque, en dépit de leur ancienneté.

De cette curiosité est née la compagnie Service d'information de la Bourse Inc., (Stock Market Information Sevice Inc.) dont les bureaux sont à Montréal. Micheline en est la présidente, et la compagnie comprend plusieurs analystes, recherchistes et secrétaires.

Environ 70 pour cent des requêtes viennent des femmes, a déclaré Micheline au cours d'une interview. "La plupart des hommes abandonnent rapidement l'idée qu'un vieux certificat de valeur vaut encore quelque chose, et ils s'en désintéressent. Comme elles sont plus curieuses, les femmes cherchent à avoir des renseignements."

Beaucoup de requêtes concernent des actions achetées pendant la Dépression, alors que beaucoup d'investissements, y compris des assurances, ont perdu toute valeur, explique-t-elle. Les vieilles actions de pétrole peuvent avoir de la valeur, actuellement. La compagnie a découvert que beaucoup de petites compagnies ont été avec le temps amalgamées avec de grandes corporations, mais les certificats de valeurs sont encore valides.

Un des cas les plus encourageants qui ait été solutionné par la compagnie est celui d'un résident de Floride qui avait en sa possession un paquet de vieilles valeurs d'uranium, de cinq compagnies différentes. On a découvert qu'une de ces compagnies existait encore, sous un nouveau nom, et que l'action valait $36,000.

La compagnie fait affaire en Europe et en Amérique du Nord. Depuis le début des opérations, il y a cinq ans, elle a recouvré environ $500,000 pour ses clients.

LA BOURSE

A New York

NEW YORK (AFP, PA) — La séance a particulièrement manqué d'orientation vendredi. L'indice des industrielles a enregistré une baisse de seulement un peu plus d'un point, tandis que le nombre des valeurs en hausse était pratiquement égal à celui des baisses.

L'indice, en hausse légère à l'ouverture, a par la suite fluctué dans d'étroites limites tout au long d'une séance calme. Les investisseurs restent dans une prudence expectative, partagés entre l'espoir d'une baisse prochaine des taux d'intérêt et, d'autre part, les diverses nouvelles confirmant que l'économie traverse actuellement une période de récession.

Les résultats sont d'autre part influencés, les résultats trimestriels et semestriels que publient en ce moment les compagnies. La majorité des compartiments terminent la séance de façon irrégulière. On remarque surtout la baisse de près de huit dollars de Honeywell, dont les bénéfices n'ont que très faiblement progressé.

Aux grands magasins, Macy's avance de 1 1-8, aux pharmaceutiques, Merck gagne 1 1-4, tandis que Bristol-Myers cède 1 1-8 et Reynolds, 1 1-4 aux tabacs. Ailleurs, les aérospatiales, les matériaux de construction, les chemins de fer, les compagnies aériennes et les électroniques perdent ou gagnent quelques fractions.

Bonnes hausses aux mines d'or, surtout pour Homestake, qui s'adjuge 4 3-8, tandis que les machines outils, les papiers, les aciers et les chimiques en général progressent légèrement. Au contraire, les cours se sont affaiblis pour les télévisions, où Zenith a cédé 1 5-8, ainsi qu'aux automobiles, pneumatiques, pétroles et aluminiums.

L'indice Dow Jones recule de 1.25 et tombe à 787.94 et le virement se situe à 11.08 millions d'actions.

COMPORTEMENT DES VALEURS

	Ven.	Jeu.
Gains	654	918
Pertes	675	511
Inchangée	416	347
Total	1,745	1,776

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, Dome Mines monte de 3 1-2 et atteint $57 3-4, Inco, Alcan, ainsi que McIntyre enregistrent des gains fractionnaires, et Hiram Walker, Canadian Pacific et Massey Ferguson subissent des baisses fractionnaires, alors que Seagrams à $35 reste inchangé.

A Montréal

MONTREAL (PC) — Tous les compartiments de la Bourse de Montréal ont poursuivi vendredi l'avance qu'ils avaient entreprise la veille et les clients de ce marché se montrent prudents.

Le virement se situe à 705,300 actions, contre 645,300 actions la veille.

Les banques montent de 1.65 et atteignent 238.09, les industrielles, de 1.32 et atteignent 201.09, les papeteries, de 1.28 et atteignent 116.65, l'indice composé monte de 1.12 et atteint 190.66 et les services publics montent de .19 et atteignent 128.01.

COMPORTEMENT DES VALEURS

	Jeu.	Ven.
Gains	92	81
Perte	50	63
Inchangées	55	60
Total	197	204

Gulf Oil Canada, dont 32,640 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a baissé de 1-4 et est tombée à $29 1-4.

Fallinger, dont 56,200 actions ont été transigées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a monté de 11 cents et atteint 60 cents.

Troisième titre industriel en importance pour le virement, qui est de 10,610 actions, International Nickel monte de 1-2 et atteint $27 7-8. La compagnie a annoncé des augmentations considérables de ses ventes et de son bénéfice net pour le second trimestre et pour les six premiers mois de l'année. Les ventes dans le dernier trimestre ont représenté une valeur de $408.4 millions, contre $301.9 millions pour la même période l'an dernier.

On annonce que l'International Nickel projette d'offrir $28 pour chacune des actions ordinaires de ESB. Le tout s'élèverait à $157 millions.

Sixième titre industriel en importance par suite d'un virement de 8,050 actions, IU International monte de 1-8 et atteint $11 5-8. La compagnie rapporte des résultats sans précédent pour le second trimestre et pour les six premiers mois de l'année. Le revenu par action est de 68 cents pour le second trimestre, contre 56 cents pour la même période l'an dernier. Le bénéfice net pour le second trimestre s'établit à $22.5 millions, contre $17.9 millions durant la même période l'an dernier. Il s'agit ici d'une hausse de 26 p.c. Et pour les six premiers mois de l'année, le revenu par action est de $1.33, contre $1.13 et le bénéfice net, de $43.6 millions, contre $36.2 millions.

LES PETROLES

Les pétroles ont été mixtes. Hudson's Bay Oil à $26 7-8 monte de 5-8, Dome Petroleum à $27, de 1-2, Pan Ocean Oil à $10 3-8, de 1-2, BP Canada à $13 1-2, de 1-4, Total Petroleum à $7 5-8, de 1-8, alors que Texaco Canada à $34 1-2 recule de 1-2, Gulf Oil Canada à $29 1-4, de 1-4 et Shell Canada à $14, de 1-8.

Ailleurs, parmi les gagnants on trouve la Banque de Nouvelle-Ecosse à $34 3-4, un gain de 3-4, la Banque Royale à $30 5-8, un gain de 1-2, Zellers à $7 7-8, un gain de 1-2, Dofasco à $29 1-2, un gain de 1-2, Anglo-Canadian Pulp and Paper à $20, un gain de 1-2, Lacroix à $6, un gain de 1-2, Moore à $50 3-8, un gain de 3-8, Price à $13 5-8, un gain de 3-8, Alcan à $29 1-8, un gain de 1-4, Ivaco à $13 3-4, un gain de 1-4, et Domtar à $23 3-4, un gain de 1-4.

Parmi les perdants on trouve Dominion Bridge à $41 3-4, un recul de 1, Westburne International Industrie à $7, un recul de 3-4, la Banque de Commerce à $24 1-2, un recul de 1-4, Calgary Power à $23, un recul de 1-4, et Canadian Pacific Investments à $14 3-8, un recul de 1-8.

Dans le secteur de la spéculation, Cons. Louanna Gold Mines monte de sept cents et atteint 79 cents dans un virement de 31,500 actions, le quatrième en importance dans le domaine minier.

A Toronto

TORONTO (PC) — L'indice de l'or de la Bourse de Toronto est à son plus haut niveau depuis le 22 avril. Il a monté vendredi pour la cinquième séance consécutive.

D'autre part, l'activité a été faible sur ce marché.

Les aurifères ont monté de 19.8 p.c. et atteint 517.57, les industrielles, de 1.03 et atteint 187.04, leur plus haut niveau depuis le 25 juin, les métaux de base, de 1.12 et atteint 80.56, leur plus haut niveau depuis le 21 juin et les pétroles de l'Ouest, de 2.18 et atteint 183.95, leur plus haut niveau depuis le 21 juin.

Onze des parties constituantes de l'indice industriel progressent et cinq régressent. Les mines industrielles et les banques y sont les plus forts gagnants et les grands magasins et l'industrie alimentaire y sont au nombre des perdants.

Le virement se situe à 1.28 million d'actions d'une valeur totale de $11.14 millions, contre 1.48 millions d'actions d'une valeur totale de $14.93 millions la veille.

COMPORTEMENT DES VALEURS

	Ven.	Jeu.
Gains	237	275
Pertes	147	156
Inchangées	223	186
Total	607	617

FIN D'UNE GREVE

Une grève a pris fin jeudi à l'usine de Haynes-Dana Ltd., à Thorold, Ont. Les travailleurs de l'auto ont ratifié un contrat de trois ans. L'action A de Haynes a monté de 3-8 et atteint $6 1-2.

Texasgulf dit qu'elle projette de dépenser environ un million et demi de dollars au cours des cinq prochaines années pour améliorer son exploitation de ressources naturelles. Son action a monté de 5-8 et atteint $28 1-4.

MacMillan Bloedel a monté de 1 et atteint $25 1-2, Dome Mines, de 3 et atteint $56, Giant Yellowknife, de 2 et atteint $18.

Céréales

WINNIPEG (PC) — Le colza de tous les mois à venir a enregistré le gain limite de 20 cents vendredi à la Bourse des denrées de Winnipeg et l'activité y a été grande dans tout le secteur des céréales.

Le lin a lui aussi obtenu son gain limite, qui est de 30 cents, mais il a perdu un peu de terrain vers la fin de la séance.

Le seigle a également progressé, mais légèrement.

Le virement jeudi a été de 598,000 boisseaux de lin, de 1,744,000 de colza et de 1,231,000 de seigle.

CHICAGO(PA) — Le soya des mois à venir a clôturé vendredi, au Board of Trade de Chicago, avec un gain de 30 cents par boisseau, ce qui lui donne une avance de plus d'un dollar par boisseau pour la semaine qui se termine.

L'avoine et le maïs ont également enregistré des gains limites.

Le blé de juillet enregistrait un moment son gain limite de 20 cents, mais il a régressé par la suite et les autres blés ont également perdu du terrain.

Mercuriales

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité. Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

FRUITS

Bleuets: $6.50 pour 12 chopines.
Fraises: $3.50 à $4.50 pour 12 chopines.
Framboises: $9.00 pour 12 chopines.
Pommes: Cortland, $5.50 à $6.50 le boisseau; McIntosh, $7.00 à $7.25 le boisseau.

LEGUMES

Betteraves: $1.50 à $1.75 pour 12 paquets.
Brocoli: $3.50 à $4.00 pour 12 paquets.
Carottes: $1.50 à $1.75 pour 12 paquets.
Céleri: $5.00 le 24 pieds.
Choux: verts, $1.75 à $2.00 la doz.; rouges, $3.25 à $3.50 pour 12.
Choux chinois: $4.50 pour 12; Savoie, $4.50 à $5.00 pour 12.
Choux-fleurs: $5.00 pour 12.
Champignons: $3.50 à $3.75 cinq livres en vrac.
Ciboulette: $1.00 la doz. de paquets.
Concombres: $8.50 à $10.00 pour six doz.
Echalottes: $1.00 à $1.25 la doz. de paquets.
Epinards: $3.00 à $3.25 pour 12 cellos de 10 onces.
Fèves: vertes, $6.00 à $6.50 pour 20 lb.; jaunes, $8.50 à $9.00 pour 20 lb.
Gourganes: $5.00 à $5.50 le 20 lb.
Gourges-Zuchini: $3.50 le 20 lb.
Laitue: frisée, $1.50 à $1.75 pour 24; Boston et Romaine, $2.50 pour 16; Iceberg, refroidie, $2.00 à $2.50 pour 18.
Menthe: $1.25 à $1.50 pour 12 paquets.
Persil: $1.25 pour 12 paquets.
Pois verts: $6.50 pour 20 lb.
Poireaux: $1.25 pour 12.
Pommes de terre: nouvelles, $3.00 à $3.50 le 50 lb.
Radis: $2.00 à $2.25 pour 3 doz. de paquets; $2.75 pour 3 doz. de paquets de 6 oz.
Rutabaga: $3.50 à $4.25 le 50 lb.
Tomates: de serre, roses et rouges, $8.00 à $15.00 le 20 lb.; de champs, rouges et roses, $10.00 à $10.50 pour 20 lb.

L'or

PARIS (AP) — Voici les cours de l'once or à la clôture des principaux marchés mondiaux, en dollars américains:

Londres:	$146
Paris:	$150.59
Francfort:	$147.04
Zurich:	$146.51
Beyrouth:	$4,678 le kilo.

LONDRES (Reuter) — L'once d'or fin valait $146, vendredi, sur le marché européen de l'or, comparativement à $142 jeudi.

Le napoléon se transigeait à $244.90 au regard de $242.50 à Paris, la veille, tandis que l'aigle américain valait 669.50 francs au regard de 680.00 jeudi.

L'argent

TORONTO (PC) — Handy and Harman of Canada Ltd. cotait l'argent canadien, en devises américaines, vendredi, à $4.225 l'once de Troyes.

Grain

MONTREAL (PC) — Prix de gros des oeufs aux distributeurs fournis par la Fédération des producteurs d'oeufs du Québec; A- extra gros 75; A-gros 73; A-moyen 68; A-petit 57; A-peewee 37.

Volaille éviscérée: poulet frais catégorie A 2-3 livres 59; 3-4 livres 57; poule congelée 5 livres et plus 68; dindon lourd de catégorie A: léger 62; utilité 57.

Farine boulangère enrichie de première qualité, sacs de cent livres 10.05.

Foin, lot d'une tonne $50; paille $60; avoine nettoyée de l'Ouest no 1, sacs de cent livres $7.

Obligations

MONTREAL (PC) — Marché montréalais des obligations.
A long terme: Canada en hausse de 3-4; provinces en hausse de 3-4; sociétés en hausse de 3-4.
A court terme: Canada en hausse de 25 cents.

Denrées

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre: arrivages courants, 92 points, 76; 93 points, 77; Commission canadienne de l'industrie laitière, 77.

Fromage: blanc, 84.4; coloré, 84.3.
Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation, No 1, en sacs de 50 lb., .49 à .52; procédé par rouleau, No 1, en sacs, .50 1-2; pour nourrissage, en sacs, rouleau et vaporisation, .45 à .47.

Lait de beurre en poudre: procédé par vaporisation et par rouleau, .45 à .47; pour nourrissage, .44 à .46.

Lait évaporé, 48 contenants de 16 onces, $12.50.

Lactosérum en poudre, pour nourrissage: procédé par rouleau, 07.5 à 08.5; procédé par vaporisation non hydroscopique, .21 à .23 1-2.

Prix des oeufs, prix moyens des grossistes aux détaillants, en boîte d'une douzaine: A-extra-gros, 77.9; A-gros, 75.5; A-moyens, 70.7; A-petits, 60.1.

Prix payés cette semaine par les distributeurs de la Fédération des producteurs du Québec: A-extra-gros, 75; A-gros, 73; A-moyens, 69; A-petits, 57; A-pee-wee, 33.

Pommes de terre: Québec, blanches, No 1, $3.25 à $3.75 les 50 lb.; Ontario, blanches, No 1, $3.50 à $3.75 les 50 lb.; I.P.E., $4.50 à $4.60 les 50 lb.; N.-B., $3.90 à $4.00 les 50 lb.; Californie, $11.00 à $11.50 les 100 lb; Caroline du Nord, $10.75 à $11.00 les 100 lb.; Virginie, $4.75 à $5.00 les 50 lb.; $9.50 à $9.75 les 100 lb.

Il n'y avait pas de nouvel arrivage.

Devises étrangères

MONTREAL (PC) — Voici les taux des devises tels que fournis par la Banque de Montréal. Les cotes en monnaie canadienne:

Afrique du Sud, rand	1.4760
Allemagne, mark	.3930
Australie, dollar	1.47
Autriche, schilling	.0550
Belgique, franc	.0263
Bermudes, dollar	1.01
Brésil, cruzeiro	.1495
Bulgarie, lev	.5985
Chine, yuan	.5100
Danemark, couronne	.1700
Espagne, peseta	.0175
Etats-Unis, dollar	.9810
France, franc	.2090
Hongrie, forint	.0417
Inde, roupie	.1270
Italie, lire	.001575
Japon, yen	.003445
Mexique, peso	.0793
Norvège, couronne	.1870
Pays-Bas, florin	.3810
Pologne, zloty	.3210
Roumanie, leu	.0692
Royaume-Uni, livre sterling	2.37
Suède, couronne	.2290
Suisse, franc	.3350
Tchécoslovaquie, couronne	.1900
Union soviétique, rouble	1.30
Venezuela, bolivar	.2285
Yougoslavie, dinar	.0650

BOURSE DE TORONTO

Valeurs	Vtes	Haut	Bas	Fer.	Ch. Net
A et B					
Abby Glen	500	365	360	360	−10
Aby Gln w	500	100	100	100	
Abitibi	10225	$1 7/8	11 5/8	11 7/8	
Acklands	325	$11 3/4	11 1/2	11 1/2	
Acme Gas	3000	11	11	11	
Acres Ltd	1140	$7 1/8	7	7 1/8	− 1/8
Acres A pr	z15	$37 3/4	37 3/4	37 3/4	
Acres wt	z15	28	28	28	
Advocate	3200	160	145	160	+20
Agnico E	4450	$8 3/8	8 1/4	8 3/8	+ 3/8
Agra Ind	800	$6 3/4	6 3/4	6 3/4	− 1/4
Ahed M	600	60	60	60	
Akaitcho	1000	200	200	200	
Albany	1500	38	38	38	− 1/2
Alt East G	1800	490	485	490	+15
Alta Gas A	1701	$13	12 7/8	12 7/8	
Alta G D p	150	$144 1/2	144 1/2	144 1/2	+1 3/4
Alcan	1970	$29 1/4	29 1/8	29 1/8	+ 1/8
Algo Cent	350	$11 1/8	11 1/8	11 1/8	
Algoma St	6417	$26 3/4	26 1/2	26 5/8	− 3/8
All-Can B	500	275	275	275	
Allarco Dv	1700	$10	9 3/4	10	
Alminex	150	$5 1/4	5 1/4	5 1/4	− 1/8
Alpa Ind	500	$8 1/4	8 1/8	8 1/8	
Am Bonza	6050	220	220	220	
Am Larder	7000	65	62	65	+ 3
Andres W	160	$9 7/8	9 7/8	9 7/8	+ 1/4
Ang U Dev	2200	98	96	98	+ 1
Aquitaine	535	$22 5/8	22 3/8	22 5/8	− 3/8
Argus B pr	200	$29 3/8	29 3/8	29 5/8	+ 5/8
Argus C pr	z25	$11 3/8	11 3/8	11 3/8	
Asamera	4300	$8 3/4	8 3/8	8 3/8	+ 1/4
Ashland C	1300	$6 3/4	6 1/2	6 3/4	− 1/8
Asoc Porc	1000	145	140	140	+10
Atco A	750	$15	14 1/2	14 1/2	
Ato Hard A	300	$11 3/4	11 3/8	11 3/4	+ 1/8
Avoca M	1000	60	60	60	+ 5
Bad Boy	1100	$5 1/4	5	5	− 1/2
Ballndery	300	110	110	110	+ 5
Banister C	1000	$6 3/8	6 3/8	6 3/8	
Bankeno	2311	310	295	300	− 5
Bank B C	z32	$22 7/8	22 7/8	22 7/8	
Bank Mtl	8506	$15 7/8	15 3/8	15 7/8	+ 1/8
Bank N S	4728	$34 3/4	34 1/8	34 3/8	+ 3/8
Baton B	z10	435	435	435	
Bay Mills	600	$12	12	12	+ 1/2
Bell Canad	6962	$42 7/8	42 1/2	42 1/2	− 1/2
Bell A pr	105	$42 3/4	42 3/4	42 3/4	
Bell B pr	205	$42 7/8	42 7/8	42 7/8	− 1/4
Bell C pr	200	$26 3/4	26 3/4	26 3/4	− 1/4
Beth Cop	229	$11	11	11	
Bl Hawk	600	40	40	40	− 3
Black P A	100	365	365	365	−10
Block Bros	1300	310	300	300	
Bovis Cor	2000	150	145	145	− 4
Bow-m pr	z20	$39	39	39	
Bow Valy	1270	$18 7/8	18 1/2	18 1/2	+ 1/4
BP Can	1312	$13 1/2	13 1/4	13 1/2	+ 1/4
Bralor Res	1400	138	136	136	+ 1
Bramalea	4500	465	435	440	+ 5
Brameda	z100	42	42	42	
Brscn A	14323	$14	13 3/4	13 7/8	
Brenda M	650	$5 1/2	5 3/8	5 1/2	+ 1/8
Brinco	7000	$6 5/8	6 5/8	6 5/8	
BC Forest	110	$14	14	14	
BC Sugar A	500	$19 1/2	19 1/2	19 1/2	
B Phone	z37	$53	52 3/4	53	
BCPh 6 pr	z3	$61	61	61	
BCP4 6.80	100	$19	19	19	− 1/2
Brooke pr	z10	$19	19	19	
Broul R	1500	60	59	60	+ 2
Brunswk	755	390	380	385	− 5
Bulora Cor	8100	175	170	175	+ 5
Burns Fds	z20	$11 3/8	11 1/2	11 3/8	
C					
Cad Frvw	100	$14	14	14	
Cad Frv A	z10	$18	18	18	
CAE Ind	100	$8 3/4	8 3/4	8 3/4	+ 1/4
Cal Pow	200	$23	23	23	
Cal P 7 p	100	$85	85	85	− 2
Calvrt Dle	500	175	175	175	+ 5
Calvert	500	19	19	19	
Camfil	10185	$17 1/4	16 7/8	17	+ 1/4
Cam Chib	500	$5 1/2	5 1/2	5 1/2	+ 3/8
Camp RL	725	$40 1/4	39 3/4	40 1/4	+ 1/2
Campau A	600	$7	6 3/4	7	
Campau 7p	250	$8 7/8	8 7/8	8 7/8	+ 1/8
Can Cem L	3180	$11 7/8	11 3/4	11 3/4	+ 1/8
C Cem L p	z65	$14 7/8	14 7/8	14 7/8	
C Geother	500	83	83	83	− 2
C Nor West	450	495	485	485	+ 5
C Pakrs C	450	$19 1/2	19 1/2	19 1/2	
Can Perm	695	$16 3/8	16 1/8	16 3/8	+ 1/8
C Safway p	z5	$80	80	80	
CS Pete	1826	320	310	310	
C Tung	2000	405	400	405	+ 5
Cdn Arrow	9000	31	30	30	− 1
C Cablesy	400	$12 7/8	12 7/8	12 7/8	− 1/8
C Cable w	100	180	180	180	
Cdn Can A	z39	$8 3/4	8 3/4	8 3/4	
Cdn Cel	300	485	485	485	+ 5
C Curtis	500	41	41	41	
CE Gas	36300	340	280	325	+45
CG Invest	600	$17 3/8	17 3/8	17 3/8	+ 3/8
C Homestd	2810	410	390	390	−10
C Hydr	700	$5 3/4	5 3/4	5 3/4	
C Imp Bank	4233	$24 3/4	24 3/8	24 3/4	− 1/8
C Ind Gas	1412	$7 1/8	6 7/8	7 1/8	+ 1/8
CIL	1656	$21 3/8	21 1/4	21 1/4	− 1/4
C Int Pow	100	$11	11	11	
C Lencour	8000	13 1/2	11 1/2	11 1/2	− 2
CLI Pete	1000	18	18	18	+ 1
C Manoir	300	375	365	375	
C Marconi	300	295	290	295	− 5
C Memoial	100	150	150	150	+10
C Merrill	140	270	270	270	
C Ocdental	100	$8 3/8	8 3/8	8 3/8	− 1/8
CP Inve	2210	$14 1/2	14 3/8	14 1/2	+ 1/8
CP Inve pr	z91	$28 1/2	28 3/8	28 3/8	
CP Inve w	6340	130	125	125	− 1
CP Ltd	8560	$14	13 3/4	13 3/4	
C Reserve	450	325	325	325	+10
CRenol A p	100	$9 1/2	9 1/2	9 1/2	−2 1/2
Cdn Tire A	959	$39 3/4	39	39 3/4	+ 3/4
C Utilties	800	$8 7/8	8 1/2	8 1/2	− 1/2
CUtil 6 pr	z15	$61	61	61	
C Util $1.25	402	$17 3/4	17 1/4	17 1/4	+ 1/2
CWN G 4 pr	z75	$8 3/4	8 3/4	8 3/4	
Canbra	100	255	255	255	− 5
Canron	100	$21	21	21	
Capit Div	700	38	38	38	+ 3
Cara	z25	$6	6	6	
Carl OK	3360	230	225	230	+ 2
Carl OK A p	z40	$18 3/4	18	18	
Carl OK B p	220	$20 3/4	20 3/4	20 3/4	+ 7/8
Carma D	400	$9 1/2	9 1/2	9 1/2	
Cassiar	130	$6 1/8	6 1/8	6 1/8	+ 1/8
CC Yachts	250	300	300	300	
Celannese	3350	$6 1/2	6 1/8	6 1/4	+ 1/4
Ctl Fund A	1200	$11	10 3/8	10 3/8	− 1/4
Chemaloy	4300	239	233	235	− 3
Chib-K	13000	25	23	24	+ 2
Chib M	2000	37	37	37	
Chieftan D	700	$6 1/4	6 1/8	6 1/4	+ 1/8
Chimo	500	115	115	115	
Chrysler	1725	$14 3/4	14 1/2	14 1/2	
Coch W	15800	174	170	170	+ 4
Coch-Dun	100	$40	40	40	
Cokfield	100	400	400	400	+10
Coin Lake	3650	23	22	23	+ 1
Coles Book	200	$6 1/4	6 1/4	6 1/4	
Compro	200	275	275	275	
Compr Ap	150	$10 3/4	10 3/4	10 3/4	− 3/8
Cominco	1845	$27 3/4	27 3/8	27 1/2	
Com Cap	500	195	195	195	
C Holiday I	z25	$6	6	6	
CHins A p	482	$23 3/8	23 1/2	23 1/2	− 1/2
Computel	100	355	355	355	+ 5
Conduit A	300	430	425	425	−25
Coniagas	2200	195	175	195	+20
Con Bath	1475	$27	26 3/8	26 3/8	− 3/8
Con Bath w	2010	80	80	80	+ 2
Con Bidg	3000	260	255	255	− 5
Con Fardy	1134	80	80	80	+ 2
C Durham	1000	77	77	77	
C Morisn	1300	165	161	161	− 3
Con Nichol	1000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	
Cons Prof	2000	85	84	85	+ 3
C Rambler	z20	270	270	270	
C Rexspar	5000	18	16 1/2	16 1/2	− 3
Con Distrb	4800	$6 3/4	6 3/8	6 3/4	
Cons Gas	1802	$14 3/8	14	14 3/8	+ 3/8
Conwest	525	385	375	385	
Cop Fields	1200	115	114	114	− 1
Corby vt	z50	$18 5/8	18 5/8	18 5/8	
Cornat Ind	300	480	480	480	
Cornat pr	z50	$23 1/4	23 1/4	23 1/4	
Corp Food	z10	450	450	450	
Cosek	15700	195	185	195	− 5
Costain R	500	$7 5/8	7 3/8	7 5/8	− 3/8
Costin R w	300	260	260	260	+10
Courvan	2000	13 1/2	13 1/2	13 1/2	
Craigmt	500	485	485	485	+10
Crain R L	300	$10 1/8	10	10 1/8	+ 1/8
Cstland	1000	19	19	19	+ 1/2
Crush Intl	200	$7 1/8	7	7 1/8	+ 1/4
Cuvier M	4200	134	130	130	− 2
D à G					
Daon Dev	250	$7 1/2	7 1/2	7 1/2	
D Aragon	3000	14 1/2	14 1/2	14 1/2	
Decca R	3100	270	265	270	+10
D Eldona	2000	38	37	38	+ 1
Deltan Ltd	500	$6	6	6	
Denison	300	$41 3/8	41 1/2	41 1/2	
Dicken	14350	$10	9 3/8	9 3/8	
Discovry	3400	210	200	210	+11
Distl Seag	3685	$34 5/8	34 1/2	34 1/2	+ 1/4
Doman I	250	$5 3/4	5 3/4	5 3/4	− 1/8
Dome	7095	$56	53 1/2	56	+ 3
Dome Pete	6950	$27 1/8	26 3/4	27	+ 1/2
D Bridge	1625	$42 3/4	42	42	− 1
Dofasco	2100	$29 1/2	29 1/4	29 1/4	+ 1/4
Dom Store	2225	$15 5/8	15 1/2	15 1/2	− 1/8
D Textie	600	$10 1/4	10 1/8	10 1/8	+ 1/8
Domtar	2924	$24	23 3/8	23 3/4	+ 1/4
Domtar pr	120	$13 1/4	13 1/4	13 1/4	
Donlee M	200	400	400	400	+20
Dover Ind	z50	$19	19	19	
DRG Ltd A	200	$7 1/2	7 1/2	7 1/2	+ 1/8
Du Pont	280	$30 1/8	30 1/8	30 1/8	
Dynasty	1600	$8 3/4	8 1/4	8 3/8	+ 3/8
Estn Can S	100	$13	13	13	+ 3/8
Estn Prov	100	400	400	400	
E Mal	15629	$6	5 7/8	6	+ 1/8
East Sull	1540	265	255	255	− 5
E-L Fin w	z5	105	105	105	
Electro A	1300	$6 7/8	6 1/2	6 1/2	− 1/4
Elks Stors	300	$9 1/8	9	9	
Emco	500	$7 1/8	7 1/8	7 1/8	− 1/2
Emp Life	100	$6 3/4	6 3/4	6 3/4	
Extndcar	200	$5 1/4	5 1/4	5 1/4	+ 1/4
Extndcar w	100	155	155	155	−20
Fairview	100	$13	13	13	+ 1/8
Falcon C	2795	$10	9 3/8	10	
Falcon	2710	$41 1/2	40 3/8	40 3/8	+ 1/8
Farm Mer	100	445	445	445	
Fed Ind Ltd	600	$6	6	6	
Fed Pion	z50	$16 3/4	16 3/4	16 3/4	
Fields S	550	$14 7/8	14 5/8	14 3/4	+ 3/8
F Mar	3500	44	41	44	+ 3
Foodcrp L	600	125	120	120	− 5
Foodex S	300	400	395	395	− 5
Ford Cnda	100	$74 1/2	74 1/2	74 1/2	
Francana	400	$12	12	12	+ 1/8
Frobex	7056	21	21	21	
GH Steel	250	$8	7 7/8	8	+ 3/8
Gaz 5.40 p	z25	$55	55	55	
Gen Baker	z10	400	400	400	
Gen Distrb	100	$7 7/8	7 7/8	7 7/8	+ 3/8
GMC	180	$43 3/4	43 5/8	43 5/8	− 1/8
Genstar L	950	$17 1/4	17 1/8	17 1/8	− 1/8
Gnstar L w	100	$5	5	5	+25
Gnt Masct	2100	93	93	93	+ 3
Giant	11305	$18	17 3/8	18	+ 2
Gibraltar	2200	$8	7 3/4	7 3/4	− 1/4
Glendale	300	350	350	350	− 5
Goldund M	1500	72	65	72	+12
Gozlan	100	$6 3/4	6 3/4	6 3/4	+ 3/8
Granduc	1100	195	191	191	− 9
GL Nickl	700	130	130	130	
GL Paper	200	$20 1/2	20 1/2	20 1/2	
Gt West S	800	$5 1/4	5	5 1/4	+ 1/4
G West wt	100	120	120	120	
Greb I B	2650	$15	14 7/8	15	
Grey G	100	310	310	310	
Greyhnd	z60	$17 1/8	16 1/2	16 1/2	
GSW Cl A	200	$5 1/2	5 1/2	5 1/2	
Guar Trst	674	$7	6 7/8	6 7/8	− 1/8
Gulf Can	3065	$29 5/8	29	29	− 1/4
Gulfstrem	4000	45	41	41	− 4
H à L					
Hambro C	500	365	365	365	
H Group	3000	425	425	425	+10
Hardee	2000	100	100	100	+ 2
Harris J S	400	360	355	355	− 5
HWood A	z75	240	240	240	
Hawker S	6887	$5 3/4	5 3/8	5 5/8	+ 1/8
Hayes D A	1381	$6 1/2	6 1/4	6 1/2	+ 3/8
Highmont	z200	93	93	93	
Holinger A	725	$27	25 3/8	27	
Home A	1181	$37 3/4	37 1/4	37 1/2	
Home B	109	$34 1/2	34 1/2	34 1/2	− 1/2
Horne Pit	200	300	300	300	−20
H Bramor	312	400	400	400	
Houston O	300	160	160	160	+ 5
Hud Bay A	1140	$18 7/8	18 7/8	18 7/8	+ 1/8
Hud Bay B	650	$18 3/4	18 3/4	18 3/4	+ 1/4
H Bay Co	8500	$16 1/4	15 7/8	16 1/4	+ 1/4
HB Oil Gas	2841	$27 1/4	26 1/2	27	+ 3/4
Huron Eri	2600	$21 1/2	21 1/4	21 1/2	
Husky Oil	1025	$16 1/2	16 1/4	16 1/2	+ 5/8
Hydra Ex	7450	74	71	74	+ 4
IAC	1160	$15 1/2	15 1/4	15 1/2	+ 1/4
IAC wt	480	280	275	280	−20
Imasco A	4700	$28 1/2	27 7/8	27 7/8	− 5/8
Imasco A p	1072	335	335	335	
Imp Gen	500	390	390	390	+ 5
Imp Gen w	1000	8 1/2	8 1/2	8 1/2	+ 1/2
Imp Life	z10	$80 1/2	80 1/2	80 1/2	
Imp Oil A	8092	$30 3/4	30 1/4	30 1/2	+ 3/8
Indal Can	575	$11	10 7/8	10 7/8	
Ind Adhes	200	$14 1/4	14 1/8	14 1/4	
Inland Gas	100	$9	9	9	
Inland G p	150	$11 1/2	11 1/2	11 1/2	+ 3/8
Intrmetco	500	450	450	450	−10
IBM	128	$212 1/8	210	210	− 5
Int Mogul	z30	$6 7/8	6 1/4	6 7/8	
Inco	19132	$28	27 3/8	28	+ 3/4
I Obask	16000	27	24	27	+ 2
Interpool	100	$11 1/2	11 1/2	11 1/2	
Intpr Pipe	1800	$15 1/4	15	15 1/4	+ 1/8
Int Pipe w	1300	305	300	300	
Ipsco	550	$16 3/8	16	16	− 1/4
Inv Grp A	2300	$6 3/4	6 1/2	6 5/8	− 1/8
Inv Grp 5 p	750	$14 1/2	14	14 1/2	+ 1/2
Iron Bay T	200	475	470	475	+ 5
Irwin T A	1000	245	245	245	
ITL Ind	1000	175	175	175	+ 5
IU Intl	17750	$11 3/4	11 1/2	11 5/8	+ 1/4
Ivaco Ind	8000	$13 3/4	13 3/4	13 3/4	+ 1/4
Jannock	250	$6	5 3/4	5 3/4	
Jannock D	1000	$5 3/4	5 3/4	5 3/4	
Janock 6 p	z25	$62 1/2	62 1/2	62 1/2	
Joliet	1500	24	24	24	
Jonsmith	3000	6 1/2	6	6	− 1/2
Jorex Ltd	2500	36	35	36	
Joutel	2000	46	46	46	+ 1
Kaiser Re	1200	420	415	420	−15
Kaiser w	6450	195	191	191	− 5
Kam Kotia	4700	94	90	91	+ 2
Kaps Tran	1100	225	225	225	+ 2
Kelsey H	800	$8	7 1/2	8	+ 1/4
Kerr Add	5355	$12 5/8	12 3/8	12 5/8	+ 3/8
K Anacon	1000	29	29	29	− 2
KT Mining	1000	6 1/2	6 1/2	6 1/2	+ 1/2
Koffler A p	100	$8	8	8	+ 1/4
Labatt A	625	$22 3/8	22 1/2	22 1/2	
Labatt A p	660	$22 3/4	22 1/2	22 1/2	+ 3/8
Lab Min	300	$29	29	29	+ 1/4
Lacanex	700	77	77	77	
Laidlaw T	9600	$5 7/8	5 3/4	5 7/8	+ 1/8
LOnt Cem	1400	300	300	300	
L Osu	2000	5	5	5	
L Shore	1516	$6 3/8	5 7/8	6 3/8	+ 3/8
Lambda M	500	150	150	150	+40
Levy A pr	100	$5 1/8	5 1/8	5 1/8	
LLL	12516	230	230	230	
Living w	1500	475	475	475	−25
Lob Co A	1000	$6 7/8	6 3/4	6 7/8	
Lob Co B	3085	$6 7/8	6 3/4	6 7/8	
Lob Co pr	z71	$25	24 3/8	25	
Lob Ltd Ap	z118	$15 1/8	15	15 1/8	
Lochiel	3200	178	170	178	+ 9
Loeb M	550	325	325	325	
Lost River	3100	325	305	325	− 5
M à O					
Maclarn A	100	$28	28	28	+ 1/4
Mclan H A	z3	$7 1/4	7 1/4	7 1/4	
M Cable	z10	$10 3/8	10 3/8	10 3/8	
MB Ltd	1292	$25 1/2	25	25 1/2	+ 1
Madeline	800	455	450	455	+ 5
Madsn	25500	219	210	213	+ 8
Magna Int	200	$9 1/4	9 1/4	9 1/4	+ 1/4
Magnason	1300	215	205	210	+ 4
Magnetcs	z275	60	55	60	
Majst Wil	1100	440	440	440	+10
Malartic	3500	170	168	170	+ 2
Man Bar	6250	126	118	119	−11
M Lf Mills	z10	$22 1/4	22 1/4	22 1/4	
Maritime	z78	$16 7/8	16 1/2	16 7/8	
Martin	14500	34	33 1/2	34	+ 1/2
Mass Fer	2390	$16 3/4	16 1/2	16 1/2	
Matchan	3500	17 1/2	16 1/2	16 1/2	− 1
Mattgmi	900	$14 3/4	14 3/4	14 3/4	
Mc Adam	1000	39	39	39	− 1
McGraw H	300	355	355	355	− 5
Mc Intyre	186	$32	32	32	
McLaghln	500	$13 7/8	13 7/8	13 7/8	+ 3/8
MDS Helth	200	260	260	260	+ 9
Melchers	200	350	350	350	
Mentor	2050	180	180	180	
MEPC	600	$8	8	8	− 1/4
MEPC w	300	240	240	240	+ 5
Mercantil	215	$17	17	17	+ 1/4
Meta Uran	3000	15	15	15	
Met Trust	z52	$17 1/2	17 1/2	17 1/2	
MICC	250	$10 1/2	10 1/2	10 1/2	+ 3/8
MICC r	9350	11	10	10 1/2	
Microsyst	1381	425	425	425	
Midcon	500	73	73	73	
Mindamr	900	190	180	180	−20
Molson A	3000	$21	20 7/8	21	+ 1/8
Molson B	535	$19 1/2	19	19 1/2	+ 1/2
Moore	2295	$50 3/8	49 7/8	50 3/8	+ 3/8
MG Inv p	100	$10 1/2	10 1/2	10 1/2	−2 1/2
Multi-Mi	500	50	50	50	+ 1/2
Multi Acc	1025	425	415	415	−10
Murphy	100	$6 3/4	6 3/4	6 3/4	− 1/4
Mymar M	2278	69	68	69	+ 2
NaChr	10700	$6 1/4	6	6 1/4	+ 1/4
Nat Drug	550	$5 7/8	5 7/8	5 7/8	+ 3/8
Nat Drug p	100	$7 3/8	7 3/8	7 3/8	− 1/8
Nat Groc p	100	$22 3/4	22 3/4	22 3/4	− 1/4
Nat Pete	700	26 1/2	26 1/2	26 1/2	− 2
Nat Trust	2975	$14 3/8	14 1/4	14 3/8	+ 1/8
NBU Mine	500	340	330	340	+10
Neonex	1100	205	200	200	
New Ath	2000	35	31	35	+ 5
NB Tel	z30	$12 1/4	12 1/4	12 1/4	
N Dimens	7500	11	10	10	− 2
N Goldvue	2000	11	11	11	
N Kelore	7500	32	30	30	− 1/2
N Provid D	2200	30	30	30	
N Que Ragl	1000	400	400	400	+20
N Sen	11900	20	20	20	
N Yok Oil	z75	54	54	54	
Nfld LP	300	$10 3/8	10 3/8	10 3/8	− 1/4
Noble M	z175	52	52	52	
Noma Ind	400	$5 3/4	5 3/4	5 3/4	
Nor Acme	1500	16	15	15	+ 1/2
Noranda A	6775	$36 3/8	36 1/4	36 3/8	+ 1/8
Nordair L	600	320	320	320	
Norlex		See list below.			
NC Oils	820	345	335	335	+ 5
Nor Ctl G	2240	$10 1/8	10	10	
Nor Ct 150 p	180	$19	19	19	− 1/2
Nor Ctl w	300	230	230	230	
Nor Elect	1300	$25	25	25	
Northgat	3032	$5 1/2	490	5 1/2	+65
Northld	5000	18	18	18	+ 2
N Rock	4500	6	5	6	+ 2
Nudlama	2700	130	125	129	+ 4
Numac	4000	$12 1/2	12 1/4	12 3/8	
Nu-Wst A	500	$6	6	6	
Nu-Wst B	200	$6	6	6	− 1/4
NW Fin	300	111	111	111	− 4
Oakwood P	2613	132	130	130	− 3
Obrien	5500	63	62	62	− 2
Occlentl Pt	300	$8 5/8	8 3/8	8 5/8	− 1/4
Orchan	469	415	410	410	
OSF Ind	1300	$5 3/8	5 3/8	5 3/8	
Oshawa A	1200	$5 3/4	5 5/8	5 3/4	
P à S					
Pac Coper	3000	59	55	59	− 1
Pac Pete	5200	$20	19 5/8	20	+ 1/4
Pac West A	200	$7 3/4	7 3/4	7 3/4	
Pmour	14150	$15 1/8	14 3/4	14 7/8	+ 1/8
Pancana I	100	115	115	115	
PanCdn P	3002	$9 3/4	9 1/4	9 3/4	+ 1/2
Pan Centr	200	165	165	165	− 5
P Ocean	12277	$10 1/2	10	10 3/8	+ 5/8
Patino N V	z2	$19 3/4	19 3/4	19 3/4	
Pe Ben O	250	$5 1/4	5 1/4	5 1/4	− 1/8
Peerless	800	475	475	475	−25
Pennant	400	131	130	130	+ 6
P Dept S	400	485	485	485	+10
P Jewl A	800	$5 1/2	5 1/2	5 1/2	− 1/8
Peyto Oils	2050	$5 5/8	5 3/8	5 5/8	+ 1/8
Phillips Cb	800	$11	11	11	
Pick Crow	4100	92	90	91	+ 1
Pine Point	680	$31 7/8	31 5/8	31 7/8	+ 3/8
Pinn P	18000	34	32 1/2	32 1/2	− 1/2
Place G	12000	34	33	33	
Placer	250	$19 1/4	19 1/4	19 1/4	
Pominex	2000	59	57	57	+ 2
Pow Corp	400	$11	11	11	− 1/4
Pow Crp pr	175	$25 3/8	25 3/8	25 3/8	+ 1/8
Pow C 5 pr	z40	$11 3/4	11 3/4	11 3/4	
Prado Exp	3900	200	185	200	+15
Precamb	2700	140	120	137	+ 7
Preston	580	$13	12 3/4	12 3/4	
Price Co	1955	$13 5/8	13 1/2	13 1/2	
Provigo	100	$7 3/4	7 3/4	7 3/4	− 1/8
Pure Silv	2000	200	190	195	− 5
Pursides	200	175	175	175	
QCI Ind	500	70	70	70	
QCI Ind A	z200	62	62	62	
Qasar Pet	200	310	310	310	
Que Man	1000	23 1/2	23 1/2	23 1/2	+ 1/2
Q Mattg



$500,000 de hashish

OTTAWA(PC) - La Gendarmerie royale a révélé vendredi qu'elle avait saisi 285 livres de hashish, qui, au prix de "gros" se seraient vendues à $500,000.

Les agents de la Gendarmerie, qui enquêtaient sur cette affaire depuis très longtemps, ont trouvé la drogue dans sept boîtes de carton, emballées dans de la toile, dans un entrepôt de CP Express.

Un porte-parole de la Gendarmerie s'est dit d'avis que la drogue venait du Liban, ajoutant, bien entendu, que l'on procéderait très bientôt à des arrestations.

L'indice des prix a augmenté dans toutes les villes du Canada

OTTAWA (PC) — Au mois de juin, l'indice des prix à la consommation a augmenté dans toutes les agglomérations urbaines du pays, les hausses s'échelonnant de 0.8 pour cent à Winnipeg à 1.5 pour cent à Vancouver, rapporte Statistique-Canada.

Bien que l'on ait observé dans la plupart des centres urbains une diminution du prix de la viande, de la volaille et des oeufs, l'indice de l'alimentation a progressé dans toutes les villes en raison d'une hausse du prix de la plupart des aliments consommés à la maison et des repas pris à l'extérieur.

L'élément habitation a augmenté également dans toutes les villes à la suite d'une hausse du coût du logement, ainsi que du prix du mazout, des meubles, des appareils ménagers, des revêtements de sol et des fournitures de ménage.

L'indice de l'habillement a progressé dans toutes les villes à la suite notamment d'une hausse du prix des chaussures, du tissu à la verge, ainsi que des frais de blanchissage, de nettoyage à sec et de réparation des chaussures.

AUTRES SECTEURS

Les transports ont pour leur part augmenté dans toutes les villes par suite d'une hausse du prix des voitures neuves, de l'essence, de l'huile à moteur, des tarifs du stationnement de la hausse du prix des billets d'autobus interurbains.

L'indice des soins personnels et d'hygiène a progressé partout, sauf à Québec, où il est demeuré stationnaire, en raison d'une hausse du prix des produits pharmaceutiques et des produits pour les soins personnels.

L'indice des loisirs a également subi une hausse dans tous les centres urbains, en raison principalement d'une augmentation du prix des disques, des bicyclettes, du matériel de camping et des articles de sport en général. On note par ailleurs que le prix des leçons de conduite a aussi augmenté dans toutes les villes observées.

Enfin, les éléments tabacs et alcools ont progressé dans la plupart des villes, mais sont demeurés stationnaires à Vancouver et Ottawa, et ont régressé quelque peu à Saint-Jean, N.-B.

A MONTREAL

A Montréal, l'indice d'ensemble atteint 1.2 pour cent de mai à juin 1974, ce qui représente une variation de 11.9 pour cent de juin 1973 à juin 1974.

L'indice des aliments a augmenté de 0.7 pour cent en juin par suite de l'augmentation du prix des produits laitiers, des produits de boulangerie et des céréales, des fruits et des légumes frais, des fruits et légumes traités ainsi que des repas pris à l'extérieur, quoique la plupart des viandes, la volaille et les oeufs aient baissé.

L'indice de l'habitation a progressé de 1.7 pour cent, celui de l'habillement de 1.4 pour cent et les transports de 1.6 pour cent.

Les éléments soins personnels et hygiènes ont progressé de 1.0 pour cent, les loisirs de 1.2 pour cent, et les tabacs et alcools de 0.8 pour cent.

A QUEBEC

A Québec, la hausse se chiffre par 1.3 pour cent de mai à juin 1974, tandis que la variation de juin 1973 à juin 1974 atteint 12.1 pour cent.

Les aliments y ont progressé de 1.3 pour cent puisque l'augmentation des prix des fruits et légumes frais, des boissons, du sucre et des repas pris à l'extérieur ayant dépassé la baisse du prix du boeuf, du porc, de la volaille et des oeufs.

L'indice de l'habillement a progressé de 0.8 pour cent, celui de l'habitation, de 1.9 pour cent, les transports et les loisirs, de 1.1 pour cent et les tabacs et alcools, de 0.7 pour cent.

A Ottawa, la hausse mensuelle se chiffre par 1.3 pour cent, tandis que la variation de juin 1973 à juin 1974 atteint 11.6 pour cent.

Les aliments ont progressé de 1.4 pour cent en raison surtout de l'augmentation du prix des produits de boulangerie et des céréales, des fruits et des légumes frais, des aliments congelés, du sucre, des boissons et des repas pris à l'extérieur. Le prix de la viande, de la volaille et des oeufs ont toutefois généralement diminué.

HABITATION

L'habitation et l'habillement ont augmenté de 1.2 pour cent et le transport de 2.2 pour cent. Quant aux loisirs, on remarque l'augmentation du prix des embarcations et des moteurs dans la hausse de 1.2 pour cent de l'indice mensuel.

Les soins personnels ainsi que les tabacs et alcools n'ont pratiquement pas changé par rapport au mois précédent.

A Saint-Jean, N.-B., on a enregistré une hausse mensuelle de 1.3 pour cent pour une variation de 10.9 pour cent de juin 1973 à juin 1974.

Les aliments ont augmenté de 1.2 pour cent par suite des augmentations enregistrées pour les produits laitiers, les produits de boulangerie et les céréales, les fruits et légumes frais, les boissons et les repas pris à l'extérieur. Le prix de la viande, de la volaille et des oeufs a toutefois diminué.

L'habitation a progressé de 1.3 pour cent, l'habillement, de 0.7 pour cent, les transports, de 2.3 pour cent et les loisirs, de 1.6 pour cent.

Quant aux indices des soins personnels et des tabacs et alcools, la variation mensuelle n'a été que minime.

Trudeau n'a pas fixé de date pour sa rencontre avec Caouette

OTTAWA (PC) — Aucune date n'a encore été fixée en vue d'une rencontre entre le premier ministre Trudeau et le chef du Crédit social, M. Réal Caouette, pour discuter du statut de ce parti dans le prochain Parlement, a déclaré vendredi un porte-parole du bureau du premier ministre.

Le porte-parole a précisé que la requête adressée par M. Caouette au premier ministre ne spécifiait aucun sujet précis de discussion, mais on sait que M. Trudeau a déjà fait savoir qu'il serait prêt à reconsidérer la question du statut du Crédit social aux Communes.

M. Caouette a déclaré vendredi, au cours d'une interview téléphonique, qu'il désirait tout simplement que son groupe parlementaire soit reconnu officiellement en dépit du fait qu'il soit à court d'un membre pour pouvoir prétendre au statut de parti officiel d'après les règles du Parlement.

JONES

Présentement, un groupe parlementaire doit comprendre au moins 12 membres afin d'être reconnu officiellement et de jouir des privilèges attachés à ce statut. M. Caouette réclame que ce nombre minimum soit porté à 11, soit le chiffre de la représentation créditiste au Parlement.

Avant les dernières élections, les créditistes comptaient 15 sièges aux Communes, mais le soir du 8 juillet, ils en ont perdu quatre.

On sait que M. Caouette a même songé à inviter l'ancien maire Jones à se joindre à son parti afin de pouvoir compléter la députation créditiste.

Quant à M. Caouette, il nie être entré en contact avec M. Jones, déjà rejeté des rangs du Parti progressiste conservateur à cause de son opposition farouche à la Loi des langues officielles.

Quant au problème soulevé par M. Caouette, il pourrait toujours trouver une solution, puisque le nombre de représentants d'un parti nécessaire pour acquérir le statut de parti officiel peut être modifié par une décision d'un comité de la Chambre.

Cette décision doit être prise par une commission de cinq membres comprenant le président de la Chambre et quatre membres du cabinet. Cette commission n'a pas encore été mise sur pied.

La FEC discute du statut de la femme

CALGARY — La Fédération des enseignants du Canada (FEC) a adopté, jeudi, diverses résolutions ayant trait au statut de la femme.

Ces résolutions, adoptées au cours de l'assemblée annuelle de cet organisme qui regroupe toutes les associations provinciales, seront soumises à l'attention du gouvernement fédéral.

Les délégués demandent en effet à Ottawa de mettre en chantier un programme renforçant l'égalité de droit et de fait entre les sexes et d'éliminer de la programmation radio et télédiffusée par l'intermédiaire du CRTC, toute publicité ou toute émission avilissant la femme.

Ils réclament également du gouvernement fédéral qu'il accorde son appui aux programmes provinciaux ou régionaux visant à normaliser le statut de la femme.

Dans un autre ordre d'idées, une résolution demande au fédéral de défrayer une partie des dépenses occasionnées par la participation des délégués à des congrès ou des colloques et que ces frais soient déductibles d'impôts.

Des modifications à la loi sur l'impôt sont enfin proposées afin de permettre aux enseignants de déduire sur leur déclaration les coûts des volumes, des périodiques et de tous les accessoires nécessaires à leur travail professionnel.

LES BANDES ILLUSTREES QUOTIDIENNES

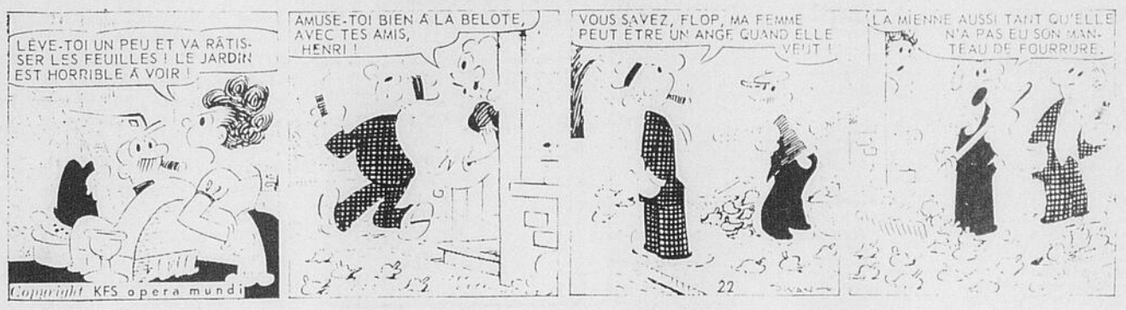
LE COWBOY MASQUE



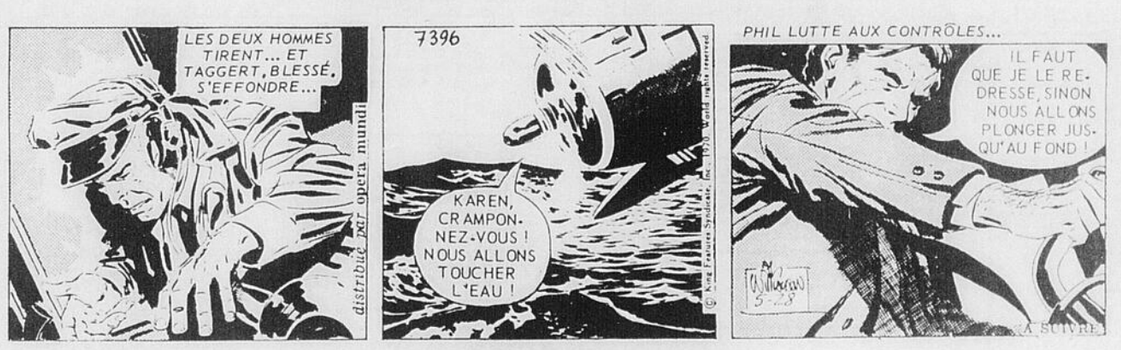
SOURIS MIQUETTE



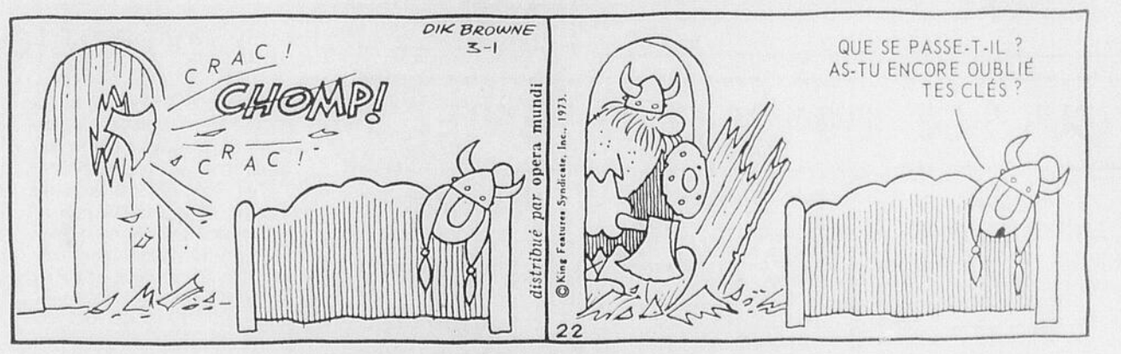
LA FAMILLE FLOP



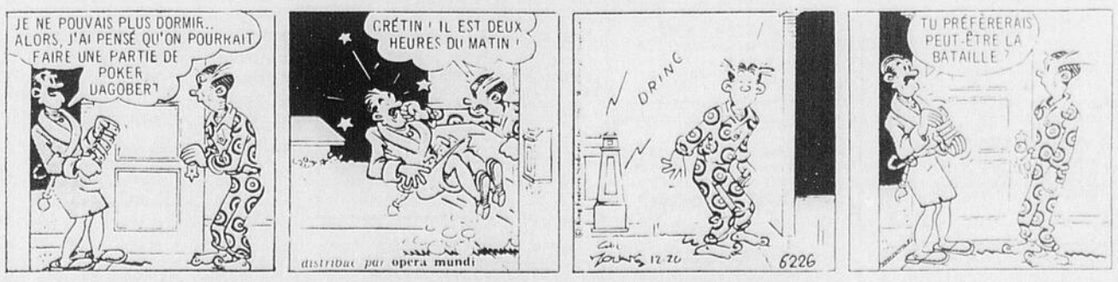
AGENT SECRET



HAGAR



BLONDINETTE



LUC BRADEFER



ANNONCES CLASSÉES
545-4480 545-4474

AUTOS À VENDRE

DATSUN 1200, fast back 1972, 26,000 milles, radio, ziebart, r.p.m., très bonne condition, appeler Louis Peichat. Tèls: 549-8060 ou 545-0255.
F-1749

JEEP 1963, avec winch, très bonne condition. Informations, tél.: 543-8620.
F-1799

AUTO BUICK Skylark, 1971, très bon état, prix à discuter. Tél.: 549-2962.
F-1797

TOYOTA 1971, 1200 standard, 2 portes, très propre, bas millage, pneus neufs, communiquez sur heures de bureau à: 549-0303, demandez Diane.
F- 1767

DIVERS À VENDRE

CHALOUPE de 14 pieds, moteur 35 forces, équipement pour le ski nautique, très bonne condition. Tél.: à partir de 6 heures: 544-4023.
F-1800

TENTE-ROULOTTE: Starcraft, 8 places, 1 1/2 an d'usage, frigidaire, chaufferette, tout équipée. Tél.: 675-2348.
F-1792

PORTE DE GARAGE 10' de large x 8' de haut (lève par le haut), complète track et barrure, comme neuve, prix $100.00. Tél.: 549-6608.
F-1769

CHIENS BERGER ALLEMAND pure race, ayant 3 mois. Tél.: 544-3072.
F-1834

2 SETS DE SALLE A MANGER: 75 et 100 ans. Aussi nous décapons vos vieux meubles. Tél.: 548-7863.
F-1806

AVION PIPER SUPER CUB 90 h.p., 140 heures, Major fabrique 2 ans, flotteur, très propre, $9,000. Tèls: 545-4350 ou 548-6721.
F-1835

MAISON À VENDRE

AUBAINE: maison à vendre cause de départ, situé 574, Blough, Arvida, 1½ étage, 3 chambres, sous-sol fini.
F-1762

MAISON UNIFAMILIALE 36 x 28, 5 chambres à coucher, salon, salle à diner, cuisinette, sous-sol fini, fournaise centrale, terrain fini, si intéressé, Tél.: 547-7447, située 195, St-Clément, Jonquière.
F-1766

RESIDENCE familiale directement du propriétaire, grandeur 30½ x 42, 2,200 pieds carrés d'occupation, 20,160 pieds cubes, 11½ pièces, 5 chambres à coucher, 2 salle de bains, salle à diner, foyer, sous-sol fini de qualité, toit cathédrale, cuisinière encastrée, tapis mur à mur, chauffage eau chaude, fournissant eau chaude domestique, extérieur en briques, terrain 50 x 100, paysage, entrée asphaltée, située près des services, bon voisinage, visite sur rendez-vous. Tél.: 547-7431, 412 St-Michel, Jonquière, paroisse de Fatima.
F-1628

MAISON: 5 pièces, près écoles et terrain de jeux, très propre, vient juste d'être rénovée, balance d'hypotheque à 8¾%, s'adresser à 865, rue Bolly. Tél.: 545-0701.
F- 1746

MAISON, rue Principale, St-Félix, pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à Emile Waltzing, 196, rue Principale, St-Félix d'Otis. Tél.: 544-1049.
F- 1805

DIRECTEMENT du propriétaire. Grand bungalow, 3 chambres, briques blanches, chauffage à l'électricité, sous-sol prêt à finir, terrain paysagé. Située rue Villeneuve à Arvida, prix $30,900.00. Tél.: 548-8347.
F-1773

MOTOS À VENDRE

ARIEL: 500 cc, 1952, en très bonne condition de marche, $250.00. Tél.: 549-0337.
F-1815

KAWASAKI 900 cc, 1973, toute équipée, 4,000 milles, en excellent état. Tél.: 543-6197, après 4 hres.
F-1768

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENT: 3 pièces, chambre, salon, cuisine, salle de bains, meublé, chauffé, éclairé, libre immédiatement, près Cathédrale, rue Bégin. Tél.: 549-5589.
F-1818

APPARTEMENT: 2 1/2 pièces, chauffé, éclairé, eau chaude fournie, entrée indépendante. Tél.: 543-1249.
F-1811

APPARTEMENT: 3 1/2 pièces, chauffé, éclairé, semi-meublé, 5ième Avenue, Port-Alfred, $100.00 par mois. Tél.: 549-4194.
F-1764

APPARTEMENT: 2 pièces, meublé, chauffé, éclairé, stationnement. S'adresser à 292, Bégin. Tèls: 543-2104 ou 673-4311.
F-1742

APPARTEMENTS: meublés, chauffés, éclairés, 1 1/2 pièce, 2 1/2 pièces, situés rue Bégin. Tél.: 549-9658.
F-1726

APPARTEMENT: 2½ pièces, meublé, chauffé, éclairé, eau chaude indépendant de la maison, $120.00, 1029, Joliet, Chicoutimi, le jour sur semaine 543-0709 ou le soir 549-3130.
F-1651

APPARTEMENT: 3½ pièces, meublé, chauffé, éclairé, tapis mur à mur, stationnement, situé à 429, Champs Elysées, près des centres d'achats, libre immédiatement. Tél.: 543-9171.
F-1657

CHAMBRES À LOUER

CHAMBRES: tranquillité, tapis, entrée indépendante, stationnement, idéales pour messieurs qui travaillent près Université et Hôpital, boul. Talbot. Tél.: 549-9732.
F-1775

CHAMBRE: meublée à 461, rue Hôtel-Dieu. Prix: $10.00 par semaine. Tél.: 543-3164.
F-1814

LOGEMENTS À LOUER

LOGEMENT: 2 chambres, salon, cuisine, chambre de bains complète, chauffé, $130.00. Tél.: 543-0432, situé à 428, Place d'Armes, Chicoutimi.
F-1816

LOGEMENT: 4 1/2 pièces, avec sous-sol, entrées laveuse, sécheuse, semi-moderne, situé au 82, rue Rhainds, Chicoutimi-Nord. $80.00 par mois. Libre immédiatement. Tél.: 549-6450.
F-1804

LOGEMENT: 4 1/2 pièces, meublé ou non meublé, situé 122, Arthur-Buies, Chicoutimi, libre le 1er août. Tèls: 547-9931 ou 547-0321.
F-1813

LOGEMENT: rue Pasteur, Chicoutimi-Nord, près de la polyvalente Charles-Gravel, 3 1/2 pièces, chauffé, meublé. Tél.: 545-4557.
F-1652

LOGEMENT: 3 1/2 pièces, éclairé, chauffé, eau chaude fournie, $100.00 par mois, libre immédiatement, 363, Savard, Chicoutimi. Tél.: 543-1817.
F-1812

LOGEMENT: 3 1/2 pièces, entrées laveuse, sécheuse sur demande. Belle vue sur la ville. Libre entre le 1er et 15 août, après rénovation nécessaire, 78 Napoléon. Tél.: 543-2084.
F-1772

LOGEMENT: 3 1/2 pièces, situé près du Cegep et Hôpital, complètement rénové, tapis mur à mur, libre immédiatement. Tél.: 549-2677.
F-1750

LOGEMENT: 1 1/2 pièce, meublé, tapis mur à mur, chauffé, éclairé, situé sur la rue Neilson, tout près du centre-ville d'Arvida. Pour informations: Tél.: 548-3409.
F-1808

LOGEMENT: 4 1/2 pièces, meublé ou non meublé, situé 2034 Roussel, Chicoutimi-Nord, libre le 3 août. Tèls: 547-0321 ou 547-9931.
F-1817

LOGEMENTS: 3 1/2 pièces, meublés ou non meublés, situés à Chicoutimi ou Chicoutimi-Nord. S'adresser à: 547-2393 ou 547-9931.
F-1774

LOGEMENT: 3 1/2 pièces, meublé ou non meublé, situé 83, Ste-Monique, Chicoutimi, s'adresser à: 547-2393 ou 547-9931.
F-1810

LOGEMENT: 5 1/2 pièces, situé 2460 rue Roussel, Chicoutimi-Nord, $110.00 par mois, non chauffé. Tèls: 547-2393 ou 547-9931.
F-1809

HOMMES DEMANDÉS

URGENT BESOIN d'agents de sécurité pour Sept-Iles, et Baie Comeau, les candidats doivent posséder leur permis d'agent de sécurité, pour entrevue se présenter à Pinkerton du Canada, 580, Grande Allée Est, suite 170, Québec, ou tél.: 522-1516.
F-1819

VOULEZ-VOUS une profession de prestige? Pensez-vous pour l'avenir? Que désirez-vous? Où voulez-vous être dans 6 mois, 1 an, 5 ans? Toute personne âgée de 25 à 50 ans, ayant 8ième année minimum, une auto. Téléphonez pour rendez-vous entre 9 hres et 12 hres: 549-3935, demandez M. Lamarche, le soir: 543-0642.
F-1771

JEUNES HOMMES avec voiture, pour livraison à domicile, dans les secteurs Kénogami, Jonquière, Arvida, Port-Alfred, Laterrière, Chicoutimi. Temps partiel seulement. Tèls: 549-7840 ou 549-8002.
F-1724

ZYLSTRA CORP. recherche 2 représentants pour la région Saguenay-Lac St-Jean. Pour entrevue: téléphonez à 549-5131, demandez M. Tremblay.
F-1605

DISTRIBUTEURS DEMANDÉS dans tous les comtés, possibilité de revenu $1,000.00 à $2,000.00 par semaine. Pour informations, écrire à 3150, France-Prime, suite 43, Ste-Foy, Québec. Tél.: 1-651-3811.
F- 1794

DEMANDÉS

LOGEMENT SANS ESCALIER: (cause chaise roulante), 5 pièces, chauffé, entrées laveuse, sécheuse, Chicoutimi ou Chicoutimi-Nord. Tél.: 543-5676.
F-1795

DESIRERAIT louer maison immédiatement, dans Chicoutimi ou environs. Tèls: 543-5493 ou 543-5112, entre 9 et 4 hres. p.m.
F-1765

À VENDRE OU À ÉCHANGER

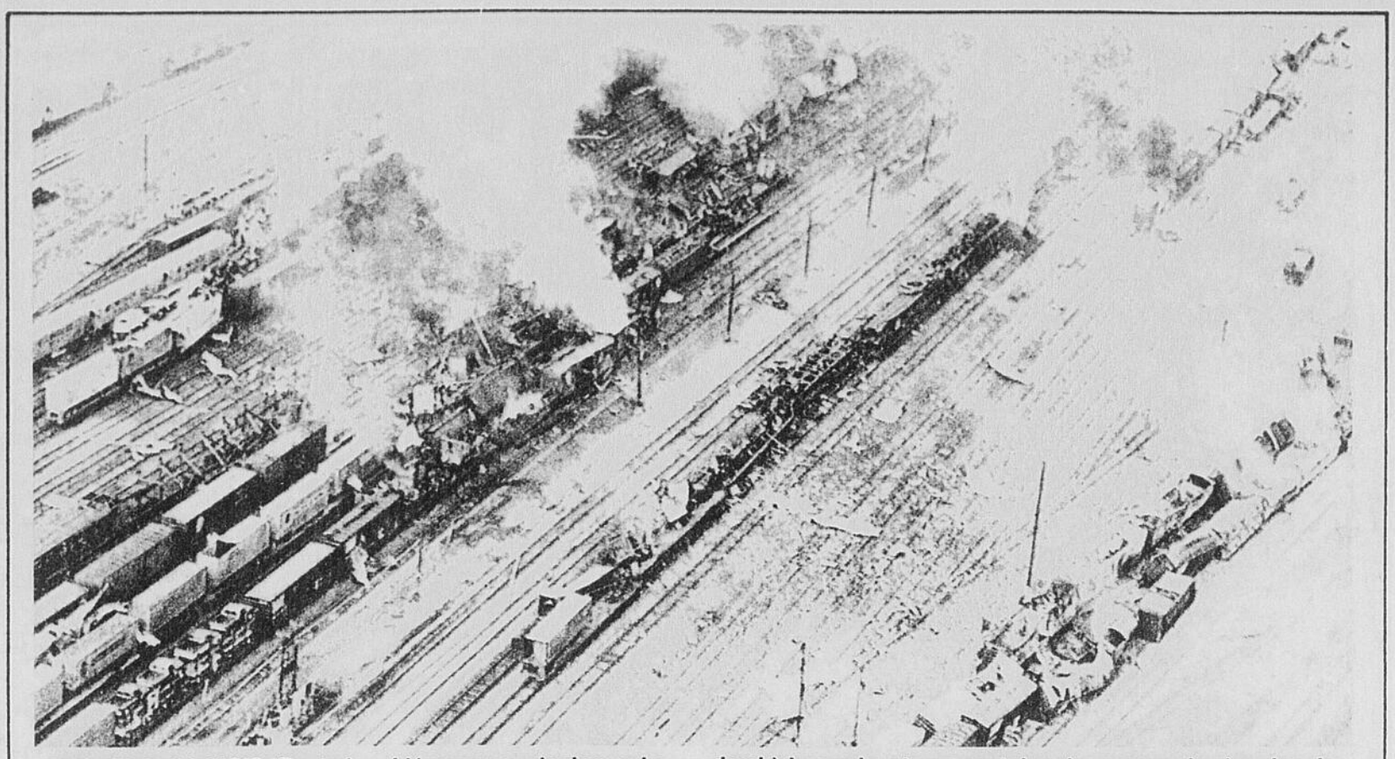
MOTONEIGE Panthère, tigrée 340, 1974, tout équipée, un vrai bijou, à échanger contre auto si possible. Tél.: 549-2049, entre 5 hres et 7 heures.
F-1802

DIVERS

FAIRE-PARTS... Futur(e)s marié(e)s; faire-parts de mariage exclusifs, plus de 175 modèles à votre choix. S'adresser à: IMPRIMERIE LE PROGRES DU SAGUENAY LTEE, 349, Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, P.Q. Tél.: 545-4474.
F-866

HABITAT SAGUENAY

APPARTEMENTS: meublés, colonial, 3 1/2 pièces. Libres immédiatement. Neufs. Stationnement. Situés près de Place du Royaume (488, rue Cresserelles). Site boisé. Téléphonez à: Trépin Inc., Tél.: 549-4322.



DECATUR, ILLINOIS (Reuter) — L'énorme explosion qui a ébranlé la gare de Decatur et les environs, à 50 km à la ronde, a fait quelque 110 blessés, mais 16 d'entre eux seulement ont dû être hospitalisés. Les causes de l'explosion ne sont pas encore connues avec précision mais la police estime que c'est un wagon chargé de gaz liquide hautement inflammable qui est à l'origine du désastre. Des dizaines d'incendies secondaires ont été allumés à un kilomètre et demi à la ronde, et une centaine de wagons de chemins de fer ont été soufflés de leurs rails. L'onde de choc a été ressentie à 50 km des lieux de l'accident. Plusieurs milliers de personnes ont été évacuées. Un porte-parole des chemins de fer a déclaré par la suite que les incendies étaient actuellement maîtrisés. La garde nationale a été déployée pour éviter les pillages. Decatur se trouve dans l'Illinois, à quelque 250 km au sud-ouest de Chicago.

L'extension des eaux territoriales à 200 milles risque d'être acceptée

CARACAS (AFP) — L'extension des eaux territoriales à 200 milles a été reconnue implicitement, jeudi, comme l'une des deux principales tendances susceptibles d'être approuvées par la majorité des 150 pays représentés à la 3ème conférence des Nations unies sur le droit de la mer.

La tacite reconnaissance de la thèse des 200 milles de mer territoriale a été considérée comme un triomphe "partiel mais important" du groupe de pays qui défendent cette conception, parmi lesquels le Pérou, l'Equateur, le Brésil, l'Uruguay, le Salvador, Panama, l'Argentine, le Chili et le Nicaragua.

Les deux premiers articles d'un document officieux de travail, préparé par la commission qui examine les aspects généraux du droit de la mer, déterminent impérativement que la souveraineté d'un Etat s'étend, hors de son territoire et de ses eaux intérieurs, à une zone de mer adjacente à son littoral, désignée comme "mer territoriale".

Ce document précise que cette souveraineté s'exercera en accord avec les dispositions de ces articles et les normes internationales.

DROIT DE PASSAGE

Un alinéa indique que la souveraineté de la nation riveraine s'étend également à l'espace aérien situé au-dessus de la mer territoriale, ainsi qu'à son lit et à son sous-sol.

Un deuxième alinéa précise que toute nation riveraine a le droit de déterminer la largeur de sa mer territoriale jusqu'à une distance qui ne devra pas excéder 200 milles nautiques, mesurés à partir des lignes de base applicables, et d'établir les modalités ou combinaisons de régimes juridiques de souveraineté, juridiction ou compétences spéciales dans la limite de 200 milles.

Le document admet le principe de libre navigation et de survol, signalant que dans les mers territoriales, qu'elles soient de 12 milles ou plus, les navires d'un quelconque pays jouiront du droit de passage "inoffensif".

Au-delà des 12 milles — dans le cas où la mer territoriale serait de 200 milles — il ajoute que les navires et avions d'un quelconque pays jouiront du droit de navigation et de survol "sans autres restrictions que celles dérivant des réglementations relatives à la sécurité du pays riverain, à l'exploration, conservation de ses ressources, investigation scientifique conformément aux règles du droit international".

UN COMPROMIS?

La deuxième tendance est celle de la thèse de mer territoriale de 12 milles marins.

Les dispositions de ce document officieux de travail devront être discutées et négociées jusqu'à aboutir à la rédaction d'un texte unique qui sera soumis à l'accord des délégués.

La thèse la plus proche de mer territoriale de 200 milles est celle de la mer "patriomoniale" qui propose une mer territoriale de 12 milles et une zone de droits économiques exclusifs de 188 milles.

Cette dernière formule est généralement considérée par les observateurs comme la transaction qui pourrait concilier les tenants d'une mer territoriale de seulement 12 milles et ceux qui exigent son extension à 200 milles.

Le Canada est prêt à protéger l'extension de sa juridiction

HALIFAX (PC) — Le Canada est en bonne voie de pouvoir protéger toute extension de sa juridiction côtière, une fois qu'on aura clarifié cette question.

Tel était le sentiment des représentants des ministères des Pêcheries et de la Défense qui ont organisé une conférence de presse vendredi, afin de décrire leurs efforts conjoints pour protéger les droits et intérêts côtiers du Canada.

Les deux groupes ont indiqué qu'on en a encore beaucoup à apprendre, mais ont soutenu qu'ils sont prêts, si la Conférence du droit de la mer approuve la limite territoriale de 200 milles que le Canada et d'autres pays maritimes ont déclamée.

Actuellement, la juridiction des droits de pêche au large est limitée à 12 milles.

En juillet 1973, ces deux ministères ont entrepris de coordonner leurs bateaux et leurs avions pour patrouiller les zones de pêche, surtout celles où des flottes de pêche étrangères évoluaient en vertu de quotas établis par la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique-Nord.

SURVEILLANCE

On a souvent allégué que le Canada ne pourrait pas maintenir une limite de 200 milles, à cause de ressources insuffisantes. Mais en attendant que les responsabilités soient décidées, des porte-parole des deux ministères concernés ont déclaré qu'ils ne sauraient déterminer encore s'il faudrait plus d'avions et de bateaux.

Le programme de surveillance côtière a été lancé à la demande du ministère des Pêcheries, dont les représentants sont très heureux de la coopération obtenue du commandement maritime.

M. David Bollivar, surintendant de la Conservation du poisson, estime que la surveillance militaire sert évidemment à empêcher que les étrangers violent les quotas établis et "nous fournit des renseignements précieux sur le déploiement des flottes étrangères."

L'usage de destroyers et d'avions, dit-il, "a augmenté substantiellement notre aptitude à maintenir le type de contrôle et de force de persuasion que nous estimons nécessaires."

ROLE VITAL

Pour le moment, les bateaux de la Marine canadienne doivent se limiter au travail de surveillance. Ils ne peuvent pas arrêter un navire pour permettre son inspection par un de nos officiers des Pêcheries.

CANADA
MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS
APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Scheffer-ville, Québec. CONSTRUCTION D'UN BATIMENT UNIFAMILIAL (PRE-FABRIQUE) INCLUANT TOUS LES SERVICES ET LES TRAVAUX CONNEXES REQUIS A SCHEFFERVILLE, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, ministère des Transports, pièce 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., (636-3203) seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 7 août 1974.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50., fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, à l'Association de la Construction de Québec, 675 Marguerite Bourgeois, Québec, et à l'Association des Constructeurs du Comté de Duplessis, 446, rue Arnaud, Sept-Iles, Québec.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

P.E. Arpin,
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne des transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 9 juillet 1974.

PATRONS

JUSQU'A GRANDEUR 48!

Patron imprimé 9404 grandeur 38-48

PAR MARIAN MARTIN

Très légère si vous la confectionnez de coton frais ou de tricot léger.

Passez un été frais et confortable dans cette robe tout-aller à la taille basse. Patron imprimé 9404: grandeurs: 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48. La grandeur 36 (buste 40) requiert 1¾ verge de tissu 60 pouces de largeur.

Envoyez $1.00 pour chaque patron, en argent, chèque ou mandat. Ajoutez $0.15 pour chaque patron pour livraison de première classe et pour manipulation.

Envoyez commande à MARIAN MARTIN, Le "Quotidien", 60 Progress Avenue, Scarborough, Ont. M1T 4P7

Un patron gratis à votre choix pour commander, un patron gratis à l'intérieur du nouveau catalogue de patrons printemps-été. 100 modèles, toutes grandeurs, un coupon pour patron gratuit. Envoyez $0.75 maintenant.

Livre Cousez-tricotez, avec patron à tissu de base $1.25
Livre "Modes Instant" $1.00
Livre Couture "Instant" $1.00



Marian Martin

9404
34-48

LE QUOTIDIEN
a-s Marian Martin
60 Progress St.
Avenue Scarborough
Ontario MIT 4P7

Numéro .....
Taille .....
Nom .....
Adresse .....

AVIS DIVERS

AGRICULTURE CANADA
DIRECTION DE LA RECHERCHE

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS SCELLEES, en double exemplaire, adressées au soussigné, marquées "SOUMISSION POUR FOSSE A FUMIER", seront reçues au bureau dont l'adresse apparaît ci-dessous jusqu'à 2 heures de l'après-midi, heure locale, le 2 août 1974 pour la construction d'une fosse d'entreposage de fumier et la mise en place d'une pompe à piston, d'un tuyau souterrain et des accessoires.

Les entrepreneurs généraux peuvent obtenir les plans et devis, les formules de soumission et copies de la documentation ordinaire en matière de contrat du Surintendant, Ferme expérimentale, Normandin, Québec, en déposant un chèque certifié de $25.00 à l'ordre du receveur général du Canada; le dépôt peut être réclamé en rendant les plans et devis en bon état dans les 60 jours qui suivent la date de clôture mentionnée ci-dessus; les dépôts non réclamés dans le délai prescrit seront encaissés par le receveur général.

Les sous-traitants peuvent examiner les plans et devis au bureau de la Ferme expérimentale.

Les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur ou selon les formules prescrites et en conformité des termes et conditions énoncés ci-contre. Le montant et la forme de caution sont décrits dans la formule de soumission.

J.P.F. Darisse, surintendant,
Agriculture Canada,
Ferme expérimentale,
Normandin, Québec. GOW 2E0

16 juillet 1974.

GUIDE DE SERVICE ET DE VENTE

COURS ENSEIGNEMENT

ARVIDA
AUTO ÉCOLE
592, Fickes,
Arvida.
Tél.: 548-5385
Gérard Lacombe,
directeur

ARBRES ET PARTERRES

BALANCOIRES, chaises de parterre, tables de camping, cabanes d'oiseaux, clôtures, etc., demandez M. Belley.

AMEUBLEMENT DE PARTERRE ENR.
1732, Boul. St-Jean-Baptiste, Chicoutimi. Tél.: 549-6385

VOUS AVEZ BESOIN D'ARGENT?
Vendez les objets qui ne vous servent plus.
Utilisez les ANNONCES CLASSEES
tél.: 545-4895

DIVERS

FAIRE-PARTS — FUTUR(E)S MARIE(E)S: Faire-parts de mariage EXCLUSIFS, plus de 175 modèles à votre choix. S'adresser à:
IMPRIMERIE LE PROGRES DU SAGUENAY LTEE
349, Jacques-Cartier est,
Chicoutimi, P.Q.
Tél.: 545-4474.

Specialiste tapis, prélart, tuiles, tapisserie. Service décoration.
AUX TAPIS DU BOULEVARD,
1157, Boul. Talbot,
Chicoutimi.
Tél.: 549-5844

Pour fabrication d'auvent, réparation de tentes, la seule place est:
MAURICE GIRARD
151 rue St-Jean,
Bagotville.
Tél.: 544-2479

Fosses Sceptiques pour résidences et chalets, vente, installation. Spécialités nettoyage.
SERVICE DE POMPES SANITAIRES ENR.
909, Jolliet, Chicoutimi.
Tèls: 549-0760 - 549-4136
Gérard Godin Propriétaire

IMMEUBLES

LA SOCIETE LASIBEC ENR.
Courtier en immeubles,
1398, Des Erables,
Chicoutimi. Tél.: 549-3440.
Avant de vendre votre maison, consultez-nous.

APPARTEMENTS A LOUER

MEUBLES CONONIAL, 3 1/2 pieces, neufs, près de Place du Royaume, site boisé, stationnement.
APPARTEMENTS HABITAT SAGUENAY
a/s TREPIN INC.
Tél.: 549-4322

IMPRIMERIE

Cartes d'affaires, entête de lettre, factures, états de compte, circulaires étiquettes avery, faire-parts, cartes mortuaires, etc.
IMPRIMERIE LE PROGRES DU SAGUENAY LTEE
349, Jacques-Cartier est,
Chicoutimi, P.Q.
Tél.: 545-4474.

POUR PLACER VOTRE ANNONCE
dans cette rubrique, téléphonez à 545-4895
Elles sont publiées:
Vendredi - samedi dans: LE QUOTIDIEN
Le dimanche PROGRES-DIMANCHE
Le mercredi PROGRES REGIONAL

TARIF D'ABONNEMENT

Par porteur: Saguenay-Lac-St-Jean.
.75 par semaine, 6 éditions.

Par porteur: Chibougamau-Côte-Nord.
$1.00 par semaine, 6 éditions.

Prix dans les dépôts: .20 la copie.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire.

Le prix par la poste: Région Saguenay-Lac St-Jean et Côte-Nord:
1 an: $40.00; 6 mois: $23.00

Autres régions au canada:
1 an: $50.00; 6 mois: $30.00

Pays étrangers:
1 an: $80.00; 6 mois: $35.00

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

DESIREZ-VOUS DEVENIR CADRE SUPERIEUR

Quel est votre profit de carrière?
Désirez-vous participer à l'essor économique régional?
Désirez-vous un maximum de sécurisation?
Nous offrons à tous les candidats susceptibles d'être intéressés par l'un des postes ci-bas énumérés;
1) Un plan de carrière,
2) Une sécurisation optimum,
3) Des bénéfices marginaux exceptionnels.

POSTES VACANTS:

1) DOSSIER LFL-101
Ingénieur Professionnel, génie civil, avec si possible une expérience dans la construction générale. SALAIRE: $13,000.00 à $22,000.00.

2) DOSSIER LFL-102
Ingénieur Professionnel, structure d'acier et de béton avec une expérience d'au moins quelques années. SALAIRE: $13,000.00 à $22,000.00.

3) DOSSIER AMI-301
Ingénieur Professionnel, matériel roulant avec si possible, quelques années d'expérience. SALAIRE: $13,000.00 à $22,000.00.

4) DOSSIER LFL-103
Surintendants de projets de construction générale. SALAIRE: $15,000.00 à $25,000.00.

5) DOSSIER LFL-104
Estimateur Professionnel en construction générale, avec quelques années d'expérience. SALAIRE $10,000.00 à $20,000.00.

6) DOSSIER LFL-105
Gérants de projets de construction générale avec quelques années d'expérience. SALAIRE: $15,000.00 à $25,000.00.

7) DOSSIER AMI-302
Estimateur Professionnel en matériel roulant. SALAIRE: $10,000.00 à $18,000.00.

8) DOSSIER AMI-303
Surintendant de production en matériel roulant: SALAIRE: $13,000.00 à $18,000.00.

9) DOSSIER LFL-106
Mécanicien en machinerie lourde et diésel. SALAIRE: à discuter.

CONFIDENTIALITE ABSOLUE:

Chacun des postulants sera évalué par le Directeur du Personnel et aura une entrevue avec un ou des Professionnels afin de calibrer les valeurs qualitatives et de déterminer le salaire et les projections inhérentes.

COMMUNIQUEZ IMMEDIATEMENT AVEC:

M. ANDRE GAUDREAULT,
Directeur du personnel,
Laval Fortin Limitée et Alma Mécanic Inc.,
130 ouest, rue Notre-Dame, Alma, P.Q.
Téls: 662-6609 — 668-7907.

DECES

M. SERGE NADEAU

A St-Gédéon, le 18 juillet 1974, à l'âge de 21 ans, est décédé **M. Serge Nadeau.** Il demeurait au 593, Dequen, St-Gédéon. Les funérailles auront lieu samedi, le 20 juillet 1974, à 4 hres. Départ de la salle municipale de St-Gédéon, à 3:30 hres pour l'église St-Gédéon et de là au cimetière paroissial.

Il était le fils de feu Patrice Nadeau et de Mme Raymonde Tremblay.

Direction: Bérubé & Fils, Alma.

MME MARIE-LOUISE LANGEVIN

A Dolbeau, le 18 juillet 1974, à l'âge de 67 ans, est décédée **Mme Marie-Louise Langevin,** épouse de feu Hubald Dubois. Elle demeurait au 952, boul. Walberg, Dolbeau. Les funérailles auront lieu samedi, le 20 juillet 1974, à 5 hres. Départ du salon funéraire C.-A. Gauthier Ltée, 258, 6ième Avenue, Dolbeau, à 4:30 hres, pour l'église Ste-Thérèse de Dolbeau, et de là au cimetière de Dolbeau.

Direction: C.-A. Gauthier Ltée.

M. LUCIEN LAVOIE

En Ontario, le 15 juillet 1974, à l'âge de 37 ans, est décédé **M. Lucien Lavoie,** fils de M. Joseph Lavoie. Il demeurait à Ste-Marguerite-Marie. Les funérailles auront lieu vendredi, le 19 juillet 1974, à 3 hres. Départ de la salle de l'O.T.J. de St-Nazaire à 2:30 hres pour l'église Ste-Marguerite-Marie et de là au cimetière Ste-Marguerite-Marie.

Direction: C.-A. Gauthier Ltée.

M. CHARLES GOBEIL

A Roberval, le 19 juillet 1974, à l'âge de 62 ans, est décédé **M. Charles Gobeil,** époux de Mme Rolande St-Pierre. Il demeurait au 193, rue Principale, St-Nazaire. Les funérailles auront lieu lundi, le 22 juillet 1974, à 2 hres. Départ de la salle paroissiale de St-Nazaire à 1:30 hre pour l'église St-Nazaire et de là au cimetière paroissial.

Direction: Coopérative funéraire Lac-Saint-Jean, Alma.

MME SALOME CYR

A Jonquière, le 18 juillet 1974, à l'âge de 87 ans, est décédée **Mme Salomé Cyr,** épouse en 1ère noce de M. Isaac Dakin et en 2ième noce de M. Georges Castillo. Elle demeurait au 80, Tessier, Jonquière. Les funérailles auront lieu samedi, le 20 juillet 1974 à 11 hres. Départ du salon funéraire Nault & Girard, 105, Ste-Famille, Kénogami à 10:30 hres pour l'église Ste-Famille et de là au cimetière paroissial.

Direction: Nault & Girard.

M. SYLVAIN CASTILLO

A Jonquière, le 18 juillet 1974, à l'âge de 20 ans et 2 mois, est décédé **M. Sylvain Castillo,** fils de M. Léonard Castillo et de Mme Georgette Lebel. Il demeurait au 387, St-Léandre, Jonquière. Les funérailles auront lieu lundi, le 22 juillet 1974. Départ du salon funéraire Nault & Girard, 105, Ste-Famille, Kénogami, à 9:30 hres pour l'église Notre-Dame-de-Fatima, et de là au cimetière paroissial.

Direction: Nault & Girard, Jonquière.

M. REALDO GAGNON

A Port-Alfred, le 18 juillet 1974, à l'âge de 55 ans, est décédé **M. Réaldo Gagnon,** époux de Mme Mariette Lévesque. Il demeurait au 642, 2ième Rue, Port-Alfred. Les funérailles auront lieu lundi, le 22 juillet 1974, à 10:30 hres. Départ du salon funéraire Gravel & Fils Ltée, 651, 2ième Rue, Port-Alfred, à 10 hres pour l'église St-Marc et de là au cimetière St-Alphonse de Bagotville.

Il était Chevalier de Colomb, 4ième degré, et était à l'emploi de l'Alcan, division Transport, depuis 30 ans.

Direction: Gravel & Fils Ltée.

AUTRES DECES

M. Robert Bob Bastien, 62 ans, Village Huron.

— — —

Mme Yvonne Lebel-Bédard, 85 ans, 1124, avenue des Erables, Québec.

— — —

M. Martial Bergeron, 56 ans et 9 mois, 2302, Père Lelièvre, Duberger.

— — —

M. Réjean Bilodeau, 16 ans, 111, Châteaubriand, Lévis.

— — —

Mlle Juliette Brochu, 80 ans, 106, St-Louis, Lévis.

— — —

M. Sydney Clarke, 58 ans, 75, rue Montmorency, Boischatel.

— — —

M. Joseph-Alphonse Côté, 86 ans, 272, de l'Erable, Neuville.

— — —

M. Delphis Croteau, 70 ans et 9 mois, 21, rue des Erables, Cté Lotbinière.

Mlle Albertine Denis, 72 ans, 233, Dupont, Pont-Rouge.

— — —

M. Joseph Dorion, 173, boul. Du Pont, St-Nicolas.

— — —

Mme Eugénie Racine-Dufour, 92 ans, 356, 109ième Rue, Montmorency.

— — —

Mme Noëlla Gosselin-Fiset, 68 ans, 1148, 1ère Avenue, Québec.

— — —

Mme Marie Castonguay Giasson-Gignac, 85 ans, 326, 18e Rue, Québec.

— — —

Mlle Bernadette Gingras, 77 ans, 260, boul. Langelier, Québec.

— — —

M. J.-Emile Lacoursière, 82 ans, Québec.

— — —

M. Léopold Lagrange, 62 ans, 347, 3ième Rue, Québec.

— — —

M. Arthur Lapointe, 75 ans et 1 mois, 1257, 4ième Avenue, Québec.

— — —

M. Georges Michaud, 61 ans et 9 mois, Cacouna, Cté Rivière-du-Loup.

— — —

M. Joseph-Gérard Noël, 73 ans et 3 mois, 508, 11ième Rue, Québec.

— — —

Mme Laura Parent-Plamondon, 89 ans et 9 mois, Foyer St-Jean de St-Raymond

— — —

M. J.-René Rioux, 59 ans, 1061, de Montigny, Sillery.

— — —

Mme Hélène Doré-Robitaille, 77 ans, 754, de l'Alverne, Québec.

— — —

M. Jacques Saucier, 21 ans, 9454, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg.

— — —

Mme Germaine Ruel-St-Pierre, 62 ans, Lauzon.

collège d'enseignement général et professionnel de chicoutimi

OFFRES D'EMPLOIS

LE COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL DE CHICOUTIMI REQUIERT LES SERVICES DE:

Deux instructeurs de vol

Service de l'Aéronautique — St-Honoré

TACHE:

Sous l'autorité du chef-instructeur, l'instructeur:

— prépare au sol des exercices avec l'étudiant;
— donne l'enseignement des techniques de vol correspondant aux divers exercices;
— assiste les étudiants pour les vols en duo;
— vérifie les opérations de vol pour les étudiants en solo;
— communique après chaque exercice, avec l'étudiant, sur son progrès, ses difficultés, etc.,
— note les renseignements utiles à l'évaluation de l'étudiant sous sa responsabilité;
— participe aux journées pédagogiques organisées par le Collège ou le département;
— peut-être appelé, de plus, à dispenser de l'enseignement aux autres instructeurs.

QUALIFICATIONS:

— minimum d'une 12ème année ou l'équivalent;
— bilingue;
— licence de pilote professionnel (minimum);
— brevet d'instructeur, classe II, (minimum);
— annotations sur bi-moteur et annotations aux instruments (minimum classe 1);
— annotation pour enseigner aux instruments;
— au moins 2,500 heures de vol comme instructeur;
— facilité d'expression orale et écrite en français et en anglais.

TRAITEMENT:

Selon les normes du Ministère de l'Education.

FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE JUSQU'AU 26 JUILLET 1974 A:
CONCOURS INSTRUCTEUR DE VOL
SERVICE DU PERSONNEL
COLLEGE DE CHICOUTIMI,
534 est, Jacques-Cartier, Chicoutimi.

LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER

RECHERCHE DES

AGENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

POUR GAGNON ET MONT WRIGHT, P.Q.

L'agent définit la formation nécessaire au perfectionnement et à l'amélioration du personnel dans le domaine du matériel mécanique et de l'équipement lourd, tel que: pelles mécaniques, foreuses, broyeurs, etc. Revoit la matière à enseigner et rassemble la documentation nécessaire à la présentation des cours, à la rédaction de manuel ou à la préparation d'autres moyens d'enseignements.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance dans les domaines suivants: l'hydraulique, le pneumatique, la lubrification, l'alignement et la mécanique en général. Doivent être bilingue. Les postes vacants pourraient intéresser les personnes qualifiées dans le domaine et qui touchent environ $15,000.00 par année.

Excellentes possibilités pour les candidats intéressés à faire carrière dans l'industrie minière. Plan d'avantages sociaux. Des logements sont disponibles pour les personnes mariées. Frais de déménagement payés. Faire parvenir votre curriculum vitae au:

SUPERVISEUR DE L'EMBAUCHAGE
LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER
PORT-CARTIER, QUEBEC

A chaque sein correspond un goût

LONDRES (Reuter) — Une poitrine volumineuse peut être embarrassante et des seins trop petits engendrent parfois des dépression et même un certain rejet de la société, affirme vendredi le très sérieux "British Medical Journal".

Dans un article consacré à la chirurgie esthétique, le journal ajoute que certaines femmes ont même les épaules légèrement déformées par leurs bretelles de soutien-gorge tendues par des seins lourds.

Ces femmes se plaignent également de douleurs dans le dos et la poitrine, et d'insomnie, aussi de ne pouvoir trouver des sous-vêtements à leur taille.

Les opérations chirurgicales pour réduire des poitrines se traduisent généralement par une atténuation ou une supression des sensations du mamelon, lesquelles risquent parfois de disparaître partiellement ou totalement.

"Mais la plupart des patientes prévenues de ces inconvénients de la chirurgie esthétique préfèrent les accepter, pour trouver une silhouette proportionnée", ajoute le journal.

Même si les mamelons ont disparu pour une raison ou une autre, il est maintenant possible de les remodeler avec des greffes de peau, souligne le journal.

Les femmes ayant de petites poitrines vont jusqu'à se déformer les épaules en essayant de compenser leur "difformité".

Leurs seins peuvent être agrandis par greffe de peau des fesses ou par introduction de silicone.

Pour les seins pendants, les chirurgiens ôtent une partie de la peau et façonnent le reste "comme une sorte de soutien-gorge pour contenir et maintenir le sein" et le mamelon peut être replacé à une position normale, précise le journal.

Institut La Chesnaie inc. Roberval

DEMANDE UN (1) EDUCATEUR

POUR SON UNITE CENTRE D'ACCUEIL JEANNOIS.

FONCTION:

Répondre aux besoins d'enfants et d'adolescents masculins de 10 à 18 ans, d'intelligence normale, qui doivent être retirés de leur milieu familial naturel pour des raisons d'urgence ou d'inadaptation socio-affective.

QUALIFICATIONS:

— D.E.C. en technique d'éducation spécialisée ou de loisirs;
— Capacité de travailler en équipe;
— Expérience souhaitable auprès de cette clientèle;
— Les candidats doivent réussir avec succès les entrevues et examens psychologiques exigés lors de la sélection;

TRAITEMENT:

Selon les normes du M.A.S.

Faire parvenir votre curriculum vitae complet au plus tard le vendredi, 26 juillet 1974 à:

M. Yvon Gauthier, ps.-éd., dir.,
Direction des services professionnels,
Institut La Chesnaie Inc.,
254, boul. Sauvé,
Roberval, Québec.
G8H 1A7

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

RESPONSABILITES:

Surveiller la qualité des services dispensés par le Centre, planifier et coordonner l'élaboration de nouveaux programmes et la révision des programmes en cours. Surveiller les actes professionnels posés dans le Centre et protéger leur confidentialité.

LIAISON:

Relève du directeur général et dirige une équipe de recherchistes et de consultants.

TACHES:

Coordonne et supervise la révision périodique des objectifs généraux, des objectifs spécifiques, des politiques et des procédures des différents programmes;

coordonne la recherche sur l'analyse des besoins de la clientèle, supervise le développement des différents instruments de mesure d'efficacité;

coordonne et supervise le développement et la révision des standards de pratique professionnelle;

contrôle la qualité des services rendus: les méthodes et techniques d'intervention, l'étude des plaintes, les besoins en formation et en perfectionnement, etc...

vérifie le fonctionnement des comités du conseil consultatif des professionnels et s'assure qu'ils s'acquittent de leurs fonctions;

participe à la négociation de tous les contrats de services professionnels liant le C.S.S. à d'autres établissements;

effectue la couverture des événements extérieurs au sujet du développement des services professionnels et accomplit toute autre tâche pertinente à sa fonction.

EXIGENCES ACADEMIQUES:

Formation universitaire de deuxième cycle en service social de préférence ou dans une science humaine connexe.

EXPERIENCE:

Un minimum de trois (3) ans d'expérience pertinente aux responsabilités du poste.

QUALITES PERSONNELLES:

a) Souci marqué de l'éthique professionnelle.
b) Familier avec les techniques de recherches scientifiques.
c) Aptitudes à diriger et à travailler en équipe.

DIRECTEUR DE L'APPLICATION DES PROGRAMMES

RESPONSABILITES:

Planifier, organiser, coordonner et contrôler la distribution des services sociaux sur l'ensemble du territoire du Centre.

LIAISON:

Il relève du directeur général et a, sous son autorité immédiate, les directeurs de filiales et les directeurs de services centralisés.

TACHES:

Supervise, coordonne et contrôle l'opérationnalisation des programmes de chaque unité et la mise en application des nouveaux programmes du Centre;

contrôle l'actualisation des standards de pratique professionnelle;
supervise l'actualisation des politiques et procédures en vigueur et les interprète dans sa direction.
supervise et participe, s'il y a lieu, à l'élaboration et à la négociation des contrats de services professionnels et coordonne sur une base régionale, les contrats des services professionnels avec les C.L.S.C.;
établit les besoins de sa direction en ressources humaines, matérielles et financières et participe à l'élaboration des prévisions budgétaires du Centre;
rend compte, à son supérieur immédiat, de l'accomplissement de ses fonctions et accomplit toute autre tâche pertinente à sa fonction.

EXIGENCES ACADEMIQUES:

Formation universitaire en sciences humaines ou administratives.

EXPERIENCE:

Un minimum de trois (3) ans d'expérience pertinente aux responsabilités du poste.

QUALITES PERSONNELLES:

a) Posséder de bonnes connaissances et aptitudes pour la gestion;
b) Aptitudes à diriger du personnel professionnel;
c) Capacité de travailler en équipe;
d) Leadership et dynamisme.

SALAIRE:

Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Les candidats intéressés à l'un de ces postes devront faire parvenir leur curriculum vitae complet avant le 26 juillet 1974 au:

Directeur du personnel,
Centre de Services sociaux,
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau,
599, rue Hôtel-Dieu,
Chicoutimi, Qué.
Tél.: 418-549-3254.



Le prince Juan Carlos

(PC Téléphoto)

Juan Carlos
Elevé par Franco pour devenir roi

MADRID (AFP) — Sportif, amoureux des choses de la mer, ouvert à tous les courants modernes, impatient d'affirmer une monarchie "instaurée" par la volonté du général Franco, le prince Juan Carlos, successeur désigné du Caudillo (depuis le 22 juillet 1969), et à qui ce dernier vient de déléguer provisoirement ses fonctions, a affirmé à plusieurs reprises vouloir "être le roi de tous les Espagnols".

Appartenant à une génération qui n'a pas connu la guerre civile (le prince est né à Rome le 5 janvier 1938), il ne cesse d'affirmer que "les querelles du passé entre vainqueurs et vaincus ne me concernent pas". Vingt ans d'éducation en Espagne — sous l'oeil vigilant du général Franco — ont produit chez lui un vif sentiment de fidélité envers le Caudillo et la certitude que la continuité du régime est bonne pour l'Espagne, mais il ne renie pas cependant les options "libérales" de son père.

Ses portraits officiels ne le flattent pas. Le regard est souvent triste ou absent dans le visage énergique au nez bourbonien. La réserve qui lui a été longtemps imposée, le rôle ingrat et difficile qui a été le sien pendant ses années d'études et de formation, le souci de ne pas paraître prendre position, ne lui ont pas davantage, dans les premières années, permis de présenter une "image" attrayante.

Mais tous ceux qui l'ont approché dépeignent un jeune homme athlétique et souriant, parlant parfaitement plusieurs langues, dont le français, à l'esprit vif, curieux de tout, très à l'aise et assuré dans son rôle d'héritier.

EDUCATION

Petit-fils du dernier roi d'Espagne, Alphonse XIII, Juan Carlos est le fils aîné du prince Don Juan de Bourbon, comte de Barcelone, et de Dona Maria de Las Mercedes de Bourbon-Orléans, princesse des Deux-Siciles. Le comte de Barcelone, qu'une vieille inimitié a opposé au général Franco depuis l'époque de la guerre civile, vit dans sa propriété de l'Estoril, au Portugal, depuis 1942. En décembre 1954, le général Franco rencontre le comte de Barcelone à la "finca" ferme Tejada du comte de Ruisenada, en Estremadure. Le résultat essentiel de cette importante rencontre est d'autoriser le jeune prince Juan Carlos à venir faire ses études en Espagne.Conformément à cet accord, le prince suit d'abord les cours de l'école navale, de Galice, puis ceux de l'école des cadets d'infanterie de Saragosse, dont Franco fut avant la guerre le commandant et le restaurateur.

Le prince entre ensuite à l'école d'aviation de San Janvier, près de Carthagène. Ce cycle d'études militaires dure six ans. Il est entouré de conseillers militaires qui, sous la direction de son précepteur, le duc de la Torre, lui font préparer ses examens. Le prince s'installe à Madrid, au palais de Montellano, entouré d'une nombreuse maison.

En décembre 1959, il est nommé enseigne de vaisseau et lieutenant dans l'armée de terre. Quelques mois plus tard, il obtient son diplôme de pilote dans l'armée de l'air, à laquelle vont ses préférences. Il est donc titulaire du brevet d'officier dans les trois armes.

En 1960, le prince entreprend ses études universitaires en sciences politiques sous la direction de maîtres qu'il choisit lui-même avec l'accord du Conseil du royaume. Il réside alors quelque temps dans le cadre austère de l'Escurial.

DESIGNATION

En mai 1962, Juan Carlos et la princesse Sophie de Grèce se marient à Athènes. Ils s'installent au palais de "La Zarzuela", mis à leur disposition par le général Franco.

Le couple princier a trois enfants: les princesses Elena-Maria et Christina et l'infant Felipe. A l'occasion de cette naissance, le comte de Barcelone vint à Madrid pour la première fois depuis la chute d'Alphonse XIII.

La prudence de Franco ne permet pas au fils du comte de Barcelone d'être plus qu'un successeur "en réserve". Mais en janvier 1939, Juan Carlos déclare qu'il entend accepter la succession si elle lui est offerte, levant ainsi le principal obstacle à sa désignation par Franco comme futur roi d'Espagne. Conformément à ses déclarations antérieures, on pensait généralement que le prince n'y consentirait pas sans l'assentiment de son père Don Juan, prétendant officiel. Celui-ci gardera le silence, mais les deux hommes reprendront, dans les années qui suivront, des relations amicales.

Le 22 juillet 1969, Franco fait approuver par les Cortes la nomination du prince comme "successeur" à titre de roi", triomphant ainsi de toutes les oppositions: monarchistes "juanistes" partisans du comte de Barcelone, (carlistes partisans du prince Hugues-Charles de Bourbon-Parme et phalangistes "nassériens" partisans d'un régime soutenu par l'armée). Inlassablement depuis cinq ans, le jeune prince participe aux cérémonies officielles mais son rôle demeure assez mesuré.

Le général Franco
Le monument de la droite espagnole

MADRID (AFP) Le général Francisco Franco Bahamonde, qui vient de déléguer provisoirement ses fonctions au prince Juan Carlos, est né le 4 décembre 1892, au Ferroll (Galice). Ancien élève de l'Académie militaire de Tolède (1910), il devient après la guerre du Rif, où il se distingue par son courage, le plus jeune général de l'armée espagnole (1926).

Commandant de l'Académie militaire de Saragosse de 1927 à 1931, commandant en chef au Maroc en 1934, il est nommé chef d'état-major général en 1935, après avoir maté l'insurrection des Asturies. Le gouvernement de Front populaire l'envoie en disgrâce aux Canaries dont il reçoit le commandement militaire en 1936.

Deux mois après le soulevement du 18 juillet 1936, il est nommé par la junte chef du gouvernement nationaliste espagnol et généralissime des trois armées. En 1937, le Caudillo prend la tête de la "Phalange espagnole traditionnaliste", proclamée parti unique.

Il se proclame chef de l'Etat, le 8 août 1939.

Après la défaite de l'Axe, il crée un Etat de forme monarchique constitution de juillet 1947 et désigne, en juillet 1969 (22 ans plus tard), celui qui montera sur le trône à sa mort: le prince Don Juan Carlos de Bourbon, fils de l'héritier légitime, le comte de Barcelone.

Le 9 juillet 1973, tout en conservant à vie le commandement des forces armées et du "Movimiento", seul parti espagnol autorisé, il ouvre la voie à "L'après-franquisme" en confiant la présidence du gouvernement à son fidèle second: l'amiral Carrero Blanco.

DESCENDANTS

Après l'assassinat de celui-ci, le 20 décembre 1973, Franco choisit pour chef du gouvernement le ministre de l'Intérieur Carlos Arias Navarro, marquant ainsi un durcissement du régime.

Le général Franco est l'auteur, sous le pseudonyme de Jaime de Andrade, de deux livres: "Diario de una bandera" (journal d'un drapeau) et "Raza" (la race).

Il a épousé, en 1923, Mlle Carmen Polo, fille d'un riche habitant d'Ovieto, qui lui a donné une fille, Maria Del Carmen, épouse d'un éminent chirurgien, le marquis de Vallaverde.

Le général Franco a sept petits-enfants dont l'aînée, mariée à Don Alfonso de Bourbon Dampierre, descendant de Louis XIV et cousin germain du prétendant Daon Juan Carlos, et deux arrière-petits fils.

Danang prise sous le feu du Vietcong

SAIGON (AFP, AP) — L'artillerie vietcong a bombardé, vendredi matin, pour la première fois depuis le cessez-le-feu entré en application le 28 janvier 1973, l'importante ville de Danang, qui renferme le quartier général de la 1ère région militaire, dans le nord du Sud-Vietnam.

La base aérienne de Danang a été touchée par plusieurs roquettes de 122mm qui, a indiqué le porte-parole militaire à Saïgon, ont tué, selon un bilan provisoire, seize personnes et en ont blessé 73 autres. Un hélicoptère a été endommagé.

Danang se trouve à 600 km au nord-est de la capitale, sur la côte de la mer de Chine. La 1ère région militaire, dont fait aussi partie l'ancienne capitale royale de Hué, s'étend jusqu'à la frontière séparant les deux Vietnam. Depuis le cessez-le-feu, les activités militaires y avaient été assez faibles, essentiellement du fait, estiment les spécialistes, que des affrontements prolongés risqueraient d'y prendre des proportions inquiétantes.

De durs combats se sont déroulés au sud de Danang, deuxième ville du pays par son importance, et dans les hauts plateaux, où les forces nord-vietnamiennes se seraient emparés d'un avant-poste stratégique au nord-est de Kontum.

Pour la première fois également depuis le cessez-le-feu, l'aviation est intervenue, tôt ce matin, dans la 1ère région militaire pour tenter d'empêcher les forces communistes de faire parvenir des renforts dans la région de Dud Duc, à 30km au sud-ouest de Danang. L'armée de l'air a effectué 36 sorties, tuant, selon le porte parole, 96 soldats du Vietcong, et détruisant une quantité importante de matériel.

L'avant-poste, qui était défendu par l'infanterie gouvernementale, est tombé, jeudi après-midi, après une violente préparation d'artillerie et des combats acharnés au corps-à-corps. Le premier bilan parvenu dans la capitale pour ces combats fait état, a indiqué le porte-parole militaire, de 105 soldats du Vietcong tués, tandis que les défenseurs ont eu 17 morts et 43 blessés.

UN ANNIVERSAIRE

Le haut commandement à d'autre part signalé une opération d'envergure en bordure de la frontière cambodgienne, en-dessous du "bec de canard". Quatre-vingt-six soldats communistes ont été tués par les forces gouvernementales qui, de leur côté, ont eu deux morts et quatorze blessés. L'intervention des troupes gouvernementales a bénéficié, dans cette affaire, de l'appui d'unités de chars. Les combats, qui ont éclaté dans l'après-midi de jeudi pour se prolonger tard dans la nuit, ont eu lieu dans la région où le Mékong traverse la frontière.

Les attaques autour de Danang sont "une poursuite de l'offensive communiste" et ont également été prévues pour coïncider avec l'anniversaire, samedi, des accords de Genève du 20 juillet 1954 qui étaient destinés à apporter la paix en Indochine, a fait observer le haut commandement de Saïgon.

Raid israélien dans le sud du Liban

SIDON (Reuter) — Un commando israélien de plus d'une cinquantaine d'hommes a dynamité trois habitations et enlevé deux hommes peu après minuit dans le village d'Al-Bustan, dans le sud du Liban, déclare-t-on vendredi de source libanaise locale.

Le village attaqué par les militaires israéliens est situé à environ trois kilomètres de la frontière israélienne, dans la région Tyr.

Aucune victime n'a été signalée. Aucun bilan officiel des dégâts n'a été encore publié.

Les deux hommes enlevés sont un agriculteur et un berger, précise-t-on de même source.

Une commission d'officiers de l'Armée libanaise et d'observateurs des Nations-Unies s'est rendue sur les lieux de l'attaque.

L'artillerie israélienne a également bombardé après minuit le village de Jouaya, dans le sud du pays, mais aucune victime et aucun dégât n'ont été signalés.

Nouveau! Révolutionnaire!
Express Film lance
MagiStick®
la photo-qui-colle-toute-seule!



Enlevez les deux petites bandes de papier et collez votre photo presque n'importe où, comme par magie.

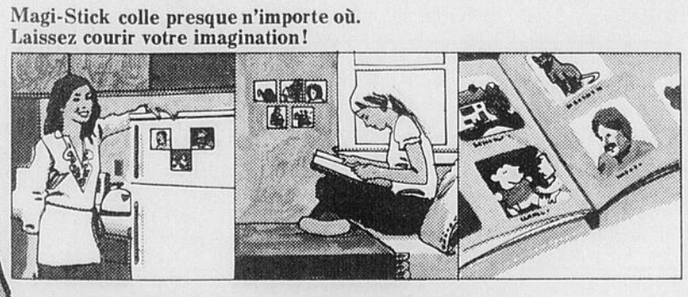
Magi-Stick, c'est la photo de l'avenir! Et elle ne coûte pas plus cher!

Fini le temps de la colle, des coins, des feuilles de plastique, des albums coûteux. Aujourd'hui, c'est Magi-Stick.

Au dos de votre photo couleur se trouvent deux petites bandes de papier. Enlevez-les. Vous découvrez un adhésif permettant à votre photo de coller comme par magie, presque n'importe où : mur, porte, vitre, miroir, et bien sûr, album.

L'avantage? Vous allez avoir bien plus de plaisir. Après tout, des photos, c'est fait pour être vues, non pour rester dans un tiroir. Vous pouvez maintenant coller vos photos où bon vous semble, les enlever, les coller ailleurs, sans problème! (Si vous le désirez, l'adhésif peut s'effacer simplement avec le doigt).

Magi-Stick colle presque n'importe où. Laissez courir votre imagination!



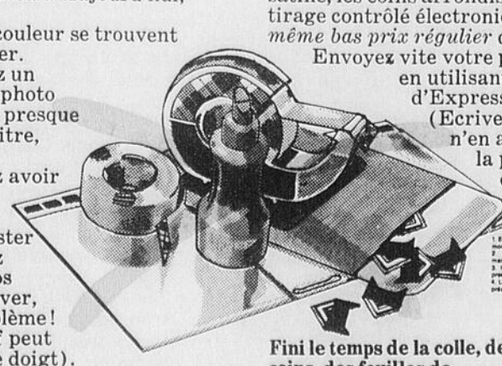
Une autre révolution dans le domaine photographique: la qualité contrôlée par le tout nouveau imprimeur à cerveau électronique 2610 Kodak !*

Ce cerveau électronique effectue 109 lectures différentes de votre négatif et permet d'obtenir des photos couleur d'une qualité jamais atteinte, d'une précision dans la luminosité, les teintes, les contrastes encore jamais vue!

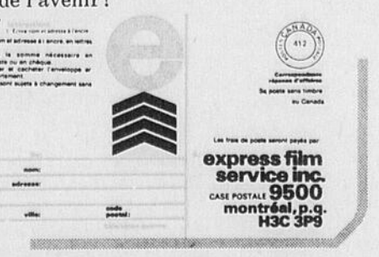
La Photo 100% Photo (sans bordures), le fini satiné, les coins arrondis, le procédé Magi-Stick, le tirage contrôlé électroniquement, *tout ça, au même bas prix régulier* d'Express Film!

Envoyez vite votre prochain film à développer en utilisant l'enveloppe jaune familière d'Express Film.

(Ecrivez ou téléphonez-nous, si vous n'en avez pas). Vous verrez que la photo-qui-colle-toute-seule, c'est vraiment la photo de l'avenir!



Fini le temps de la colle, des coins, des feuilles de plastique, des albums coûteux.



express film service inc.
CASE POSTALE 9500
montréal, p.q.
H3C 3P9

express film service inc.

Case postale 9500, Montréal, P.Q., H3C 3P9

*Pour les films à cassette 110 et 126 seulement